

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion

Département des Sciences Financières et Comptabilité



Mémoire de fin de cycle

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du Diplôme de
Master en Sciences Financières et Comptabilité
Option : Finance d'Entreprise

Thème

**Etude critique du financement des entreprises
créées dans le cadre du dispositif CNAC :
Cas CNAC TIZI OUZOU.**

Réalisé par :

**ABANE Kahina
HATEM Fahima**

Dirigé par :

M^{me}. MOHAND OUALI Radia

Jury de soutenance :

Présidente : M^{me} KOUDACHE Lynda, MAA. UMMTO

Examinatrice : M^{me} SEKER Kahina, MAA. UMMTO

Encadreur : M^{me} MOHAND OUALI Radia, MAB. UMMTO

Soutenu le 10/12/2019

Promotion 2019

Remerciements

Prime-abord on remercie dieu tout puissant pour nous avoir donné la force, le courage et la persévérance qui nous a permis d'accomplir ce travail.

En plus, ce travail de recherche n'aurait pas pu être mené à bien sans le soutien et les conseils de nombreuses personnes qu'on tient à remercier aujourd'hui.

Nos remerciements s'adressent en premier lieu à notre promotrice **Mme MOHAND OUALI Radia** d'avoir accepté de diriger ce travail et nous avoir suivi, soutenu et encourager tout au long de cette recherche. On vous sera toujours reconnaissantes.

Toutes nos gratitude et reconnaissance vont également aux membres de jury qui nous ont fait l'honneur d'accepter d'examiner et évaluer ce travail.

Nos remerciements s'adressent aussi aux personnels du dispositif CNAC de Tizi Ouzou pour leur accueil et nous avoir fournis différentes informations pour l'élaboration de ce modeste travail. Enfin, nos remerciements vont à nos parents, frères et sœurs et ami(e)s pour leurs soutiens indéfectibles.

Dédicaces

Je dédie ce travail aux êtres les plus chers à mon cœur :

La meilleure de toutes les mères FAZIA.

Qui m'a soutenu durant toute ma vie, qui m'a aidé durant mes années d'études, par son amour infini et sa bienveillance jour et nuit.

Mon très cher père RACHID.

Pour être le bon exemple de père par son soutien, ses encouragements et aides dès mes premiers pas d'études jusqu'à ce jour. J'espère vous rendre fière par ce travail.

Ma grand-mère FATMA.

Tu étais toujours le bon soutien pour tes petits-fils, que dieu te garde pour nous.

Mon oncle AHMED et sa femme HACIBA.

Je vous suis très reconnaissante, et je ne vous remercierai jamais assez pour votre amabilité, votre générosité et votre aide précieuse.

Mes chers et adorables frères, sœurs, cousins et cousines et ma tante OUIZA.

Je vous remercie infiniment d'être toujours là à mon écoute, je vous dois beaucoup.

Mon cher fiancé MASSI et toute sa famille.

Merci pour ta compréhension, ta confiance, ta patience et ta tendresse, tu m'as toujours soutenu et réconforté, tu as supporté mes caprices pendant certaines périodes de ce parcours, sincère gratitude à toi et ta famille.

A mes chères amies pour toujours.

Mon binôme Kahina, Wassila, Lydia, Lamia vous êtes les meilleures.

A la mémoire de mes grands-pères et ma grand-mère maternelle.

J'aurai tant aimé que vous soyez présents. Que dieu vous accueille dans son vaste paradis

A toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce travail.

A tous ceux que j'ai omis de citer.

MERCI.

FAHIMA

Dédicaces

Je dédie ce travail aux êtres les plus chers à mon cœur :

A ma très chère mère *FAZIA*.

Quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai pointe te remercier comme il se doit. Ton affection me couvre, ta bienveillance me guide et ta présence à mes cotés a toujours été ma source de force pour affronter les différents obstacles.

Mon très cher père *HACENE*.

Tu as toujours été à mes cotés pour me soutenir et m'encourager, J'espère vous rendre fière par ce travail. Mes très chers frères, *SAMIR, ABDERRAHMANE, GHILES* et ma belle sœur *FADHILA*.

Je vous remercie infiniment d'être toujours la pour moi, de me conseiller, encourager, soutenir tout au long de mes études et de ma vie. Que dieu vous protège et vous offre la chance et le bonheur, je vous aime énormément.

A mes chères amies pour toujours.

Mon binôme Fahima, et mes amies Lydia, Wassila, Marwa, Emilia, je vous remercie d'être toujours la pour moi.

A tous ceux que j'aime et ceux qui m'aiment.

A toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce travail,

A tous ceux que j'ai omis de citer.

MERCI.

kahina

Liste des sigles

Abréviations	Significations
AGI	Accès aux autorisations Globales d'Importation.
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
ANEM	Agence Nationale de l'Emploi.
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune.
APSI	Agence de Promotion et de Soutien à l'Investissement.
BTPH	Bâtiments, Travaux Publics et Hydrauliques.
CALPI	Comité d'Assistance Local et de Promotion de l'Investissement.
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés.
CATI	Centre d'Aide au Travailleur Indépendant.
CFI	Contrat Formation Insertion.
CID	Contrat d'Insertion des Diplômes.
CIP	Contrat d'Insertion Professionnelle.
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage.
CNAS	Caisse Nationale d'Assurance Sociale.
CNI	Commission Nationale des Investissements.
CRE	Centre de Recherche d'Emploi.
CSVF	Comité de Sélection de Validation et de Financement.
DAG	Direction de l'Administration Générale.
DAIP	Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle.
DEP	Direction des Etudes et des Programmes.
DFC	Direction des opérations Financières.
DG	Direction Générale.
DOAE	Décision de financement d'Octroi d'Avantage phase Exploitation.
DOAR	Décision de financement d'Octroi d'Avantage phase Réalisation.
DPRC	Direction des Prestations, de la Réglementation et du Contentieux.
DR	Direction Régionale.
FGMMC	Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits.
FMI	Fond Monétaire International.
FNDRA	Fond National de Régulation et de Développement Agricole
GEM	Global Entrepreneurship Monitor.
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.
IFU	Impôt Forfaitaire Uni.
OPI	Office Pour la Promotion de L'investissement.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PME	Petites et Moyennes Entreprises.
PMI	Petites et Moyennes Industrie.
PNR	Prêt Non Rémunéré.
ROA	Rentabilité Economique.
SARL	Société A Responsabilité Limitée.
T.O	Tizi-Ouzou.
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle.
TCR	Tableau de Compte de Résultat.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UGTA	Union Général des Travailleurs Algériens.

Sommaire

Liste des sigles

Liste des tableaux

Liste des figures

Introduction générale..... 01

Chapitre I : Le phénomène entrepreneurial..... 03

Section 01 : l'entrepreneuriat et l'entrepreneur, définitions 04

Section 02 : L'évolution de l'entrepreneuriat et la création de l'entreprise en Algérie... 17

Section 03 : La genèse de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou..... 23

Chapitre II : La création d'entreprise et le dispositif CNAC 31

Section 01 : Les mesures visant la création d'emplois 32

Section 02 : Présentation de la CNAC, historique, organisation et fonctionnement du dispositif. 43

Section 03 : Les partenaires extérieures de la CNAC..... 58

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC de Tizi-Ouzouquant à la création d'activité entrepreneuriale 61

Section 01 : Présentation de la direction régionale de T.O..... 62

Section 02 : L'étude prévisionnelle du projet soumis à financement. 66

Section 03 :Les réalisations du dispositif CNAC T.O dans la création d'activité en Algérie 88

Conclusion générale 99

Bibliographie.....100

Annexes

Liste des tableaux

Tableau N°	Titres	Pages
01	Evolution de la théorie de l'entrepreneuriat et du mot entrepreneur.	13
02	Evolution de la population de PME en Algérie (2005-2012).	21
03	Evolution de la population de PME en Algérie (2013-2018).	22
04	Emplois créé selon le secteur juridique.	28
05	Emplois créés selon le secteur d'activité.	28
06	Récapitulatif des modes de financement de l'ANSEJ.	36
07	Récapitulatif des modes de financement de l'ANGEM.	42
08	la répartition des directions régionales par antennes.	53
09	Récapitulatif de financement triangulaire de la CNAC.	56
10	Les déterminants de la faisabilité d'un projet.	66
11	Répartition des dossiers financés par année et par secteur d'activité.	88
12	Répartition des dossiers financés en exploitation par secteur d'activité.	90
13	Les entreprises financées et en exploitation par année.	91
14	Les entreprises financées en hors exploitation par année.	92
15	Total d'emploi créés par année par le dispositif CNAC T.O.	94

Liste des figures

Graphe N°	Titres	Pages
01	Evolution des PME en Algérie période (2005-2012).	21
02	Evolution des PME en Algérie période (2013-2018).	22
03	Emplois créés selon le secteur juridique (2014-2017).	28
04	Emplois créés selon le secteur d'activité (2014-2017).	29
05	Les dossiers financés par année et par secteur d'activité par le dispositif CNAC T.O.	89
06	Les dossiers financés en exploitation.	90
07	Les entreprises financées en exploitation.	92
08	Evolution des entreprises financées en hors exploitation par année.	93
09	Les emplois créés par année par le dispositif CNAC T.O.	94

Introduction générale

Le rôle important que joue l'entrepreneuriat dans l'économie est unanimement reconnu. En effet, Il est considéré comme un catalyseur de croissance économique et un facteur d'innovation et de productivité de plus en plus présent dans les programmes nationaux et internationaux.

L'entrepreneuriat est une initiative portée par une personne morale ou physique, qui cherche à accroître sa richesse via l'innovation et l'utilisation rationnelle des ressources dont elle dispose tout en prenant des risques. Autrement dit, il s'agit d'un processus qui consiste à identifier, évaluer et exploiter des opportunités d'affaires pour les transformer en projets viables mais ces traits ne peuvent résumer à eux seuls les dimensions de l'activité entrepreneuriale.

L'entrepreneuriat est un phénomène complexe qui au cours du temps a pris plusieurs significations, plusieurs auteurs et chercheurs dans ce domaine ont essayé d'apporter une définition pour ce concept, parmi ces auteurs nous citons SCHUMPETER (1911) , KIRZNER(1973), SHAN et VENKATARAMAN(2000) qui ont considéré l'entrepreneuriat comme un processus d'identification, d'évaluation et d'exploitation des opportunités , GARTNER(1993) et ALDRICH(1999) l'ont considéré quant à eux comme une action de création d'entreprise qui met l'accent sur l'aspect dynamique et l'activité organisationnelle. Enfin VERSTRAET(2000) qui a défini l'entrepreneuriat comme un phénomène combinant un individu et une organisation, l'un se définit par apport à l'autre et vice versa.

Alors que le terme entrepreneuriat s'articule autour d'un personnage et une organisation, il commence par une volonté individuelle d'un futur entrepreneur. C'est à partir des travaux de SCHUMPTER, suivi par des chercheurs contemporains que l'entrepreneur, à travers ses caractéristiques particulières, trouve sa place dans l'économie et devient le personnage central du développement économique. Il défie le risque d'incertitude, exploite ses idées pour bénéficier au maximum des opportunités qui se présentent. Sa réussite dépend de ses capacités à créer de nouvelles idées et de les réaliser sous forme de projets d'entreprises.

La création d'entreprise est devenue aujourd'hui le mot d'ordre en matière de développement, l'entrepreneuriat devient un moyen d'assurance des capacités d'innovation et de compétitivité, la capacité des nouvelles entreprises à générer la croissance économique des emplois et de l'innovation, justifie l'intérêt qu'elles suscitent, elles sont considérées comme source de richesse et d'emplois et c'est ce qui explique l'intérêt des Etats et des

collectivités territoriales à prendre des mesures qui sont destinées à stimuler l'esprit d'entreprise.

L'Algérie, comme d'autres pays, a connu une mutation économique rapide due au passage de l'économie administrée à l'économie de marché à partir de la fin des années 80. En effet, l'intérêt pour la PME a été tardif, c'est en conséquence du choc pétrolier de 1986 que l'initiative privée a été enfin libérée. L'Etat a commencé à se désengager progressivement de l'asphère économique, notamment en matière d'investissement laissant le champ à l'initiative privée. Ce passage qui s'est réalisé graduellement a nécessité de la part du gouvernement et l'adoption d'un large programme de réglementation et de privatisation concrétisé par la mise en place de différents dispositifs de création d'entreprises ayant des antennes dans toutes les wilaya nationales : Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), créée en 1994 visant les chômeurs âgés entre 30 et 50 ans dans le but du soutien à la création et l'extension d'activités ; Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi de Jeunes (ANSEJ), créée en 1996 destinée au soutien et à l'emploi des jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans ; Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), créée en 2001 pour l'Accompagnement de l'Investissement et l'Agence Nationale du Micro Crédit (ANGEM), créée en 2004 visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto-prendre en charge en créant leurs propres activités .

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage est l'objet de notre recherche, elle tient un rôle important grâce aux évolutions qu'elle a subi par les pouvoirs publics qui ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée. Depuis sa création, la CNAC a participé à la création et au développement des PME et particulièrement la CNAC de Tizi Ouzou qui a financé un nombre important de projets permettant de créer de l'emploi relançant la dynamique entrepreneuriale en Algérie.

L'objectif principal de ce travail est d'analyser d'une manière précise le rôle que tient la CNAC TO dans la création d'entreprise en déterminant les contraintes internes et externes rencontrées par les entrepreneurs et qui affectent directement ou indirectement la pérennité de l'entreprise et l'efficacité du dispositif. Nous l'avons axé sous le questionnaire central suivant : « **Quelle est l'efficacité de la CNAC de Tizi Ouzou dans la création d'une dynamique entrepreneuriale en Algérie ?** ». De cette question principale découle les sous questions suivantes :

- 1- **Que ce que l'entrepreneuriat ? Et comment s'est-elle évoluée en Algérie ?**

- 2- **Comment le dispositif CNAC fonctionne-t-il en termes de création d'entreprise ?**
- 3- **Quel est l'impact du dispositif CNAC de Tizi-Ouzou dans la création d'entreprise en Algérie ?**

Nos motifs pour ce sujet sont :

- 1- Un sujet d'actualité dans la vie des entreprises et en science de gestion.
- 2- Donner une idée claire et précise sur les contraintes rencontrées par les entrepreneurs de la CNAC de Tizi-Ouzou.
- 3- Le reflet de la réalité de la vie entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour pouvoir y répondre, nous avons articulé notre recherche au tour de trois chapitres, le premier chapitre traite, d'une manière générale, le phénomène entrepreneurial. Un chapitre composé de trois sections principales : la première section englobe l'entrepreneuriat et l'entrepreneur et les différentes théories les traitant, entamer la deuxième section avec l'évolution de ce phénomène et la création d'entreprise en Algérie qui est d'ailleurs définie par deux étapes, et finir dans la troisième section avec la genèse de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi Ouzou, le second chapitre porte sur la création de l'entreprise au niveau du dispositif CNAC.

Présentons d'abord les différents acteurs et organismes d'aide à la création d'entreprise et renforce l'entrepreneuriat en Algérie pour ensuite approfondir dans la présentation de cet organisme, son organisation, fonctionnement et enfin en terme de partenaires nationaux et internationaux enfin le troisième chapitre intitulé évaluation de l'apport du dispositif CNAC de Tizi Ouzou sur l'activité entrepreneuriale, qui comporte en premier lieu notre méthodologie de réalisation du travail.

Puis le parcours et l'accompagnement du dispositif pour la création d'entreprise traité en deuxième section et finir par une étude statistique du dispositif et les différents obstacles qui obstruent la pérennité d'une entreprise créée au niveau de la CNAC de Tizi Ouzou.

Introduction

L'entrepreneuriat est devenu aujourd'hui un enjeu majeur pour la quasi-totalité des pays, les divers avantages qu'il génère justifient amplement l'intérêt grandissant qu'il suscite. Par ailleurs, à côté de sa contribution dans la création d'emploi et du renouvellement du tissu économique, l'entrepreneuriat peut apporter de l'intérêt aux individus qui peuvent trouver dans des situations entrepreneuriales (*plus particulièrement la création d'entreprise*) des sources de satisfaction.

L'entrepreneuriat prend de plus en plus d'importance, en tant que phénomène économique et social. Il est sensé dynamiser les entreprises, les institutions et les individus, contribuer au renouvellement des entreprises et participer à la création d'emplois.

Les Petites et Moyennes Entreprises (*PME*) affirment également de plus en plus leur présence dans les tissus économiques de plusieurs pays dans le monde et deviennent des structures incontournables pour la croissance et le développement.

Dans ce présent chapitre, nous présenterons dans un premier temps un cadre théorique qui reprend différentes définitions quant à l'entrepreneuriat et l'entrepreneur à travers un survol des théories les traitants. Nous évoquerons également l'évolution de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise en Algérie, le dernier point traitera de la genèse de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section 01 : L'entrepreneuriat et L'entrepreneur, définitions

Les chercheurs contemporains en entrepreneuriat ont élaboré plusieurs théories afin d'expliquer la réalité du phénomène entrepreneurial, qui a encore de nombreuses zones d'obscurité.

Dans cette section on va étudier l'entrepreneuriat, l'entrepreneur, l'importance et l'impact de l'entrepreneuriat sur l'économie.

1.L'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat met à contribution plusieurs disciplines (*économie, sociologie, psychologie, histoire, ...*) et intervient dans des champs sociaux très divers (*économique, associatif, culturel, ...*).

1.1 Le concept de l'entrepreneuriat

Entreprendre c'est se mettre en mouvement, être capable de rêver d'un projet qui nous ressemble, qui nous fait vibrer et dans lequel on a envie de s'investir. C'est être capable de mettre en œuvre un certain nombre de choses : des actions et de l'énergie pour réaliser ce projet. Quel que soit le domaine dans lequel on a envie de se lancer : artistique, social, humanitaire, sportif ou économique... C'est la personne qui est au cœur de l'acte d'entreprendre et c'est elle, avec ses talents, ses atouts, ses zones lumineuses et ses zones d'ombre qui va donner sa couleur à l'entreprise qu'elle va développer. Le débat sur la définition de l'entrepreneuriat a divisé le monde de la recherche scientifique pendant plusieurs décennies. En effet, l'entrepreneuriat est un phénomène complexe qui diffère avec la diversité des appuis théoriques, la diversité des points de vue, la diversité des approches et des méthodes, selon les pays et à travers le temps. Les définitions de l'entrepreneuriat sont multiples.

D'après Josef SCHUMPETER

La compréhension que nous avons se doit beaucoup à l'économiste Josef Schumpeter, le concept a connu une renaissance grâce à Schumpeter considéré comme le père du champ de l'entrepreneuriat. D'après lui un entrepreneur est la personne qui veut et qui est capable de transformer une idée en une innovation réussie. L'entrepreneuriat conduit beaucoup de changements dans les marchés et les secteurs de l'économie parce que de nouveaux produits arrivent pour remplacer les anciens.

La notion d'innovation est un concept central (*paradigme*) dans la construction de l'acte d'entreprendre, SHAN de même renvoie le concept d'entrepreneuriat à l'esprit d'entreprendre et à la volonté de faire générer des innovations.

D'après FAYOLLE et FILION

« *L'entrepreneuriat : c'est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable, ces personnes pensent à des entreprises qu'elles pourraient créer, prennent connaissance de la marche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d'une entreprise* ».¹

D'après VERSTRAETE

« *L'entrepreneuriat est un phénomène trop complexe pour être réduit à une simple définition, son intelligibilité nécessitant une modélisation. Cette complexité exclut la possibilité d'une délimitation stricte et univoque de ses frontières sémantiques* »². Il a défini l'entrepreneuriat comme « *un phénomène conduisant à la création d'une organisation impulsée par un ou plusieurs individus s'étant associés pour l'occasion* »³.

Verstraet considère l'entrepreneuriat comme un phénomène complexe qui peut être un type particulier d'organisation lancée par un entrepreneur qui agit pour atteindre ses objectifs. Ce terme d'entrepreneuriat contient le mot entrepreneur, donc la démarche entrepreneuriale est impulsée par l'individu. Pour cet auteur, ce concept est défini comme un champ d'étude scientifique qui présente un modèle construit, lequel est composé de trois dimensions : la dimension cognitive (*dite la pensée stratégique, la réflexivité, connaissances et expériences de l'entrepreneur*), la dimension structurelle (*la structure*) et la dimension praxéologique (*les positionnements et la mise en place d'une configuration organisationnelle*).

D'après JULIEN et MARCHESNAY

Le mot entrepreneuriat a été choisi au Québec par le conseil de la langue française, au détriment du terme français « *entrepreneurship* ». Ce mot désigne « *l'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus au moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur* »⁴.

L'esprit d'entreprise peut être défini comme l'aptitude d'un individu, d'un groupe social, d'une communauté à prendre des risques pour engager des capitaux (*pour investir*) dans une sorte d'aventure (*une entreprise*), consistant à apporter quelque chose de neuf (*l'innovation*), de créatif, ceci en employant et en combinant de la façon la plus performante possible des ressources diverses.

¹Filion I.J; Fayolle A « *Devenir entrepreneur des enjeux aux outils* », Edition Village Mondial 2006.P254.

² VERSTRAETE T, « *Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat* »,Edition EMS ,2000 , P11.

³VERSTRAETE T, Fayolle A, « *Paradigmes et entrepreneuriat* », revue de l'entrepreneuriat, vol 4, n°01,2005, P37.

⁴JULIEN P,MARCHESNAY M : « *L'entrepreneuriat* »,Economica, Paris ,1996, P08.

L'entrepreneuriat est un processus de création de valeur par de « *nouvelles combinaisons productives* » qui constitue un formidable levier de croissance et d'innovation. Par ailleurs, l'entrepreneuriat est aussi une dynamique de changement pour l'individu. Ce dernier, en s'investissant dans la création de son entreprise, est susceptible de changer de savoir-faire, d'attitude, de valeurs, de statut social, etc. En ce sens, l'entrepreneuriat gagne à être compris comme un dialogique individu/création de valeur, c'est-à-dire une boucle où deux logiques sont à l'œuvre, celle de l'individu qui agit et impulse la création de valeur (*le projet, l'entreprise...*) et celle de l'objet qui occupe une part prépondérante dans sa vie (*son activité, ses buts, ses moyens...*), qui contraint et façonne celui qui le construit.

D'après Robert HISRICH

*« L'entreprenance est le processus qui consiste à créer quelque chose de différent et possédant une valeur, en lui consacrant le temps et le travail nécessaires, en assumant les risques financiers, psychologiques et sociaux correspondants et à en recevoir les fruits sous forme de satisfaction pécuniaire et personnelle ».*⁵

Pour sa part, HISRICH a préféré le terme d'entreprenance à celui d'entrepreneuriat.

D'après la Commission Européenne⁶

*« L'entrepreneuriat est un état d'esprit et un processus qui permettent de générer et de développer l'activité économique en lien avec la créativité, l'innovation et la volonté de prise de risque, impliquant une gestion de premier ordre dans le contexte d'une société existante ou nouvellement créée. ».*⁷(La Commission Européenne, 2003)

1.2 Les paradigmes dominants de l'entrepreneuriat

Alain FAYOLLE et VERSTRAETE⁸ (2005), identifient quatre paradigmes, qui permettent de cerner le domaine de la recherche en entrepreneuriat : la détection-construction-exploitation d'une occasion d'affaire (*opportunité*), la création d'une organisation, la création de valeur et l'innovation. Ces modèles sont complémentaires et peuvent se combiner, plutôt que s'opposer.

- **Le paradigme de l'opportunité d'affaires** : Il repose sur l'idée que l'entrepreneuriat est un processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation des opportunités représentant des objets d'étude et de recherche essentiels.

⁵ROBERT D. HISRICH, MICHAEL P. PETERS : « *Entrepreneurship : Lancer, élaborer et gérer une entreprise* », Economica , 1991, P11.

⁶Est l'une des principales institutions de l'Union Européenne instituée par le traité de Rome de 1957, sa fonction principale est de proposer et de mettre en œuvre les politiques communautaires.

⁷Préparé par MARIAN Murphy, organisation de coopération et de développement économique OCDE, « *perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat* », Edition OCDE, 2005.

⁸VERSTREATE T, FAYOLLE A « *Paradigmes et entrepreneuriat* », Revue de l'entrepreneuriat, vol N°4, N°1,2005.

La construction de ce paradigme s'inspire largement des travaux issus de l'école autrichienne, et en particulier les contributions de SCHUMPETER (1935,1979) et de KIRZNER (1973,1997), cette école a fourni un éclairage intéressant du processus entrepreneurial. Dans le même ordre d'idée, SCHUMPETER souligne notamment l'importance de l'innovation qui constitue l'essence de l'entrepreneuriat, alors que KIRZNER met en évidence l'importance de la découverte d'opportunité dans la dynamique des marchés. L'ensemble de ces travaux ont en commun la mise en évidence de l'entrepreneur comme étant un acteur à la recherche d'opportunité et de profit.

Le concept d'opportunité est associé à d'autres aspects de l'entrepreneuriat. TIMMONS a associé le contrôle des ressources nécessaires à l'exploitation de l'opportunité, alors que BYGRAVE et HOFER ont concilié le paradigme d'opportunité à celui de la création d'une entité. Pour SHANE et VENKATARAMAN, le processus découverte-évaluation et exploitation de l'opportunité est associée à des individus (*découvreurs, évaluateurs et exploiters*). Cette perspective porte sur l'émergence d'une nouvelle activité économique sans qu'elle soit nécessairement liée à l'émergence d'une nouvelle organisation. Une activité peut être considérée nouvelle parce qu'elle présente une combinaison nouvelle d'idées existantes ou parce qu'elle crée une nouvelle idée qu'elle combine avec les idées préexistantes. SHANE et VENKATARAMAN présupposent que les opportunités existent dans la nature, en tant que telles, et qu'il suffit d'avoir une capacité à les reconnaître pour les exploiter et les transformer en réalités économiques.

- **Le paradigme de la création d'une organisation** : la conception de GARTNER repose sur l'idée que l'entrepreneuriat est un phénomène consistant à créer une nouvelle organisation. Il porte principalement sa réflexion sur le concept d'émergence organisationnelle. Dans son texte de 1995, il a distingué le phénomène de création d'une organisation des autres phénomènes organisationnels parce que la création appelle l'intervention d'un créateur présent intentionnellement dans le phénomène. Il a illustré l'acte de création par une citation de COLLINS et MOORE (1964), où ces derniers reconnaissent aux entrepreneurs la capacité de transformer leurs rêves en action par la création d'une affaire. Dans cette vision, l'étude de l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance de nouvelles organisations, c'est-à-dire les activités par lesquelles le créateur mobilise et combine des ressources pour concrétiser l'opportunité en un projet structuré. Pour VERSTRAETE (1999), l'entrepreneuriat est vu comme un système complexe et un type spécifique d'organisation qui est impulsé par un entrepreneur.

Cet entrepreneur agit pour tenter de concrétiser, au sein de la structure, la vision qu'il se fait de cette organisation. Il est donc indispensable pour lui d'étudier les activités permettant à un individu de créer une nouvelle entité.

La majorité des travaux qui ont succédé ceux de GARTNER sont consacrés au phénomène d'émergence organisationnelle, le point de vue étant partagé par BRUSH qui affirme que la notion de création est la caractéristique fondamentale de l'entrepreneuriat, et le processus d'émergence est le centre de gravité du domaine de la recherche en entrepreneuriat.

- **Le paradigme de la création de valeur** : La création de valeur a été identifiée comme un thème situé au cœur de l'entrepreneuriat par GARTNER (1990). BRUYAT s'est inspiré des travaux de GARTNER (1993). Pour lui l'objet scientifique étudié dans le champ de l'entrepreneuriat est la dialogique individu/création de valeur, L'entrepreneur est une condition nécessaire pour l'apparition du résultat. De même, le résultat est une condition nécessaire pour que l'entrepreneur existe ou soit reconnu comme tel. Autrement dit, La valeur induite par un projet ne sera créée qu'avec l'intervention de l'individu et ce dernier ne sera pas qualifié d'entrepreneur tant que la création de valeur n'a pas eu lieu. Cette dialogique s'inscrit dans une dynamique de changement et peut être définie comme suit :
 « *L'individu est une condition nécessaire pour la création de valeur, il en détermine les modalités de production, l'ampleur [...] Il en est l'acteur principal* »⁹. Le support de la création de valeur, une entreprise par exemple, est la "chose" de l'individu, nous avons :
 Individu —————> création de valeur.

- **Le paradigme de l'innovation** : La théorie économique s'est intéressée tardivement à l'innovation. Parmi les précurseurs qui ont travaillé sur le concept, Joseph SCHUMPETER qui considère que la firme innovatrice crée une rupture dans les conditions de la concurrence car elle dispose d'un avantage compétitif. L'entrepreneuriat et l'innovation sont associés depuis que l'économiste autrichien Joseph SCHUMPETER a évoqué la force du processus de destruction créatrice qui caractérise l'innovation.

DRUCKER est l'un des principaux partisans de cette vision. L'innovation est clairement, selon lui, la fonction spécifique de l'entrepreneuriat et le moyen d'utiliser le changement comme une opportunité ouverte sur une affaire ou un service différent. Il considère l'innovation comme une condition de création de valeur.

⁹ BRUYAT C : « *Création d'entreprise : contributions épistémologiques en modélisation* », thèse de doctorat, 1993, P58

P. ANDRE Julien et Michel MARCHESNAY ont affirmé que le moteur de l'entrepreneuriat est l'innovation. Elle constitue le fondement de l'entrepreneuriat, puisque celle-ci suppose des idées nouvelles pour offrir ou produire de nouveaux biens ou services, ou, encore, pour réorganiser l'entreprise. L'innovation c'est créer une entreprise différente de ce qu'on connaissait auparavant, c'est découvrir ou transformer un produit, c'est proposer une nouvelle façon de faire, de distribuer ou de vendre.

La fonction d'innovation est donc importante et fait de l'entrepreneur un vecteur du développement économique. Les entrepreneurs doivent chercher les sources d'innovation, les changements et les informations pertinentes sur les opportunités créatrices. Ils doivent connaître, appliquer et maîtriser les principes qui permettent de mettre en œuvre les innovations, avec les meilleures chances de réussite. Le changement constitue donc une norme habituelle pour l'entrepreneur qui sait aller le chercher, agir sur lui et l'exploiter comme une opportunité.

1.3 Les formes de l'entrepreneuriat

La PME à moins droit à l'erreur qu'une grande entreprise dans ses prises de risques inhérents à son processus de croissance et pour cela elle peut croire, explorer des opportunités de croissance, se développer sur de nouveaux métiers, des marchés ou des territoires nouveaux par :

- **La création par essaimage :** On parle d'une entreprise créée par essaimage lorsqu'un employeur aide ses employés à entreprendre : L'essaimage consiste à aider un salarié à se lancer dans une activité indépendante. Au démarrage, l'essaimé travaille souvent en sous-traitance pour son ancien employeur (*l'essaimé*), puis petit à petit diversifie sa clientèle et conquiert son indépendance véritable. DAVAL propose la définition suivante :

*« L'essaimage est un processus qui se manifeste lorsqu'un employé entreprend de créer sa propre structure ou de reprendre une entité existante, indépendante de l'entreprise essaimant, en bénéficiant de la part de cette dernière qu'il quitte, de diverses formes d'appui et d'accompagnement, afin de limiter les risques d'échec ».*¹⁰

Cette définition met l'accent sur deux caractéristiques particulières de l'essaimage : le statut salarial du créateur et le soutien dont il bénéficie de la part de son employeur. Donc L'essaimage est une pratique d'accompagnement entrepreneurial d'une nouvelle entité créée par un salarié. L'enjeu se situe à la fois à un niveau individuel et à un niveau organisationnel.

¹⁰ Sous la direction de GodefroyKizaba, « *Entrepreneuriat et accompagnement outils , actions et paradigmes nouveaux* », Edition L'harmattan,2008 P100.

Au niveau organisationnel, l'essaiage peut être, d'une part, une modalité d'innovation ou de croissance pour explorer de nouveaux segments. D'autre part, l'essaiage peut être un moyen d'externaliser pour mieux exploiter des activités déjà existantes.

Au niveau individuel, l'essaiage peut être, d'une part, une pratique de développement personnel en favorisant la prise d'initiatives chez les salariés et d'autre part, il est une pratique de reclassement du personnel. En résumé, l'essaiage est une pratique de gestion flexible des ressources humaines.

- **La création en franchise** : On ne fait appel à la création d'activité en franchise que dans le cadre d'une commercialisation de technologie, de produit ou de service. Cette forme entrepreneuriale fait appel à deux entreprises juridiquement et économiquement indépendantes. L'une est le franchiseur et l'autre est le franchisé.

La première entreprise, franchiseur est le propriétaire d'une marque et d'un savoir-faire. Celle-ci donne à la seconde entreprise, le franchisé, le droit exclusif d'exploiter sa marque, son enseigne et son savoir-faire en contrepartie d'un droit d'entrée, de redevances ou de marges sur les produits. C'est donc le fait d'utiliser une marque connue pour mettre un produit, service ou technologie sur le marché.

- **La création ex-nihilo** : On parle d'entrepreneuriat ex nihilo lorsque l'entrepreneur crée son entreprise quand rien n'existait auparavant. C'est en quelque sorte créer une entreprise à partir de rien, ni entreprise mère, ni reprise d'entreprise, ni rachat de fonds de commerce, etc. C'est une forme entrepreneuriale très difficile, car l'auto entrepreneur a besoin de temps, pour implanter et faire connaître son produit sur le marché. En effet, l'opération nécessite des efforts en termes d'étude de marché, ressources naturelles et financières. Tout doit être bien calculé, rien ne doit se faire au hasard.

L'entrepreneur doit donc faire une estimation exacte de sa taille de marché ainsi que de ses besoins financiers pour éviter les difficultés. Plus que toutes les autres formes entrepreneuriales, la création ex-nihilo nécessite beaucoup de travail et beaucoup de rigueur.

- **La reprise d'entreprise** : La reprise d'entreprise ou d'une activité présente une différence de taille avec la création d'entreprise, c'est une forme d'entrepreneuriat qui consiste à reprendre une activité ou une entreprise déjà existante. Le créateur ici est une personne physique ou morale appelée repreneur. Il peut s'agir d'une ou de plusieurs personnes reprenant une PME, une start-up ou même une grande entreprise. Dans ce

sens l'incertitude est généralement moindre et les niveaux de risque sont beaucoup plus faibles.

Dans le cadre de la création d'une entreprise isolée, le fondateur prend le temps d'étudier son plan d'affaire et les faisabilités de son projet. La reprise d'entreprise par contre, limite les pertes de temps. Elle permet de gagner du temps en ce sens que l'acheteur dispose déjà des ressources humaines et financières requises pour le bon fonctionnement de son activité.

De plus, l'activité achetée peut octroyer des bénéfices immédiatement. Le repreneur est de ce fait épargné des difficultés liées à la mise en place d'une nouvelle entreprise. Il dispose par conséquent d'une possible facilité de bénéficier des prêts bancaires pour améliorer l'évolution de son activité. En effet, les banquiers ont tendance à faire confiance aux anciennes entreprises plutôt qu'à celles nouvellement créées. C'est pourquoi, ils sont plus enclins à leur accorder des prêts.

- **Intrapreneuriat** : Cette forme d'entrepreneuriat est pratiquée à l'intérieur de l'entreprise contrairement à la création d'entreprise essaimante où l'employeur pousse les salariés à créer une entreprise à l'extérieur de l'entreprise. Ici, on encourage le développement des compétences professionnelles et l'adoption de certains comportements entrepreneuriaux au sein de l'organisation ou d'une grande entreprise.

Cette entreprise peut ainsi développer des projets stratégiques et des projets d'innovation, sans toutefois créer une nouvelle entreprise. Ceci permet aux salariés d'apprendre progressivement le métier d'entrepreneur sans toutefois qu'il y ait une prise de risque ou une perte du statut social de l'entreprise.

Ce qui ressort, comme dénominateur commun, ce qu'il est possible d'entreprendre pour un individu, sans qu'il y ait une prise de risques personnels et sans perte ou modification profonde d'un statut social. Ces situations peuvent permettre un apprentissage en douceur du métier d'entrepreneur.

2. L'entrepreneur

Le phénomène entrepreneurial est constitué de trois dimensions permanentes, à savoir : l'organisation créée, l'environnement et l'entrepreneur. Ce dernier constitue le sujet et l'acteur du phénomène. C'est de son action et de ses caractéristiques et compétences que résulte l'émergence d'une organisation. Ce n'est qu'à partir des années 60 que l'analyse de l'entrepreneur s'est élargie au-delà de ses fonctions économiques à l'étude, de ses actes et

comportements, ses traits psychologiques et sur l'influence des variables, sociales et culturelles sur sa personne.

2.1 Définitions selon plusieurs auteurs

Pour RICHARD CANTILLON

Le premier qui a défini le profil de l'entrepreneur et a mesuré les difficultés d'une gestion qui affronte empiriquement l'imprévisible et l'incertain. Il fait de l'entrepreneur la pièce maîtresse de la dynamique économique : l'entrepreneur est celui qui exerce son jugement pour faire face à l'incertitude. Il est défini comme une personne indépendante.

- **Pour J.B.SAY**

L'entrepreneur est celui qui entreprend de créer pour son compte, à son profit et à ses risques, un produit quelconque.

- **Pour JOSEPH SCHUMPETER**

L'entrepreneur est l'investigateur de l'innovation au sein de l'organisation. L'entrepreneur peut introduire l'innovation au moyen de nouvelles méthodes de production, d'une nouvelle offre, de nouvelles règles de gestion.

- **Pour FRANK JANSEN et BERNARD SURLEMONT**

L'entrepreneur est un individu ou un groupe d'individus qui réussit à identifier dans son environnement une opportunité et qui arrive à réunir les ressources nécessaires pour l'exploiter en vue de créer de la valeur.

- **Pour Frank Knight**

L'entrepreneur est l'agent économique qui assume le risque dans un environnement incertain.

Tableau N°01 : Evolution de la théorie de l'entrepreneuriat et du mot entrepreneur

- **Moyen Age** : acteur et personne responsable de grands chantiers de production. XVIIe siècle : personne qui supporte les risques de profit ou de perte dans un contrat à prix fixe avec les pouvoirs publics.
- **1725** : Richard Cantillon- distinction de la personne qui prend les risques et de celle qui fournit les capitaux.
- **1797** : Baudeau-la personne qui supporte les risques, qui prévoit, supervise, organise et possède.
- **1803** : Jean Baptiste Say-les profits de l'entrepreneur sont distincts des profits du capital.
- **1876** : Francis Walker-distinction entre les bailleurs de fonds qui reçoivent un intérêt et ceux dont le profit est dû à leurs compétences de gestionnaire.
- **1934** : Joseph Schumpeter- l'entrepreneur est un innovateur, il met en œuvre une technologie inédite.
- **1961** : David McClelland-l'entrepreneur est une personne dynamique, qui prend des risques calculés.
- **1964** : Peter Drucker-l'entrepreneur maximise les opportunités.
- **1975** : Albert Shapero-l'entrepreneur prend une initiative, organise des mécanismes socioéconomiques et accepte le risque de l'échec.
- **1983** : Gifford Pinchot-l'intrapreneur est un entrepreneur au sein d'une organisation préexistante.
- **1985** : Robert Hisrich-l'entreprenance est le processus qui consiste à créer quelque chose de différent et possédant une valeur, en lui consacrant le temps et le travail nécessaires, en assumant les risques financiers, psychologiques et sociaux correspondants et à en recevoir les fruit sous forme de satisfaction pécuniaire et personnelle.

Source : Robert D. HISRICH, Michael p. PETERS : « *entrepreneurship : lancer, élaborer et gérer une entreprise* », Economica, 1991, P.7.

2.2 La particularité d'un entrepreneur

Doté de caractéristiques particulières, l'entrepreneur est un individu hétérogène, opportuniste, organisateur et même un joueur, par ses défis, qui n'est jamais assuré de la réussite mais il y croit. L'association (*entrepreneur/création d'entreprise*) suppose l'existence de raisons fondamentales poussant un individu à se lancer sur un chemin nouveau, des motivations psychologiques, par son besoin d'indépendance et d'accomplissement, des motivations sociologiques et culturelles qui ont une influence sur l'individu à savoir sur ses

croyanances , ses perceptions et ses intentions relatives à l'entrepreneuriat comme les aspects de l'environnement familial, l'éducation, l'expérience professionnelle et le territoire, s'ajoute à ses motivations d'autres économiques tel que la disponibilité des ressources humains, financières et la demande de marché et son accessibilité car l'existence de marchés ouverts influence positivement la création d'une entreprise. En effet, il existe trois approches d'entrepreneur qui donnent une vision sur le travail à accomplir par ce dernier :

- **L'approche descriptive :** Elle renseigne sur la question « *Qui est ?* », cherche à identifier les caractéristiques des entrepreneurs et ce qui les démarquent des publics non entrepreneur ;
- **L'approche comportementale :** Elle renseigne sur la question « *Que fait ?* », pour dire que la réussite d'un entrepreneur ne dépend pas seulement de ses qualités personnelles mais aussi de la famille et de la société dans laquelle il puise sa culture ;
- **L'approche processuelle :** Elle renseigne sur les questions « *Pourquoi ?* » et « *Comment ?* », a pour objectif l'analyse les variables personnelles et environnementales qui favorisent ou inhibent l'esprit d'entreprise, les actes et les comportements entrepreneuriaux.

3. L'importance et l'impact de l'entrepreneuriat sur l'économie

Il est parfaitement admis que l'entrepreneuriat est un vecteur vital de l'économie grâce à ses apports à la création de richesses et d'emplois. La littérature scientifique nous apprend que la réussite d'une aventure entrepreneuriale ne dépend pas uniquement d'un environnement favorable à la création mais également des traits de l'entrepreneur lui-même.

3.1 L'importance de l'entrepreneuriat

L'activité entrepreneuriale n'a peut-être pas un effet direct sur la croissance économique mais elle peut l'accélérer grâce à la présence d'une population nombreuse d'individus entrepreneurs et ce résultat a été prouvé par une étude de GEM¹¹ qui a proposé un modèle comparatif entre différents pays sur diverses dimensions sociales et culturelles. Ce programme a montré que dans les pays à activités entrepreneuriales élevées, la proportion du PIB qui provient des projets entrepreneuriaux progresse chaque année. L'entrepreneuriat constitue ainsi un moyen pour la résorption du chômage, il est considéré comme une source potentielle de création et de sauvegarde d'emplois. Entreprendre est devenu une nécessité pour l'intégration sociale pour l'entrepreneur et pour les personnes employées. L'entrepreneuriat permet de renouveler et reconstruire le tissu économique par la

¹¹Global Entrepreneurship Monitor (www.Gemconsortium.org) consulté le 02/05/2019 à 19h30.

création des entreprises ex-nihilo ou même par la reprise des entreprises, la réactivation et le redémarrage d'entreprises permet de constituer un contrepois et une compensation aux disparitions et l'échec d'autres entreprises existantes, la fonction d'innovation est importante, d'après SCHUMPETER, les entrepreneurs constituent le moteur de l'innovation en identifiant les opportunités que les autres acteurs ne voient pas et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à de nouvelles activités économiques.

3.2 L'impact de l'entrepreneuriat sur l'économie

La contribution de l'entrepreneuriat au développement économique est importante étant par son impact en matière d'emploi, d'innovation, de croissance et d'utilité personnelle.

VAN praag et VERSLOTONT (2007) ont effectué une synthèse de travaux empiriques qui ont analysé la valeur économique de l'entrepreneuriat. Elle est présentée comme suit :

- **L'emploi**
 - Externalité positive en matière de création d'emploi, il génère un nombre considérable d'emploi ;
 - Plus grande satisfaction au travail du personnel occupé.
- **La croissance :** En ce qui concerne le développement économique, il rapporte une diversification de l'industrie par l'établissement de pôle de croissance.
- **L'innovation :** Elle représente une importante source d'innovation, elle permet une harmonisation de développement technologique aux besoins du marché.
 - Meilleure rentabilité des dépenses en recherche et développement ;
 - Plus grande qualité des innovations ;
 - Niveau de commercialisation des innovations élevées.
- **L'utilité personnelle**
 - Possibilité d'atteindre un niveau de revenu élevé ;
 - Meilleure satisfaction de l'emploi (*autonomie emploi valorisant*).

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat constitue un phénomène qui attire de plus en plus les chercheurs dans les domaines de l'économie et de la gestion. L'entrepreneuriat est un phénomène complexe qui au cours du temps a pris plusieurs significations, plusieurs auteurs et chercheurs dans ce domaine ont essayé d'apporter une définition aussi précise que possible pour cerner ce concept. Alors que le terme entrepreneuriat s'articule autour d'un personnage et d'une organisation, il commence par une volonté individuelle d'un futur entrepreneur, qui devient le personnage central du développement économique, il défie le risque d'incertitude, exploite ses idées pour bénéficier au maximum des opportunités qui se présentent. Sa réussite

dépend de sa capacité à créer de nouvelles idées et de les réaliser sous forme de projet d'entreprise.

Section 02 : L'évolution de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise en Algérie

La meilleure façon de relancer la croissance économique dans un pays comme le nôtre est de faire participer aux activités économiques le plus grand nombre d'individus. Agissant selon ses propres capacités, chacun pourra créer et activer les synergies économiques et institutionnelles. L'importance accordée aujourd'hui à la création d'entreprise est le résultat d'un processus qui remonte au milieu des années 70 et que l'on peut deviser en deux phases assez bien délimitées dans le temps.

1. L'entrepreneur de l'Algérie indépendante

Cette période est devisée en deux sous périodes principales qui sont :¹²

1.1 L'Etat entrepreneur :(les décennies 60-70)

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie vivait une situation socio-économique critique après le départ des français, le pays manque de cadres et d'ouvriers spécialisés et la population algérienne est constituée à 90% de paysans analphabètes qui viennent, nombreux, s'installer en ville.

Notre pays devait mettre fin au plutôt à ce lourd héritage légué par le colonialisme ou la puissance coloniale qui a très peu investi dans l'industrie lourde, alors qu'elle favorisait l'agriculture, pour cela l'Algérie avait besoin d'un Etat fort afin de développer son économie rapidement et mettre en œuvre une politique de développement national qui réponde aux impératifs majeurs de l'Algérie indépendante.

L'Algérie a adopté un modèle d'économie administré reposant sur une politique d'industrialisation et la transformation de l'économie algérienne, en y implantant une industrie de base, en procédant à des transformations des rapports de propriété au sein de l'agriculture et en maîtrisant le commerce extérieur à l'aide des instruments de l'Etat et s'est engagée dans un ambitieux programme de développement qui assure la transformation locale des richesses et l'accroissement de leur utilisation à l'intérieur de l'économie pour la diversification de ses structures économiques et de gagner en autonomie. L'Etat devant ce projet se voit comme un Etat-providence et comme le « *grand entrepreneur* » qui met en place et conduit une économie étatique moderne et dynamique. La période (1962-1970) a prévalu un modèle économique central dirigé où l'Etat a été le principal entrepreneur employeur, il s'impose comme propriétaire du patrimoine des entreprises et responsable de leur création mais aussi de leur gestion.

¹²Melbouci. L : « *Le capital social et le comportement innovateur de l'entrepreneur algérien* », communication au colloque international sur l'entrepreneuriat et la PME, Belgique, Octobre, 2008.

Le champ de l'entrepreneuriat privé a été limité par l'Etat algérien et les entrepreneurs ne devaient investir que dans des activités complétant celles des grandes entreprises d'Etat. Même si l'entrepreneur n'a pas été écarté de l'activité économique durant cette période, il était néanmoins encadré par un environnement spécifique : marché non concurrentiel, prix fixés administrativement, monopole d'Etat, bureaucratie (*bancaire et administrative*) pesante et corruption touchant les différents sphères de l'économie

1.2 Désengagement de l'Etat et essor de l'entreprise privée (Les décennies 80-90)

Ce n'est qu'à partir des années 80 et en conséquence du choc pétrolier de 1986 que l'initiative privée a été enfin libérée et l'activité entrepreneuriale a pris tout son essor. Les entrepreneurs avaient la possibilité de créer des entreprises dans les secteurs de leurs choix, en effet y a eu une levée du monopole de l'Etat et son désengagement de l'activité économique. L'initiative privée a été libérée et a investi l'espace créé par le désengagement de l'Etat qui a été pendant plus de 30 ans le principal entrepreneur.

2. L'entrepreneur de l'Algérie en transition vers l'économie de marché

Depuis les années quatre-vingt-dix, l'Algérie a connu un passage d'une économie administrée, où l'investissement est basé sur la grande entreprise publique, à une économie de marché entraînant une transformation radicale de son environnement économique ce qui a marqué la libéralisation de l'économie. En effet après l'échec du socialisme et les déficits de la plupart des grandes entreprises d'Etat, l'Algérie lance de grandes réformes pour instituer l'économie de marché (*réformes fiscales, réformes bancaires, libéralisation des prix, libéralisation du commerce extérieur*).

D'un autre côté, l'Etat a entrepris sous la pression des institutions monétaires internationales (*FMI, banque mondiale...*) d'encourager l'investissement privé en lui facilitant l'accès au crédit et en desserrant l'étouffement bureaucratique qui pesait lourdement sur son développement. Ainsi, le nouveau dispositif législatif et réglementaire mis en place garantissait plus de liberté aux entreprises privées et aux entrepreneurs en prenant soin de les orienter vers une dynamique beaucoup plus productive que spéculative.

L'Etat vise l'entrepreneur comme un acteur principal du développement économique de la nouvelle orientation. Il est mis au centre des réflexions pour l'élaboration des politiques de développement. Dans cette phase de transition, l'Etat algérien continue d'assurer un rôle incitatif par l'intermédiaire de l'Agence de Promotion et de Soutien à l'Investissement (*APSI*) qui, grâce aux différents avantages fiscaux qu'elle accorde aux nouveaux entrepreneurs, entraîne un mouvement important de création de petites et moyennes entreprises (*PME*).

Avec la montée du chômage, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs dispositifs, afin de lutter contre le chômage et de promouvoir l'activité créatrice de richesses.

3. Développement des PME en Algérie

La PME algérienne est apparue dans sa majorité qu'après l'indépendance ; elle n'a évolué que très lentement. Nous présenterons son évolution sur trois périodes.

- **La période allant de 1962 à 1982 :** A la veille de l'indépendance, la plus part des PME qui existaient appartenaient au colonais. Juste après l'indépendance, ces entreprises ont été confiées à des comités de gestion après le départ de leurs propriétaires. Elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales.

Cette période s'est caractérisée par une économie planifiée caractérisée par la prédominance de la grande entreprise étatique et l'orientation des investissements sur les industries lourdes avec l'objectif du développement de toute l'économie. Le code des investissements n° 66/284 qui a été promulgué le 15/09/1966 a essayé de faire jouer au secteur privé son rôle dans le développement économique tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie, mais l'entreprise privée était contrôlée par « *l'Etat entrepreneur* » avec l'exigence d'un agrément pour toute opération d'investissement auprès de la Commission Nationale des Investissements (CNI). Le secteur privé est limité à l'investissement dans les petites industries. Les entreprises publiques freinent d'une façon ou d'une autre le secteur privé parce que le privé est confronté à des fiscalités lourdes, une législation du travail rude, la fermeture du commerce extérieur... Mais malgré ces entraves l'entreprise privée a continué à se développer par ses propres moyens et sa dans l'industrie manufacturière et le bâtiment. Durant cette période le rythme moyen de création d'entreprises était de 600 unités environ par an.

- **La période allant 1982 à 1988 :** Cette période est caractérisée par la promulgation du nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement privé. Cette période est aussi marquée par les grandes réformes mais toujours avec le système de l'économie administrée. Cette période a donné naissance à 02 plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989) et la loi du 21/08/1982 qui ont dicté un ensemble de mesures telles que :
 - Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
 - L'accès aux autorisations globales d'importations (AGI) ;
 - Un système d'importation sans paiement.

Ces mesures d'aide ont abouti à la réalisation de plus de 775 projets de PME/PMI mais cette période se caractérisait par certains obstacles aux secteurs, notamment :

- Le financement par les banques ne doit pas dépasser 30% du montant total de l'investissement ;
 - Les montants investis ne doivent pas dépasser les 30 millions de dinars pour une société à responsabilité limitée (SARL) ;
 - L'interdiction de posséder plusieurs investissements par un seul entrepreneur
- **A partir de 1988 :** l'Algérie adopte la transition vers l'économie de marché, ce qui a conduit à établir des relations avec les institutions internationales telles que le Fonds Monétaire International (*FMI*) et la banque mondiale pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part et à l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commercial d'autre part. Ce qui a conduit à la privatisation de nombreuses entreprises publiques et a contribué au développement des PME dans certaines activités de l'économie. Ces activités concernant la transformation des métaux ainsi que les petites industries mécaniques et électroniques.

Les changements d'orientation de la politique économique et l'adoption des plans d'ajustement structurel avaient définitivement scellé le passage de l'économie vers l'organisation marchande.

L'Etat a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des PME telles que le nouveau code d'investissement qui a été promulgué le 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement. Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties...

Dans les faits, le bilan de la mise en œuvre du code de 1993 a été mitigé ce qui a porté les autorités à promulguer en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (*ordonnance n°01/03 du 20/08/2001*) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (*loi n° 01/18 du 12/12/2001*).

L'ordonnance mise en place en même temps que la loi d'orientation de la PME définit et fixe, entre autres, les mesures de facilitations administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre. Elles prévoient également la création d'un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME.

La création du Conseil National de l'Investissement (CNI) et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés.

4. Evolution des PME en Algérie

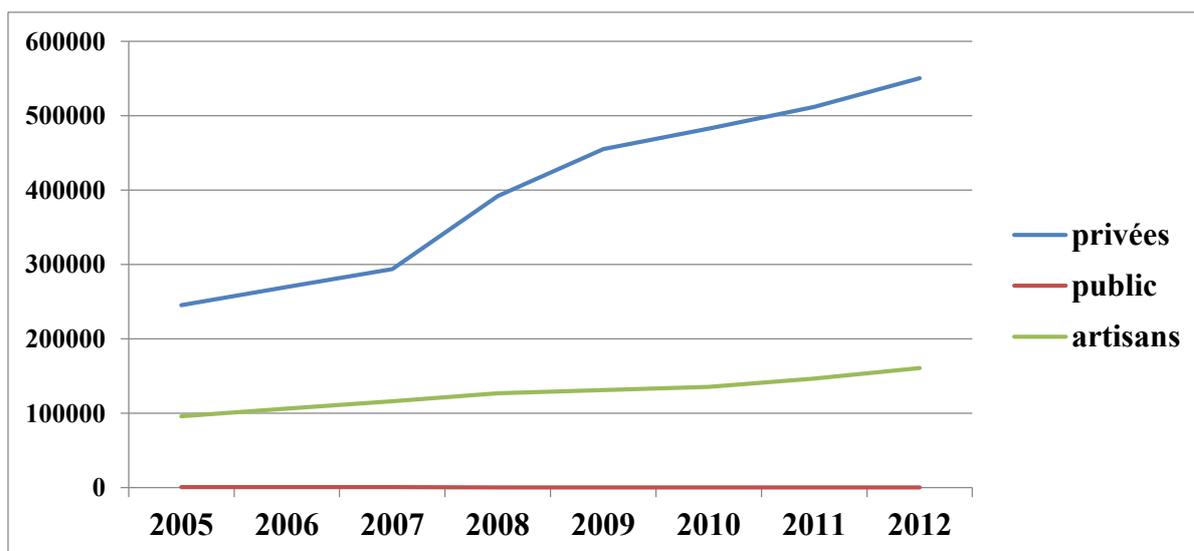
Depuis les années 80 la création des PME est mise en avant. Au jour d'aujourd'hui les PME constituent la grande partie du tissu économique. Les résultats ne sont apparus qu'à partir des années 2000, après une série de mesures d'accompagnement des entreprises pour les amener à acquérir une capacité suffisante de compétitivité.

Tableau N°02 : Evolution des PME en Algérie (2005-2012)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur Privé	245 842	269 806	293946	392013	455398	482892	511856	550511
Secteur Public	874	739	666	626	591	557	572	557
Artisans	96072	106222	116347	126887	131505	135623	146881	160764
Total	342788	376767	410959	519526	587494	619072	658737	711832

Source : Etabli par nous-mêmes a base des données du bulletin de veille statistique (www.mdipi.gov.dz)

Graphes N°01 : Evolution des PME en Algérie période (2005-2012)



Source : Etabli par nous-mêmes à base des données du tableau n°02.

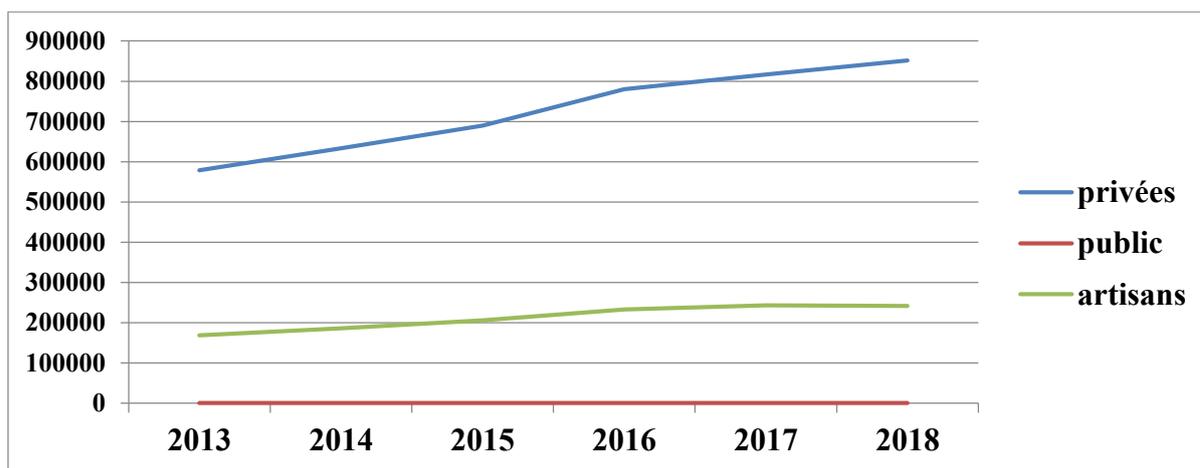
Le tableau ci-dessus ainsi que sa représentation graphique illustrent l'évolution des PME en Algérie allant de la période de 2005 à 2012, le nombre des PME privées étaient de 245842 en 2005, il a augmenté à 550511 PME à la fin de 2012, en 7 ans la population des PME algériennes a connu une progression remarquable ; Les PME publiques ont enregistré une baisse de 317 PME en 7ans. En 2012 le nombre d'artisans passe de 96072 à 160764.

Tableau N°03 : Evolution des PME en Algérie (2013-2018)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur Privé	578586	633891	690113	780339	816326	851414
Secteur Public	547	544	532	438	264	262
Artisans	168801	186303	206166	233298	243699	241494
total	747934	820738	896811	1014075	1060289	1093170

Source : Etabli par nous-mêmes a base des données du bulletin de veille statistique (www.mdipi.gov.dz)

Graphe N°02 : Evolution des PME en Algérie période (2013-2018)



Source : Etabli par nous-mêmes a base des données du tableau n°03.

Le tableau ci-dessus ainsi que sa représentation graphique illustre l'évolution des PME en Algérie allant de la période de 2013 à 2018, le nombre des PME privées étaient de 578586 en 2013, il a augmenté à 851414 PME à la fin de 2018, en 6 ans la population des PME algériennes a connu une progression de 47% ;

Les PME publique ont enregistré une baisse de 285 PME en 6 ans soit une baisse de 52% ;

En 2013 le nombre d'artisans passe de 168801 à 241494 l'année, soit une évolution 43% en 6 ans. En termes de création de PME, les PME privées apparaissent plus créatrice d'emplois comparativement aux PME publiques. En effet, les données des tableaux précédant illustrent clairement les meilleurs résultats réalisés durant la période 2005-2018, une hausse remarquable des PME privées contre une diminution des PME du secteur public qui peut être expliqué par la privatisation imposée par la loi de l'économie de marché. L'économie algérienne connaît de profonds bouleversements depuis la fin des années quatre-vingt avec l'avènement de l'économie de marché et les changements intervenus au niveau des dispositifs institutionnels d'accompagnement. Dès lors, l'économie de marché suppose la nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat, en créant un environnement favorable qui permet de mobiliser les capitaux privés au service de la croissance et du développement.

Section 03 : La genèse de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Le développement industriel dans la wilaya de Tizi-Ouzou a connu un réel essor à partir de l'année 1970, qui s'est traduit par la réalisation d'un ensemble d'unités industrielles publiques ayant trait à différentes activités économiques. Parallèlement à cet effort de développement, d'autres opérations ont été réalisées dans le cadre de la petite et moyenne industrie publique et privée.

La wilaya de Tizi-Ouzou à l'instar des autres wilayas a commencé à renaître depuis l'indépendance, elle a subi de grands changements structurels imposés au tissu industriel local par les critères de rentabilités et de commercialités, une connaissance plus fine et une étude plus approfondie du phénomène entrepreneurial dans la wilaya de Tizi-Ouzou est l'objectif principal de cette section.

Selon OUSSALEM M.O (2002), il est nécessaire de porter une attention à l'évolution de l'entrepreneuriat en longues périodes à travers les phases suivantes : avant l'indépendance, durant la période (1962-1975), la période(1980-1990) et enfin durant la période(1990-2000). Nous les présenterons en premier dans la montée de l'activité entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou puis passer à une analyse des emplois créés par les PME par secteurs juridiques et par secteurs d'activités.

1. La montée de l'activité entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou¹³

L'activité entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou est passée par quatre(04) étapes principales :

1.1 La fin de la période coloniale : une émergence difficile

L'émergence d'un entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou remonte aux premières mesures favorables à l'investissement privé, à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Mais ses racines plongent dans une période plus ancienne. A l'époque coloniale, on peut déjà déceler les premières expériences d'entrée dans l'économie moderne, en particulier à la faveur des changements induits par la deuxième guerre mondiale sur les marchés.

Un premier groupe, majoritaire en nombre et en volume d'affaires, se constitue progressivement dans ce que l'on peut appeler l'entrepreneuriat commercial. Le petit commerce est ancré dans le terroir par ses débouchés et par ses ressources financières mobilisées à partir de l'épargne des familles et des proches et des transferts des émigrés. Il s'agit souvent d'une activité commerciale plus tournée vers la reproduction simple ou vers

¹³Oussalem M.O : «*Entrepreneuriat privé et le développement local. Elément d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou* », Insaniyat, N° 16, 2002..

une lente accumulation.

Il en va autrement pour l'entrepreneuriat commercial. Il introduit, de ce fait, des éléments de dynamisme économique. Les entrepreneurs-commerçants ont un rayonnement social à travers des réseaux informels de financement, de soutien à la création d'activités, de garanties mutuelles. Ils constituent, en quelque sorte, une synthèse entre une adaptation réussie aux règles imposées par l'économie moderne et l'activation des relations sociales traditionnelles dans les pratiques économiques (*solidarité, parrainage...*). Il faut cependant noter le caractère émergent et localisé de cette forme d'entrepreneuriat dans un nombre réduit de zones : Tizi-Ouzou, Azazga, Boghni.

Le second groupe émerge en aval de la production arboricole traditionnelle, dans le conditionnement de figues sèches et dans la production d'huile d'olive. Ce groupe s'est inséré dans l'articulation entre économie traditionnelle et économie moderne (*marchés urbains et exportation*). Ses ressources proviennent de l'activité commerciale ou de l'activité agricole. Son insertion dans l'économie locale présente l'originalité d'avoir tenté une adaptation de l'agriculture traditionnelle par l'ouverture de débouchés nouveaux dans le secteur moderne de l'économie et d'avoir commencé à introduire des normes qui ont influencé les pratiques des paysans.

[...] On peut considérer que ces formes anciennes d'entrepreneuriat ont été un des vecteurs de l'adaptation de la société traditionnelle aux chocs provoqués par l'irruption des règles économiques inégalitaires et radicalement nouvelles (*l'autre vecteur étant les migrations temporaires ou définitives*). Mais si elles sont demeurées fragiles en raison de la faiblesse des ressources mobilisées, elles sont à l'origine des premiers foyers d'accumulation et de la constitution des premiers réseaux d'affaires.

1.2 Le démarrage de l'entrepreneuriat privé durant la période 1962-1975

Le modèle institutionnel d'organisation de l'économie qui a été progressivement mis en place à l'indépendance est fondé sur le rôle central de l'État dans l'impulsion du développement. De ce fait, l'entrepreneuriat privé n'a pas pu se développer réellement, car son champ d'action n'était pas bien défini. De plus, le secteur privé n'avait pas les capacités d'impulser les transformations profondes des structures économiques qu'exige le développement, en raison de sa soumission à une logique du profit et du court terme.

L'entrepreneuriat commercial voit ses activités de plus en plus encadrées (*contrôle puis institution du monopole d'État sur les importations, étatisation de l'activité de gros, contrôle des prix, système de quotas sur les produits importés*) et subit la concurrence des

entreprises publiques de distribution. Face à cela, deux attitudes complémentaires sont adoptées.

- La première consiste à composer avec la nouvelle donne, en cherchant à tisser des relations au sein des entreprises publiques de distribution et dans les administrations économiques.
- La seconde stratégie a consisté à répondre positivement aux incitations de l'État visant à développer l'investissement privé productif, c'est-à-dire dans le secteur manufacturier.

A la fin des années 1970, on enregistre les premiers investissements significatifs à Tizi-Ouzou et à Boghni. Le mouvement s'amplifiera au cours de la décennie 1980.

1.3 L'essor de l'entrepreneuriat privé durant la période 1980-1990

La période qui s'ouvre vers la fin des années 1970 voit s'accélérer la création d'entreprises dans le secteur manufacturier. Deux facteurs sont à l'origine de cette accélération: d'abord, la modification de la politique de l'État vis-à-vis du secteur privé qui connaît une inflexion: la nouvelle politique vise à intégrer le secteur privé dans l'effort de développement en complémentarité avec le secteur public, tout en restant ancrée dans le modèle institutionnel organisant la domination du secteur public, ensuite, la persistance, ou même l'aggravation des déséquilibres sur nombre de marchés, ouvrent des débouchés et permettent d'anticiper des rendements intéressants sur les investissements, en particulier dans le BTP et les industries de biens de consommation.

Ainsi, l'entrepreneuriat qui émerge pendant cette période est fondamentalement déterminé par les effets locaux du modèle institutionnel de l'économie étatique et de la politique économique de l'État. Le profil des entreprises montre qu'elles correspondent plus à une logique de traduction locale d'un modèle et d'impulsions définies centralement qu'à une logique née de la dynamique des économies locales. Certes, il existe des entreprises valorisant des potentialités ou des compétences locales (*dans la céramique, la production de petites machines ou le montage de compresseurs*) mais elles demeurent minoritaires. L'ancrage dans l'économie locale se fait par les débouchés, la mobilisation des ressources financières et de la main-d'œuvre. Cela explique la fragilité de nombre d'entre elles face aux contrecoups de la chute des prix du pétrole en 1986.

La création d'entreprise a connu une impulsion réelle à partir de 1982, à la faveur de la nouvelle politique publique vis-à-vis du secteur privé. C'est ainsi que l'enquête menée en 1987 montrait que 79 % des entreprises en activité avaient moins de 5 ans d'âge, 13 % avaient entre 5 et 10 ans et seulement 8 % avaient plus de 10 ans. La création d'entreprise est

concentrée dans les communes de la vallée du Sebaou (*Draa-Ben-Khedda, Tizi-Ouzou, Tizi-Rached*) et celles de la dépression de Draa-el-Mizan (*Draa-el-Mizan, Boghni, Ouadhias*). Les deux zones disposent des infrastructures, des réseaux d'utilités nécessaires et de la main-d'œuvre formée. Elles concentrent aussi les principales entreprises publiques de la wilaya. Mais c'est aussi dans ces zones que s'est développé l'entrepreneuriat commercial qui se reconvertisse dans les activités manufacturières.

Cette dynamique de création s'essouffle dès la fin des années 1980. Les premières mesures d'austérité et la baisse des revenus pétroliers commencent à poser des problèmes de débouchés. Les ajustements du taux de change et des prix des inputs importés et des biens d'équipement réduisent les profits anticipés. Les tendances perdurent et s'accroissent après la mise en œuvre du programme de stabilisation macro-économique en 1994-1995. On entre dans une quatrième phase dans le développement du secteur privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou caractérisée par un climat d'incertitude et la recherche de nouvelles stratégies par les entrepreneurs.

1.4 La situation paradoxale de l'entrepreneuriat privé durant la période 1990-2000

Cette phase se caractérise par ses aspects contradictoires. D'un côté, on peut constater la multiplication des projets d'investissement, leur diversification et l'apparition de nouvelles catégories d'entrepreneurs. D'un autre côté, on observe aussi le faible dynamisme des créations réelles. La multiplication des initiatives et le développement des potentialités de l'entrepreneuriat peuvent s'expliquer par la conjugaison de facteurs favorables :

Les réformes introduites dans le modèle institutionnel d'organisation de l'économie, même si elles n'ont pas démantelé tous les systèmes de contrôle, les ont relativement assouplis. La libéralisation du commerce extérieur facilite l'accès aux biens d'équipement et aux intrants importés pour les entreprises disposant de moyens financiers.

La crise des entreprises publiques a libéré une force de travail qualifiée et expérimentée (*ingénieurs, cadres, techniciens*) ; certains, porteurs de projets, sont à l'origine d'un nombre appréciable d'initiatives de création. Leurs connaissances du marché, des fournisseurs d'équipements et des procédés de fabrication sont des atouts pour entrer dans la même activité que celle de leur entreprise d'origine ou dans une activité liée.

La politique d'emploi des jeunes initiés par l'État a ouvert la voie à une nouvelle catégorie d'acteurs : de jeunes entrepreneurs, souvent diplômés, investissant dans la micro-entreprise de services ou de fabrication. Il est vrai que la lourdeur des procédures, en particulier financières, freine le flux des créations et que, souvent, ces micro-entreprises

relèvent plutôt de l'auto-emploi, mais elles contribuent à la diversification du système productif et peuvent constituer un ferment pour sa revitalisation.

2. Les emplois créés par les PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous aborderons ci-après la répartition des emplois dans la ville de Tizi-Ouzou selon les différents secteurs.

2.1 Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya côtière, elle se situe dans la partie nord centre de l'Algérie. Le chef-lieu de la wilaya (*la ville de Tizi-Ouzou*) se trouve à une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger, la capitale. Schématiquement, cette région est un vaste bastion constitué d'une succession de chaînes de montagnes d'orientation générale Est Ouest et qui emprisonnent des plaines alluviales étroites. Elle est comprise entre les coordonnées angulaires suivantes :

- 36° 42' 42'' latitude Nord ;
- 4° 02' 45'' Est
- L'altitude par rapport au niveau de la mer : 206m

Les limites naturelles de la wilaya de Tizi-Ouzou se présentent ainsi :

- Au nord : la mer méditerranée ;
- Au sud : la chaîne cristalline du Djurdjura ;
- A l'est : le massif de l'Akdafou ;
- A l'Ouest : des collines et des vallées.

Pour ce qui est des limites administratives, la wilaya de Tizi-Ouzou est délimitée par :

- Au nord la mer méditerranée ;
- A l'est par la wilaya de Bejaia ;
- A l'ouest par la wilaya de Boumerdes ;
- Au sud par la wilaya de Bouira.

2.2 Répartition des emplois

Afin d'analyser les caractéristiques des PME de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous proposons d'étudier successivement : la répartition des PME selon le secteur juridique et leur répartition selon le secteur d'activité, cette analyse présente un intérêt capital car elle nous renseigne sur la nature des activités prédominantes dans la wilaya.

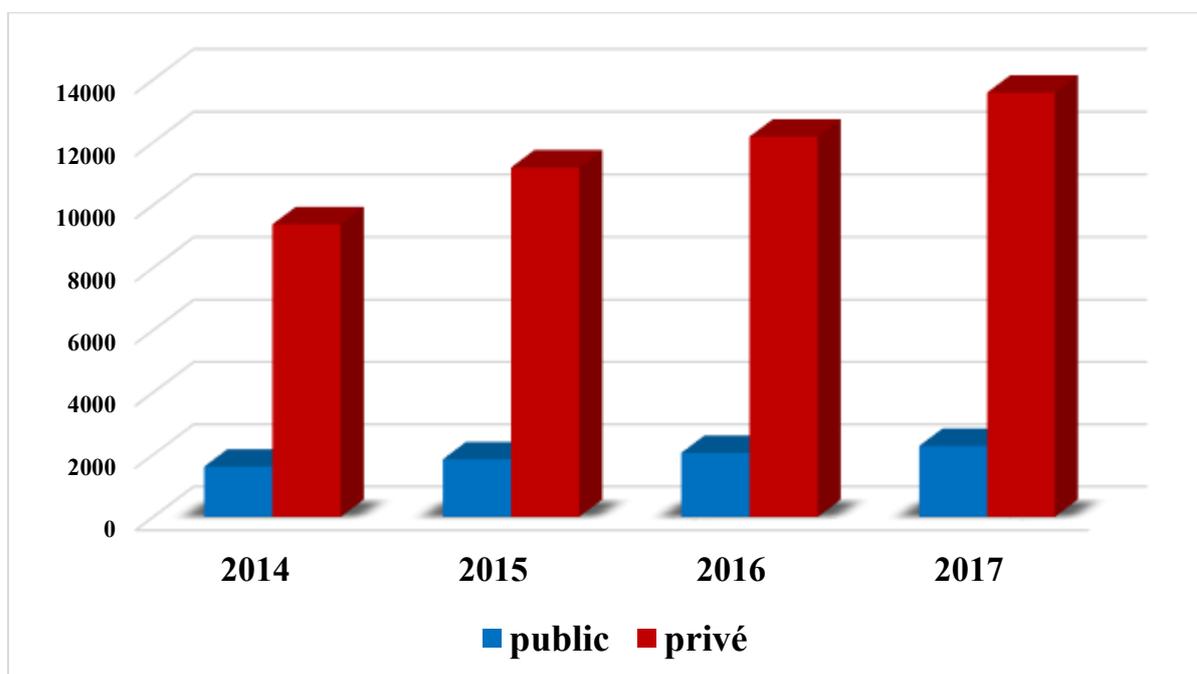
2.2.1 Emplois créés selon le secteur juridique (2014-2017)

Tableau N°04 : Emplois créé selon le secteur juridique.

	2014	2015	2016	2017
Secteur public	1619	1853	2060	2282
Secteur privé	9386	11197	12182	13584

Source : Etabli par nous-mêmes a base des données de l'annuaire statistique.

Graphe n°03 : Emplois créés selon le secteur juridique 2014-2017.



Source : Etabli par nous-mêmes à base des données du tableau n°04.

D'après la lecture du tableau et de la présentation graphique ci-dessus, on constate que les emplois créés dans le secteur privé sont supérieurs à ceux créés dans le secteur public.

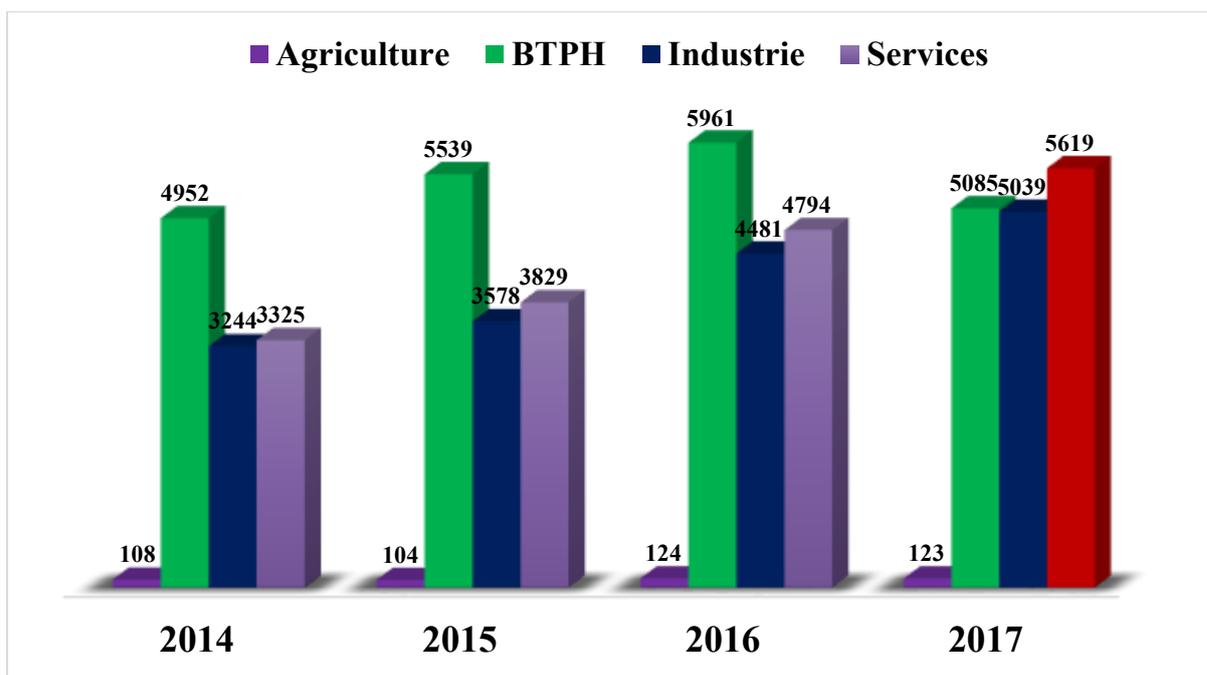
2.2.2 Emplois créés selon le secteur d'activité

Tableau N°05 : Emplois créés selon le secteur d'activité

	2014	2015	2016	2017
Agriculture	108	104	124	123
BTPH	4952	5539	5961	5085
Industrie	3244	3578	4481	5039
Service	3325	3829	4794	5619

Source : Etabli par nous-mêmes a base des données de l'annuaire statistique.

Graphe N°04 : Emplois créés selon le secteur d'activité (2014-2017)



Source : Etabli par nous-mêmes a base des données du tableau n°05.

Du tableau et de la représentation graphique, on constate que :

- Les secteurs du bâtiment et travaux public(BTPH) : a connu durant la période allant de 2014 à 2016 une progression de 1009 emplois soit 20.37%, par ailleurs une diminution de 876 emplois soit une régression de 14.69% en 2017 ;
- Le secteur des services : est en évolution remarquable de 68.99% allant de 2014 à 2017 ;
- Le secteur industrie : est en évolution remarquable de 55.33% allant de 2014 à 2017 ;
- Le secteur agriculture : est le secteur qui crée le moins d'emplois, de 2014 à 2015 il a connu une diminution de 4 emplois soit une régression de 3.70% ; une augmentation de 20 emplois soit 19.23% en 2016 et enfin une baisse de 1 emploi soit 0.8% en 2017.

Conclusion

A travers ce chapitre, premièrement, nous avons donné une revue sur l'entrepreneuriat et l'entrepreneur en identifiant les différentes théories les traitants, ensuite l'évolution de ce phénomène dans l'Algérie entière et finalement dans la wilaya de Tizi-Ouzou en particulier.

L'entrepreneuriat est une initiative portée par une personne physique ou morale qui cherche à accroître sa richesse via l'innovation et l'utilisation rationnelle des ressources dont elle dispose tout en prenant des risques. En effet, les concepts d'entrepreneuriat et d'entrepreneur, proposent une grande variété de définitions et une divergence d'opinions et attirent de plus en plus les chercheurs et les auteurs par leurs importances tant que facteurs de croissance, d'innovation et de productivité. Cependant, l'entrepreneuriat en Algérie est né grâce aux réformes engagées par les pouvoirs publics, c'est à partir des années 1990, suite aux changements sur tous les plans internes et externes qui ont fait que l'Algérie s'oriente vers une nouvelle organisation ayant pour pierre angulaire, encourager et développer l'esprit d'entreprise.

Pour autant, l'activité entrepreneuriale a pris tout son essor grâce à la levée du monopole d'Etat sur l'activité économique et libérant l'initiative privée. En effet, l'entrepreneuriat privé a pris un rôle important dans la dynamisation du territoire national et même dans la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers la création des PME, sachant que cette dynamique est multipliée suite à la mise en place de différents dispositifs (*CNAC, ANSEJ, ANDI, ANGEM,...*) par les autorités qui ont favorisé le champ entrepreneurial dans notre wilaya.

Introduction

Les PME algériennes ont longtemps été marginalisées par les pouvoirs publics qui privilégiaient les grandes entreprises jusqu'à la fin des années 80. A partir de là, avec la chute des prix des hydrocarbures et les faillites de la majorité de ces entreprises publiques plus d'intérêt leur a été donné.

En effet, l'Algérie a pris conscience de l'importance des PME à partir du milieu des années 90. Grâce aux réformes engagées à partir de la même année et l'engagement de l'Etat algérien dans des politiques visant à faciliter la création et le développement de ce type d'entreprises, les PME, en particulier celles du secteur privé ont fait leur apparition dans l'économie algérienne.

La croissance de la PME a été accentuée par la création des organismes d'aide à la création et au développement de ces entreprises à savoir l'ANSEJ, la CNAC, l'ANDI et l'ANGEM.

Dans la première section nous aborderons les mesures visant la création d'emplois adoptées par l'Etat algérien et présenterons les différents acteurs de la dynamique entrepreneuriale et les organismes d'aide à la création d'entreprise. Dans la deuxième section nous focaliserons sur la CNAC, en mettant en exergue son organisation et son fonctionnement. Dans la troisième section nous mettrons en avant les différents partenaires de la CNAC de Tizi Ouzou tout au niveau national qu'international.

Section 1 : Les mesures visant la création d'emploi

Depuis le début de la décennie 90, on constate la création d'agences et organismes au niveau national et régional ayant pour mission l'insertion professionnelle des jeunes et la création d'emploi pour pouvoir diminuer le taux de chômage.

1. Les acteurs de la dynamique entrepreneuriale

La dynamique entrepreneuriale consiste à mettre l'accent sur ce que représente l'entrepreneuriat en terme de création, d'évolution et de changement ainsi que de cessation d'activités économique. Selon M.O Oussalem (2007)¹, les acteurs potentiels de développement territorial dans la wilaya de T.O sont bien entendu multiples.

1.1 Les acteurs publics

- **Les organismes d'aide à la création d'entreprise :** Ils jouent un rôle considérable dans l'encouragement de l'entrepreneuriat à travers un accompagnement spécifique qui renforce la dynamique entrepreneuriale, aide à la création d'entreprise donc à la création d'emplois ;
- **La direction des PME :** Elle est chargée d'encourager l'émergence d'un environnement assurant aux petites et moyennes entreprises le soutien et l'impulsion nécessaires à leur promotion et à leur développement, de veiller à la bonne affectation des fonds d'appui de soutien et de garantie en vue de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à des financements adaptés, d'élaborer le programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises et s'assurer de sa mise en œuvre, de veiller, en relation avec les organisations concernées, à l'élaboration d'un système d'information économique adapté aux petites et moyennes entreprises;
- **La direction de l'emploi :** Elle est chargée d'animer, de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des programmes d'emploi au niveau de la wilaya et ce, en coordination avec les responsables des structures sous la tutelle de l'ANEM, l'ANSEJ et la CNAC, d'encourager le développement de l'emploi par des actions de propositions de mesures permettant de rapprocher d'avantage l'offre et la demande d'emploi, en liaison avec les partenaires concernés ;
- **Le dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) :** Il vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et promouvoir leur emploi à travers des programmes de formation emploi et de recrutement.

¹Mohand Ouamar OUSSALEM, (2007). « Le développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou : Potentialités, Contraintes et Perspectives », *Faculté de sciences économiques Université de Tizi-Ouzou, revue campus* N°05.

Il s'adresse à 03 types de contrats :

- 1) Contrat d'insertion des diplômés(CID) : destiné aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle.
 - 2) Contrat d'insertion professionnelle(CIP) : destiné aux jeunes sortant de l'enseignement secondaires, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage.
 - 3) Contrat formation insertion (CFI) : Il est destiné aux jeunes chômeurs sans formation ni qualification. Les bénéficiaires des contrats CFI sont placés soit :
 - Dans des chantiers de travaux divers initiés par les collectivités locales ou par les différents secteurs d'activités ;
 - En formation auprès de maitres-artisans.
- **Le comité d'Assistance Locale et de Promotion de l'Investissement(CALPI) :**Il est chargé de proposer la concession aux enchères publiques ouvertes ou restreintes des terrains disponibles aussi, contribuer à la régulation et l'utilisation rationnelle du foncier destiné à l'investissement et proposer au conseil national de l'investissement(CNI) toute demande de concession éventuelle de gré à gré ;
 - **L'office pour la Promotion de l'Investissement(OPI) :**C'est un outil d'aide à la création d'entreprise, l'OPI est plutôt orienté vers la gestion du foncier industriel, la création de l'office obéit à la volonté de doter la wilaya d'un instrument capable de préparer, notamment sur le plan du foncier industriel, les conditions nécessaires à la localisation des entrepreneurs, désireux s'implanter dans la wilaya de T.O ;
 - **Banques :**L'apport personnel et plus de certaines d'aides de l'état accordées au créateur ne suffisent pas pour financer leurs entreprises donc, des besoins en capitaux sont toujours ressentis par des personnes physiques ou morales, pour la création, le fonctionnement, le suivi et le développement de leurs entreprises. Dans ce cas, ils s'orientent vers un financement par fonds ou par crédits, tel que les crédits bancaire. La banque est un institut financier qui joue un rôle économique fondamental, elle est sollicitée pour apporter son appui à des entreprises comme elle est considérée l'intervenant principal du processus de financement des nouvelles entreprises créées. A l'unanimité, les banques certifient qu'elles financent les projets de création d'entreprise, dans tous les secteurs, que les montants de crédit soient élevés ou faibles.

1.2 Les acteurs privés

Ce sont les industriels, artisans et agriculteurs qui ont des représentations institutionnalisées à travers des chambres consulaires, spécialisées : chambre du commerce et

de l'industrie, chambre de l'agriculture, chambre de l'artisanat et des métiers. Cette représentation leur ouvre la possibilité de jouer un rôle d'animation, de mise en relation et d'intermédiation entre les acteurs privés et les institutions d'encadrement de l'économie.

2. Les organismes d'aide à la création d'entreprise

La promotion du secteur des PME en Algérie est considérée comme un vecteur de croissance, un générateur d'emploi et un moteur de progrès socio-économique.

Le désir d'entreprendre et d'avoir un emploi stable est devenu plus facile et accessible pour une large fraction d'individus grâce aux aides financières en faveur de la petite et moyenne entreprise en Algérie. Les dernières se sont multipliées depuis 2001 avec la loi de la promotion de la PME portant la définition de cette dernière et fixant les mesures d'aide et de soutien à sa promotion en s'appuyant sur des études appropriées visant à promouvoir la compétitivité des entreprises.²

En effet, plusieurs organismes et programmes d'aides à la création, au développement, à la garantie des crédits et à la mise à jour des PME ont vu le jour en Algérie : ces organismes ont joué un rôle important dans le développement de ce type d'entreprises puisque, grâce à leur appui, le nombre des PME est en progression constante.

2.1 Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), créée en 1996 par le décret exécutif n°96-296³ du 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'ANSEJ, modifié et complété par le décret exécutif n°03-288⁴ du 06 septembre 2003. Est un organisme public représenté par des antennes à travers tout le pays, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière ; cet organisme accompagne les porteurs de projets âgés de 19 à 35 ans (*quand le projet génère plus de 03 postes d'emploi y compris celui du gérant, l'âge limite pourra être porté à 40 ans*) en leur offrant des avantages fiscaux et financiers pour favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs et encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

2.1.1 Les missions de l'ANSEJ

L'ANSEJ est une agence qui a pour missions principales en relation avec les institutions et organismes concernés :

² Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.

³ Ce texte vient en application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n°16-14 du 24 JUIN 1996 et prévoit la création, l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'ANSEJ.

⁴ Ce texte modifie et complète le décret exécutif n°96-296 du 08 septembre 1996, il a pour objet de définir les missions de l'ANSEJ en relation avec les institutions concernées et modifier la composante du conseil d'orientation fixée par le décret exécutif n°96-296.

- Soutien, conseil et accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'activités ;
- Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute informations économique, techniques, législatives et réglementaires relatives à leurs activités ;
- Créer une banque de projets ;
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (*banque, impôts, CNAS, CASNOS, ...*) ;
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissements dans divers secteurs ;
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro entreprise au profit des jeunes promoteurs ;
- Encourager toutes autres formes d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.⁵

2.1.2 Les conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, le ou les jeunes promoteurs doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 19 et 35 ans avec possibilité d'étendre la limite d'âge à 40 ans sous condition ;
- Etre titulaire d'un diplôme, d'une qualification professionnelle et /ou posséder un savoir-faire reconnu ;
- Etre chômeur au moment du dépôt du dossier ;
- Mobiliser un effort personnel au titre de la participation au financement du projet ;
- Etre inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) comme chômeur demandeur d'emploi ;
- Ne pas être bénéficiaire d'une mesure au titre de création d'activité au préalable ;
- Ne pas être inscrit au niveau d'un centre de formation, institut ou université au moment de l'introduction dans son activité d'aide sauf s'il s'agit d'un perfectionnement dans son activité.

2.1.3 Les modes de financement de l'ANSEJ

Deux modes de financement de l'ANSEJ à savoir :

Un financement triangulaire (prêt ANSEJ / apport personnel/ prêt bancaire) et un financement mixte (apport personnel/ prêt ANSEJ) que nous résumons dans le tableau suivant :

⁵www.ansej.org.dz consulté le 01/06/2019. A 16h30.

Tableau N°06 : Récapitulatif des modes de financement del'ANSEJ

Formes de financements		Apport personnel	Prêt ANSEJ	Crédit Bancaire
Financement triangulaire (création et extension)	Investissement moins de 5.000.000 DA	01%	29%	70%
	Investissement de 5.000.000 à 10.000.000 DA	02%	28%	70%
Financement mixte (création et extension)	Investissement moins de 5.000.000 DA	28%	72%	NEANT
	Investissement de 5.000.000 à 10.000.000 DA	29%	71%	NEANT

Source : établi par nous-mêmes à partir des informations du site officiel de l'ANSEJ consulté le 01/06/2019 :

www.ansej.org.dz/index.php/fr/PRESENTATION-de-l-ansej/dispositif

2.2 L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)⁶

Les pouvoirs publics ont promulgué en 2001 l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement. Elle prévoit notamment, la création d'un guichet unique placé sous l'autorité du chef du gouvernement sous la forme d'une « *Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)* » en remplacement l'Agence de Promotion et de Soutien à l'Investissement.

2.2.1 Le passage de l'APSI vers ANDI

Il s'est traduit par des modifications des cadres institutionnels et réglementaires :

- Création du conseil national de l'investissement, organe présidé par le premier ministre, chargés des stratégies et des priorités pour le développement ;
- Création de structures régionales de l'agence qui contribuent en concertation avec les acteurs locaux au développement régional. Cette contribution consiste notamment en la mise en place des moyens humains et matériels pour faciliter et simplifier l'acte d'investir ;
- Instauration d'une commission interministérielle de recours chargé de recevoir et de statuer sur les doléances des investisseurs ;
- Clarification des rôles des différents intervenants dans le processus d'investissement.
- Révision du dispositif d'incitation à l'investissement ;
- Suppressions du niveau d'autofinancement exigé à l'éligibilité aux avantages.
- Allègement des dossiers de demande d'avantages.

⁶www.andi.dz consulté le 10/06/2019. à 21h40.

2.2.2 Les missions de l'ANDI

- Enregistrement des investissements ;
- La promotion des investissements en Algérie et à l'étranger ;
- La promotion des opportunités et potentialités territoriales ;
- La facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets ;
- L'assistance, l'aide et l'accompagnement des investisseurs ;
- L'information et la sensibilisation des milieux d'affaires ;
- La qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement ;

Et aussi pour les investisseurs :

- Accueille, conseille et accompagne les investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales ;
- Informe les investisseurs à travers son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information ;
- Veille à l'exécution concertée avec différentes institutions concernées (*douane, impôts...*), des décisions d'encouragement à l'investissement ;
- Contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés.⁷

2.2.3 Avantages dédiés à l'investissement

Les projets d'investissement peuvent bénéficier d'exonération et réduction fiscale selon la localisation et l'impact des projets sur le développement économique et social.⁸

Trois niveaux d'avantages sont prévus :

2.2.3.1 Communs aux investisseurs éligibles

A-Projets réalisés dans le nord

▪ Phase de réalisation

- Exonération de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

⁷www.andi.dz consulté le 10/06/2019.à 18h40.

⁸ *Idem.* Consulté le 10/06/2019.à 21h40.

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;
- Exemption des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière, ainsi que la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers bâtis et non bâtis destinés à la réalisation de projets d'investissement. Ces avantages s'appliquent pour la durée minimale de la concession consentie ;
- Abattement de 90% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines pendant la période de réalisation de l'investissement ;
- Exonérations de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement, pour une période de 10 ans, à compter de la date d'acquisition ;
- Exonérations des droits d'enregistrement frappant les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital.

▪ **Phase d'exploitation**

Pour une durée de 03 ans pour les projets créant jusqu'à 100 emplois au moment du démarrage de l'activité et après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

- Exonération de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés(IBM) ;
- Exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle(TAP) ;
- Abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines.

B-Projets réalisés dans le sud

Les hauts plateaux et les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat.

Phase de réalisation

- Exonération de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;
- Exemption des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière, ainsi que la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers bâtis et non

bâties destinées à la réalisation de projets d'investissement. Ces avantages s'appliquent pour la durée minimale de la concession consentie ;

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement, pour une période de 10 ans, à compter de la date d'acquisition ;
- Exonération des droits d'enregistrement frappant les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ;
- La prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation par l'agence des dépenses au titre de travaux d'infrastructure nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- La réduction du montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines au titre de la concession de terrains pour la réalisation de projets d'investissement :
 - Au dinar symbolique le mètre carré (m²) pendant une période de 15 années et 50% du montant de la redevance domaniale au-delà de cette période pour les projets d'investissements implantés dans les localités relevant des hauts-plateaux et des autres zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat ;
 - Au dinar symbolique le mètre carré (m²) pendant une période de 15 années et 50% du montant de la redevance domaniale au-delà de cette période pour les projets d'investissements implantés dans les wilayas du grand sud.

Phase d'exploitation et pour une durée de 10 ans :

- Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ;
- Exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle ;
- Abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines.

2.2.3.2 Supplémentaires : au profit des activités privilégiées et/ou créatrices d'emplois

Il s'agit en premier lieu, des incitations fiscales et financières particulières instituées par la législation en vigueur, en faveur des activités touristiques, industrielles et agricoles.

Ces avantages ne sont pas cumulables avec ceux conférés par le dispositif de la loi relative à la promotion de l'investissement, auquel cas, c'est l'incitation la plus avantageuse qui est appliquée.

Le deuxième type d'avantages supplémentaires, concerne les investissements créateurs de plus de plus de 100 emplois permanents, réalisés en dehors des zones à promouvoir, pour lesquels la durée des avantages d'exonération fiscale à l'exploitation est fixée à 05 ans.

2.2.3.3 Exceptionnels : investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale :

▪ **Phase de réalisation**

- Tous les avantages communs de réalisation ;
- Octroi, conformément à la législation en vigueur, d'exonération ou réduction de droits de douane, impôts, taxes et toutes autres impositions à caractère fiscal, de subventions, aides ou soutiens financiers, ainsi que toutes facilités susceptibles d'être consenties,
- Possibilité, après accord du conseil national de l'investissement (CNI), de transfert des avantages de réalisation aux contractants de l'investisseur bénéficiaire, chargés de la réalisation de l'investissement, pour le compte de ce dernier.

▪ **Phase d'exploitation**

- Allongement pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans, de la durée des avantages communs d'exploitation ;
- Octroi du régime d'achats en franchise pour les biens et matières entrant dans la production des biens bénéficiant de l'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée.

2.3L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM)

L'Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM), créée par le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant son statut, est un outil de lutte contre la précarité.

Le micro crédit est un prêt remboursable dans un délai de 12 à 60mois (1 à 5ans), destiné pour les projets et les activités dont le cout ne saurait dépasser 1.000.000DA, permettant l'achat d'un petit équipement et matières premières de démarrage et de la couverture des frais nécessaires au démarrage d'une activité ou d'un métier.

Le programme du micro crédit s'inscrit dans le cadre du développement social visé par les pouvoirs publics. Ce développement a pour souci de promouvoir les capacités des individus et des populations à s'auto prendre en charge, à atteindre un niveau de vie digne et un emploi significatif, en mettant en œuvre une nouvelle politique sociale, ayant pour objet essentiel la réduction du coût social de la transition vers l'économie de marché et permettre à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leurs propres activités génératrices de revenus ; le dispositif renforce l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à la l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes .⁹

⁹www.angem.dz consulté le 02/06/2019. A 15h30.

2.3.1 Les missions de L'ANGEM

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et les précarités, ses principales missions sont :

- Gérer les dispositifs du micro- crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro-crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ; notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ;
- Notifier aux bénéficiaires, dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers de charges qui les lient à l'agence ;
- Assister les bénéficiaires du micro-crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets ;
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires du micro crédit aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus ;
- Organisation de salons (*exposition- vente*) régionaux et nationaux des produits du micro crédit ;
- Formation continue du personnel chargé du dispositif.¹⁰

2.3.2. Les conditions d'éligibilité

- Etre âgé de 18ans et plus ;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ; Avoir une résidence fixe ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir-faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le Montant du prêt non rémunéré selon un échéancier arrêté.

¹⁰www.angem.dz/article/présentation consulté le 02/06/2019. A9h00.

2.3.3. Les modes de financement de l'ANGEM :

L'ANGEM gère dans le cadre du micro crédit deux formes de financement allant du petit prêt non rémunéré -PNR- financé par l'ANGEM avec un plafond de **100.000,00 DA** et qui peut atteindre 250 000 DA au niveau des wilayas du Sud jusqu'au prêt le plus important (ne dépassant pas **1.000.000,00 DA**), destiné pour la création d'activité et faisant appel à un montage financier avec une banque.

Tableau N°07 : Récapitulatif des modes de financement de l'ANGEM

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR
ne dépasse pas 100.000 DA	Tous profils (acquisition de matière première)	0%	-	100%
Ne dépasse pas 250.000 DA	Tous profils (acquisition de matières premières)	0%	-	100%
Ne dépasse pas 1.000.000 DA	Tous profils	1%	70%	29%

Source : www.angem.dz

2.4 Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

Créé en 1994, par le décret législatif n°94-11 du 26 mai 1994¹¹ instituant l'assurance chômage en faveur des salariés susceptible de perdre de façon involontaire et pour des raisons économiques leurs emplois. Il est aussi réservé aux chômeurs promoteurs de 30 à 50 ans ayant perdu leur emploi cause d'une dissolution d'entreprise ou d'une compression d'effectif pour des raisons économiques, comme elle contribue au soutien à la création des PME par les chômeurs ayant déjà travaillé.

Nous allons présenter ce dispositif en détail dans la section 02.

¹¹ Décret législatif n°94-11 du 26 mai 1994 journal officiel n°34/1994.

Section 02 : Présentation de la CNAC, historique, organisation et fonctionnement du dispositif

La CNAC est une jeune institution, son statut est institué d'après le décret exécutif n°94-188 du 06 juillet 1994 portant l'administration et la gestion du régime d'assurance chômage. Elle est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur général.

La présentation d'un aperçu historique de ce dispositif, ses missions ainsi son fonctionnement est l'objectif principal de cette section.

1- Historique du dispositif

La CNAC est un établissement administratif, doté de moyens humains, matériels juridiques et financiers, sous la tutelle du ministère du travail et de la sécurité sociale.

1.1 Les différents textes réglementaires

C'est en 1990 qu'a été créée la caisse d'assurance chômage, par le partenaire social UGTA (*Union Général des Travailleurs Algériens*), pour répondre au besoin de prise en charge des salariés licenciés en grand nombre à la suite de l'application des dispositions du plan d'ajustement structurel imposé par le FMI.

Plusieurs décrets ont été promulgués les années suivantes :

- Décret exécutif n°94-188 du 06 juillet 1994 portant statut de la caisse national d'assurance chômage (*journal officiel n°44 du 07 juillet 1994*) ;
- Décret exécutif n°99-37 du 24 chaouel 1419 correspondant au 10 février 1999 et décret exécutif n°04-01 DU 10 dhou el kaada 1424 correspondant au 03 janvier 2004 ont complété le décret exécutif n° 94-188 du 06 JUILLET 1994 ;
- Décret législatif n°94-09 DU 26 MAI 1994 portant préservation de l'emploi et protection des salariés susceptible de perdre de façon involontaire leurs emplois (*journal officiel n° 34 DU 01 JUIN 1994*) ;
- Décret législatif n°94-10 DU 26 MAI 1994 instituant la retraite anticipée (*journal officiel n°34 du 01 juin 1994*) ;
- Décret législatif n°94-11 du 26 MAI 1994 instituant l'assurance chômage en faveur des salariés susceptible de perdre de façon involontaire et pour raisons économique leurs emplois (*journal officiel N° 34/ 1994*) ;
- Décret exécutif n°94-189 du 06 JUILLET 1994 fixant la durée de prise en charge et les modalités de calcul de l'indemnité d'assurance chômage (*journal officiel n°44 du 07 JUILLET 1994*) ;

- Décretexécutif n° 2000- 50 modifiant le décret exécutif n°94-187 du 26 muharram 1415 CORRESPONDANT au 06 juillet 1994, modifié et complété fixant la répartition du taux de cotisation de sécurité sociale (journalofficiel n°10 du 05 aout 2000) ;
- Décret n°06- 39 DU 25 SEPTEMBRE 2006 fixant répartition du taux de cotisation de sécurité sociale (*journal officiel n°60 du 27 SEPTEMBRE 2006*) ;
- Décret présidentiel n°03-514 DU 06 dhou el kaada 1424 correspondant au 30 décembre 2003 relatif au soutien de la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50ans (*journal officiel n°84 du 31 DECEMLBRE 2003*) ;
- Décretexécutif n°04-02 DU 10 dhou el kaada 1424 correspondant au 03 janvier 2004 fixant les conditions et les niveaux des aides accordées aux promoteurs âgés de 35 à 50 ans (*journal officiel n°03 du 11 JANVIER 2004*) ;
- Décretexécutif n°04-03 du 10 dhou el kaada 1424 correspondant au 03 janvier 2004 portant création et fixant les statuts du fonds de caution mutuelle de garantie des risques crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans (*journal officiel n°03 du 11 janvier 2004*) ;
- Décretexécutif n°05-470 du 10 dhou el kaada 1426 correspondant au 12decembre 2005 fixant les modalités de mise en œuvre des avantages fiscaux et douaniers accordés aux investissements réalisés par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans (*journal officiel n°81 du 31 décembre 2005*) ;
- Décretexécutif n°06-485 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n°302-089 intitulé «*fonds spécial de développement des régimes du sud*»(*journal officiel n°84 du 24 décembre2006*) ;
- Décretexécutif n°06-486 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spécial n°302-116 intitulé «*fonds spécial pour le développementéconomique des hauts plateaux*»(*journal officiel n°84 du 24 décembre 2006*) ;
- Décret exécutif n°04-114 du 13 avril 2004 fixant les modalités de représentation et de désignation ainsi que les règles de fonctionnement des commissions de recours préalable en matière de sécurité sociale (*journal officiel n°25 du 21 avril 2004*) ;
- Décretexécutif n°04-02du 10 dhou el kaada1424 correspondant au 03 janvier 2004 modifié et complété par le décretexécutif n°10-158 du 07radjab1431 correspondant au 20 juin 2010 fixant les conditions et les niveaux des aides accordés aux chômeurspromoteurs,âgés de 30 à 50 ans (*journal officiel n°39 du 23 juin 2010*) ;
- Décret exécutif n°11-104 du aouelrabieethani 1432 correspondant au 06 mars 2011 modifiant et complétant le décretexécutif n°04 -02 du 10 dhou el kaada1424 correspondant

au 03 janvier 2004 fixant les conditions et les niveaux des aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50 ans (*journal officiel n°14 du 06 mars 2011*).

1.2 L'évolution des missions de la CNAC

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage en tant qu'institution publique de sécurité sociale, ayant reçu pour vocation d'amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel, a connu différentes étapes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics

Le Premier métier de la CNAC et dès sa création en 1994 a été l'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leurs emplois pour des motifs économiques. Elle a effectivement pu bénéficier à la fin de 2006 189.830 chômeurs allocataires sur un total de 201.505 travailleurs licenciés dont les dossiers d'inscription ont été réceptionnés.

A partir de 1998 et jusqu'à 2004, la CNAC met en œuvre des mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires qui sont à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé- les conseillers animateurs- et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipements également destinés à cette fin d'où l'enregistrement des réalisations suivantes :

- 11.583 chômeurs ont été formés par les conseillers animateurs aux techniques de recherches d'emplois ;
- 12.780 chômeurs ont suivi, à partir de 1998, des formations destinées à leur permettre d'acquérir de nouvelles qualifications en vue d'accroître leurs chances de réinsertion dans la vie professionnelle ;
- Depuis 2004, l'activité de formation reconversion est en voie d'être réorientée vers les besoins des chômeurs promoteurs ainsi que des entreprises qui s'inscriront dans les mesures de promotion de l'emploi.

La CNAC s'est employée, à partir de 2004, en priorité, à la mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans et ce, jusqu'à 2010.

Dès 2010, de nouvelles dispositions ont permis à la population âgée de 30 à 50 ans d'accéder à travers ce dispositif à plusieurs avantages notamment le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 05 millions de DA ainsi que la possibilité de l'extension des capacités de production des biens et services pour les promoteurs qui ont déjà leurs activités ainsi que les bonifications sur les intérêts du crédit

bancaire à 100%, différents niveaux d'allègements de la part patronale, exonérations de la cotisation globale de la sécurité sociale à la charge de l'employeur et subvention mensuelle à l'emploi.

2 Les principales missions du dispositif CNAC

La CNAC a pour missions :

- L'assurance chômage accompagnée des mesures actives de réinsertion professionnelle ;
- Le soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans ;
- Prodiguer des mesures d'encouragement et d'appui à la promotion de l'emploi (*loi n°06-21*).

2.1 L'assurance chômage

Le 26 mai 1994, deux décrets législatifs signés et publiés au journal officiel n° 34, déjà cité précédemment, ont créé le régime d'assurance chômage destiné aux salariés du secteur économique qui perdent leurs emplois de façon involontaire pour raison économique dans le cadre soit d'une compression d'effectif ou d'une cessation d'activité de l'employeur.

Le chômage pour raison économique est depuis 2004 considéré comme un risque indemnisable au même titre que les autres risques de sécurité sociale (*maladie, accidents de travail ...*).

Le régime d'assurance chômage ne se limite pas au versement d'une indemnité, des mesures actives destinées à augmenter les chances du travailleur ayant perdu son emploi de façon involontaire à reprendre sa place sur le marché du travail ont été développées par la CNAC. Il s'agit :

- De l'aide à la recherche d'emploi ;
- De l'aide au travail indépendant ;
- Et de la formation reconversion.

En effet, le système mis en place garanti aux anciens salariés une indemnité d'assurance chômage leur permet de préparer dans les meilleures conditions possibles leur réinsertion dans la vie active.

Dès l'avènement du dispositif, environ 200.000 anciens salariés ont bénéficié d'une indemnité d'assurance chômage pendant une durée moyenne de 23 mois.

Dans le régime assurance chômage mis en place permet au employeurs de disposer d'un instrument pour faire face aux difficultés économiques, financières et techniques pouvant amener à réduire les effectifs afin d'éviter de mettre en péril l'avenir des entreprises et de voir ainsi disparaître la totalité des emplois salariés.

2.2 Le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités. A la fin du mois de juin 2010, les pouvoirs publics ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée visant sans cesse le développement et la transmission « *de la culture entrepreneuriale* » les aménagements de ce dispositif ont porté sur :

- La réduction du délai d'inscription à l'ANEM à un (01) mois au lieu de six (06) mois ;
- Le relèvement du niveau d'investissement de 5 millions de DA à 10 millions de DA ;
- Et outre la création, l'extension des capacités de production des biens et services ;
- L'accès au dispositif de 30 ans, au lieu de 35 ans, à 50 ans.

Le décret présidentiel n°03-514 du 30 décembre 2003 et le décret exécutif n°04-02 du 03 janvier 2004 ont permis à la CNAC de s'atteler avec la plus grande célérité à la mise en place de tous les mécanismes internes avec la construction concomitante d'un partenariat avec plusieurs ministères et institutions pouvant optimiser la concrétisation de ses nouvelles prérogatives.

Les services assurés aux promoteurs par ces centres spécialisés intègrent, à la fois, l'accompagnement personnalisé durant toutes les phases, la validation des acquis professionnels et l'assistance lors de l'examen des projets par les comités de sélection et de validation.

Il est prévu, en outre, toute une batterie d'aides ainsi que des avantages financiers et fiscaux en direction de toute personne qui satisfait aux conditions d'accès au dispositif, que nous aborderons dans le point suivant.

Et enfin dans le souci de préserver les micro entreprises nouvellement créées d'une mortalité précoce, des sessions de formation à la gestion d'entreprise en direction des chômeurs promoteurs sont assurées périodiquement par des conseillers animateurs.

2.3 Les mesures d'encouragement d'aide à l'emploi

Le dispositif ne se contente pas de verser uniquement une indemnité aux allocataires et de soutenir la création et l'extension d'activité mais participe aussi dans la politique d'appui et de promotion de l'emploi par la prise en charge des abattements des cotisations de sécurité sociale à la charge des employeurs ainsi que la formation et la subvention de l'emploi.

Des mesures d'encouragement d'aide à l'emploi ont été adoptées.

Ce sont :

1) Des allègements de la part patronale

L'employeur bénéficie d'abattement en cas de recrutements, pour une durée au moins de 12 mois :

- De 20% de sa quote part, pour les demandeurs d'emploi ;
- De 28% de sa quote part pour les primo demandeurs ;
- De 36% pour les recrutements effectués dans les régions des hauts plateaux et du sud .

L'employeur bénéficie aussi d'abattement en cas de recrutements pour une durée au moins de 06 mois :

- De 20% à 28% de sa quote part, en cas de recrutement des demandeurs d'emploi et primo demandeurs dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de la culture de l'agriculture, dans les chantiers du bâtiment et travaux publics ainsi que les sociétés de services ;
- De 36% de sa quote part patronale, en cas de recrutement de toutes catégories de demandeurs d'emploi dans les régions des hauts plateaux et du sud ;
- En cas de doublement d'effectif initial par l'employeur occupant 9 travailleurs au moins, déclarés à la CNAS, bénéficie d'un abattement fixé à 08% pour une durée d'une année.

2) Des exonérations de la part patronale

Tout employeur qui engage des actions de formation et de perfectionnement en faveur de ses travailleurs, bénéficie de l'exonération de la cotisation globale pour des périodes modulées comme suit :

- Un (01) mois pour une durée allant de 15 jours à 01 mois ;
- Deux (02) mois pour une durée supérieure à 01 mois et égale à 02 mois ;
- Trois (03) mois pour une durée supérieure à 02 mois.

La CNAC prend en charge la cotisation globale de l'employeur évaluée à 25% pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (03) mois.

3) Des subventions mensuelles à l'emploi

Pour chaque demandeur d'emploi recruté sur la base d'un contrat pour une durée indéterminée (C.D.I), l'employeur bénéficie d'une subvention mensuelle à l'emploi d'un montant de 1.000 dinars pour une durée maximale de trois (03) ans.

3. La structure de la CNAC

La caisse est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur général. Elle dispose d'une direction générale et de services locaux structurés en directions régionales.

3.1 Le conseil d'administration

La caisse nationale d'assurance chômage est administrée par un conseil d'administration(CA) composé de 19 membres :

- 09 représentants des salariés ;
- 05 représentants des employeurs ;
- 01 représentant de l'administration centrale d'emploi ;
- 02 représentants désignés par la fonction publique ;
- 01 représentant de l'administration centrale du budget ;
- 01 représentant du personnel de la caisse.¹²

Sont exclus du CA, les personnes de nationalité étrangère, les personnes ne jouissant pas de leurs droits civiques, les agents chargés des missions de contrôle et de tutelle de la caisse ainsi que les personnes exerçant les fonctions d'administrateur, de directeur ou de gérant de société, d'entreprise ou d'institution financière d'un concours financier de la part de la caisse.

Le conseil d'administration délibère sur tout ce qui se rapporte à la caisse, il a notamment comme mission :

- De se prononcer sur l'organisation interne de la caisse ;
- D'établir le règlement intérieur de la caisse ;
- De délibérer sur les états prévisionnels concernant les recettes et des dépenses affectées à la gestion des prestations ;
- De voter les budgets de fonctionnement et d'investissement ;
- De veiller et de contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires, ainsi que l'exécution de ses propres délibérations....

L'organisation interne de la CNAC est fixée par l'arrêté du 13 mai 1996 du ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle, la caisse est structurée de la manière suivante : Une direction générale (DG) dont le siège se trouve à Alger, treize (13) directions régionales qui couvrent tout le territoire national et chaque direction régionale se compose de plusieurs antennes.

¹²www.cnac.dz /conseil d'administration mise en place des organes. Consulté le 05/06/2019 A 18h40.

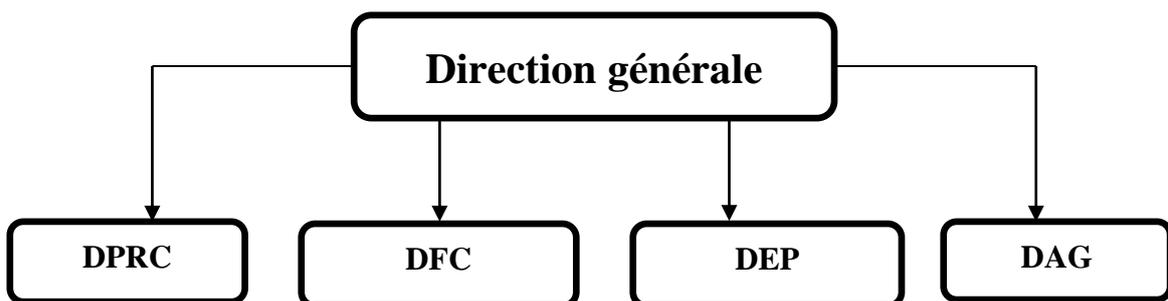
3.2 La direction générale

La direction générale est administrée par un directeur général, assisté d'un directeur général adjoint, deux conseillers chargés des missions générales et d'une cellule de contrôle et d'audit, les services centraux comprennent :

- La direction des prestations, de la réglementation et du contentieux (DPRC) est composée de :
 - Sous-direction de la prestation ;
 - Sous-direction de la réglementation et du contentieux.
- La direction des opérations financières (DFC) est composée de :
 - Sous-direction de comptabilité ;
 - Sous-direction des finances.
- La direction des études et des programmes (DEP) est composée de :
 - Sous-direction de l'informatique et des statistiques ;
 - Sous-direction des programmes et de la coopération.
- La direction de l'administration générale (DAG) est composée de :
 - Sous-direction du personnel ;
 - Sous-direction des moyens généraux.

Ces directions ont pour mission de coordonner, de contrôler les activités des directions régionales et de présenter annuellement des bilans et d'élaborer des rapports d'évaluation des activités de la caisse.

Organigramme de la direction générale



3.3 Les directions régionales

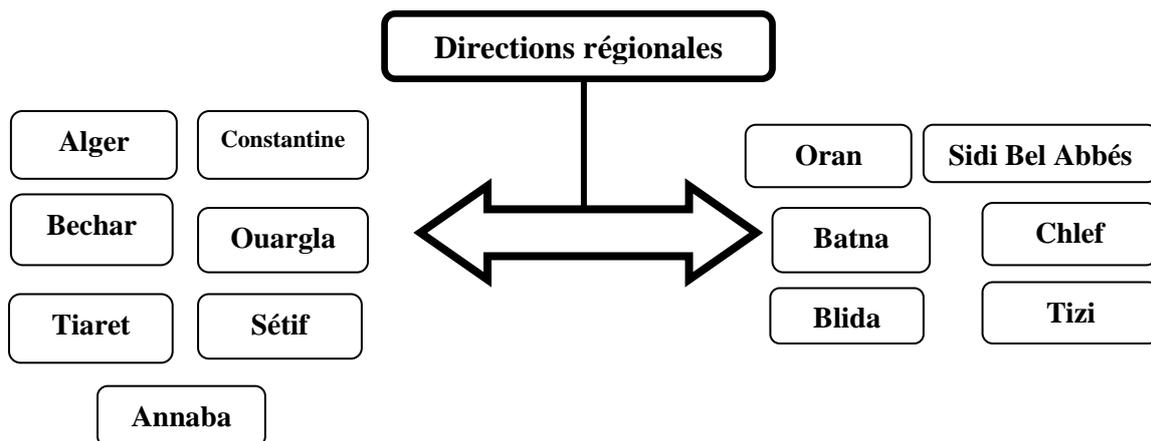
Comme les services centraux sont assurés par la direction centrale de la caisse, les directions régionales veillent sur la prestation des services au niveau régional.

Chaque agence régionale est administrée par un directeur d'agence assisté du chef du département de finances et d'un collaborateur chargé de la gestion du personnel et des moyens.

La liste des directions régionales est la suivante :

- 1- Alger ;
- 2- Constantine ;
- 3- Bechar ;
- 4- Ouargla ;
- 5- Tiaret ;
- 6- Sétif ;
- 7- Annaba ;
- 8- Oran ;
- 9- Sidi –Bel-Abbés ;
- 10- Batna ;
- 11- Chlef ;
- 12- Blida ;
- 13- Tizi-Ouzou.

Organigramme des directions régionales DR



A) Département des prestations

La prestation a pour objet le versement aux travailleurs licenciés pour des raisons économiques, d'une indemnité de chômage qui constitue un véritable ressort psychologique,

qui permet à la fois de les sécuriser et de les motiver à rejoindre le plutôt possible le monde de travail.

Parmi les missions confiées au département des prestations, divisé en deux services principaux à savoir le contentieux et le contrôle, on peut citer :

- Recevoir et vérifier les dossiers d'admission de l'assurance chômage ;
- De calculer les contributions d'ouverture de droit et de cotisation d'assurance chômage ;
- Calculer et liquider l'indemnité d'assurance chômage ;
- Etudier avec les entreprises et les institutions concernées, les voies et moyens de sauvegarde et de promotion de l'emploi ;
- De transmettre à la direction générale des situations mensuelles relatives aux opérations réalisés ;
- D'établir un rapport annuel d'activité.

B) Département finances et comptabilité

Le département finances est chargé entre autres tâches :

- De tenir la comptabilité des recettes et des dépenses ;
- De procéder au paiement des dépenses courantes de fonctionnement ;
- De tenir à jour le fichier des bénéficiaires de l'assurance chômage admis au régime de la retraite anticipée ;
- De transmettre des situations mensuelles des opérations réalisées à la direction générale et d'établir un rapport annuel d'activité.

Le service de comptabilité est chargé de :

- La réception des documents de base transmis par le service financier servant de rapport comptable (*pièces justificatives de la banque exploitation des CCP, des chèques à l'encaissement ...*) et transmis par le personnel et moyens généraux (*Etat des consommations de matières et fournitures consommées*) ;
- Contrôle de la conformité des documents reçus tant sur le fond que sur la forme ;
- Procéder aux imputations comptables en conformité avec les comptes contenus dans le nouveau plan comptable CNAC ;
- Effectuer la saisie informatique des imputations comptables dans les divers journaux appropriés ;
- Procéder aux divers contrôles de conformité et de cohérence des opérations tel que le respect du principe de la partie double (*équilibre journaux : totaux débit = totaux crédit*) ;

Chapitre II : La création d'entreprise et le dispositif CNAC

- Emission des états de synthèse mensuelle (*tableau actif/passif*) ;
- Procéder à la sauvegarde sur disquette de la saisie comptable ;
- Classement des documents comptables dans les chromes respectifs ;
- Procéder à l'analyse et à l'explication des soldes des comptes en vue d'opérer comptablement sur le mois suivant les régularisations éventuelles ;
- Elaborer les états de rapprochement banqueet CCP en pointant les opérations du grand livre avec les relevés de compte.

C) Département de réinsertion

Cedépartement est chargé de trois (03) missions qui sont :

- Aide aux travailleurs indépendants, prise en charge par le centre d'aide au travail indépendant (CATI) ;
- La recherche d'emploi, prise en charge par le centre d'emploi(CRE) ;
- La formation reconversion.

Chaque direction régionale se compose de plusieurs antennes, comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°08 : La répartition des directions régionales par antennes

	Directions régionales (DR)	Antennes
DR1	ALGER	Alger
DR2	CONSTANTINE	-Constantine-Mila -Jijel
DR3	BECHAR	-Bechar-Adrar-Tindouf-El-bayedh
DR4	OUARGLA	-Ouargla-El-oued-Laghouat-Tamanrasset-Ghardaia-Illizi
DR5	TIARET	-Tiaret-Tisemssilte-Mascara
DR6	SETIF	-Setif-Bordjborarréridj-M'sila-Bejaia
DR7	ANNABA	-Annaba-Guelma-Souk ahras-Skikda -Tebessa-El-tarref
DR8	ORAN	-Oran -Moustaganem-Relizane
DR9	SIDI-BEL-ABBES	-Si-bel-abbes-Ain- timouchent-Tlemcen-Saida-Naama
DR10	BATNA	-Batna-Oum –el –bouagui-Biskra -Khenchela
DR11	CHLEF	-Chlef-Ain defla-Djelfa
DR12	BLIDA	-Blida-Tipaza-Media
DR13	TIZI OUZOU	-Tizi-ouzou-Bouira-Boumerdes

Source : le site officiel du dispositif CNAC : www.cnac.dz.

4. Le fonctionnement du dispositif CNAC

Tout comme l'ANSEJ, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage a énormément participé au développement des PME algérienne à travers ses aides financières et les avantages fiscaux présentés par ce dispositif.

Afin de mieux répondre aux attentes de la population concernée par le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs âgés de 30 à 50 ans, on présente ci-dessous les conditions d'accès au dispositif, les avantages consentis et le montage du financement du projet de la CNAC.

4.1 Les conditions d'accès au dispositif

Toute personne intéressée par le dispositif CNAC doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgé de 30 à 50 ans ;
- Etre de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'emploi ;
- Etre inscrit auprès des services de l'ANEM comme demandeur d'emploi ou d'être allocataire CNAC ;
- Jouir d'une qualification professionnelle en rapport avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financières pour participer au financement du projet ;
- Ne pas avoir exercé une activité pour son propre compte ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de mesure d'aide de l'état au titre de la création d'activité.

4.2 Les avantages consentis

Le promoteur bénéficie de plusieurs avantages en recourant au dispositif à savoir :

- 1) Un accompagnement personnalisé par des conseillers animateurs à la création et à l'extension d'activités ;
 - 2) Un prêt non rémunéré (PNR) ou prêt sans intérêt, consenti par la CNAC, soit un prêt de 01% ou de 02% selon le montant d'investissement ;
 - 3) Des prêts non rémunéré (PNR) supplémentaires, si nécessaires sont octroyés : en plus du prêt non rémunéré (PNR) classique, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une aide sous forme d'un prêt non rémunéré supplémentaire selon les trois formules suivantes :
- Le prêt non rémunéré de location, par abréviation PNR- LO, est une aide supplémentaire accordée aux promoteurs, d'un montant à hauteur de 500.000 DA remboursable, pour la prise en charge du loyer du local à abriter l'activité projetée. Il est accordé exclusivement aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire et en phase de création d'activité.

- Le prêt non rémunéré cabinets groupés, par abréviation PNR- CG, est une aide supplémentaire accordée aux diplômés de l'enseignement supérieur, d'un montant qui ne saurait dépasser 1.000.000 DA remboursable, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de cabinets groupés, pour l'exercice des activités relevant des domaines : médicaux, d'auxiliaire de justice, d'expertise comptable, des commissariats au compte, comptable agréés, de bureaux d'études et de suivi (BTPH), et il est accordé exclusivement aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire et en phase de création d'activité.
 - Le prêt non rémunéré véhicules- ateliers, par abréviation PNR –VA, est une aide supplémentaire d'un montant de 500.000 DA remboursable, destiné à l'acquisition d'un véhicule atelier. Il est accordé exclusivement aux promoteurs diplômés du système de la formation professionnelle, sollicitant un financement triangulaire en phase de création, pour l'exercice des activités non sédentaires de : plomberie, électricité- bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie peinture-bâtiment et la mécanique automobile.
- 4) Un crédit bancaire bonifié à 100% ;
 - 5) Une garantie du crédit bancaire par le fonds de caution mutuelle de garantie ;
 - 6) Des avantages fiscaux en phase de réalisation et d'exploitation : le promoteur bénéficie des avantages fiscaux prévus dans le cadre du dispositif au moment de :
- **Phase de réalisation :**
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières, effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle ;
 - Exonérations des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de société ;
 - Application du taux réduit de 05% en matière de droits de douanes pour les équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
 - **Phase exploitation :**
 - Exonérations de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de 03ans, 06ans ou 10ans selon l'implantation du projet, à compter de la date de sa réalisation ;
 - Exonérations totale pour une période de 03ans, 06ans ou 10ans selon l'implantation du projet, à compter de la date de sa mise en exploitation de l'impôt forfaitaire unique(IFU) ou l'imposition d'après le régime du bénéfice réel.
 - Un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés(IRS), selon le cas ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à

l'issu de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition comme suit :

- 70% durant la première année d'imposition ;
- 50% durant la deuxième année d'imposition ;
- 25% durant la troisième année d'imposition.

4.3 Le mode et le montage financier du projet

Le montant global du projet ne saurait pas dépasser les 10millions de dinars. Son financement est selon deux modes :

4.3.1 Le financement triangulaire

Le financement triangulaire prévoit un apport personnel, un prêt non rémunéré de la CNAC et un crédit avec un taux d'intérêt bonifié à 100%.

Il est réparti comme suit :

- 1- L'apport personnel du promoteur ;
- 2- Le prêt non rémunéré de la CNAC (PNR) ;
- 3- Le crédit bancaire bonifié à 100% pour tous les secteurs d'activités.

On peut structurer le financement comme suit :

Tableau N°09 : Récapitulatif de financement triangulaire de la CNAC

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré	Apport personnel	Crédit bancaire
Jusqu'à 5.000.000 DA	29%	01%	70%
De 5.000.000 à 10.000.000 DA	28%	02%	70%

Source : établit par nous-mêmes à partir des données collectées auprès de la CNAC de Tizi Ouzou.

4.3.2 Auto financement

Les chômeurs promoteurs peuvent créer une micro entreprise financée en totalité sur leurs fonds propres. Ils bénéficient de tous les avantages prévus dans le cadre du dispositif CNAC (accompagnement, avantages fiscaux).

En effet, la CNAC à comme objectifs la réduction du chômage et ses retombées sociales, promotion de l'emploi par la création et l'extension d'activité des biens et de services, la valorisation et transmission de la culture entrepreneuriale et enfin la contribution active et directe au développement économique local.

Le dispositif se trouve réellement comme un soutien psychologique et financier aux travailleurs ayant perdu leurs emplois et leur permet de retrouver leurs places dans le monde

Chapitre II : La création d'entreprise et le dispositif CNAC

du travail et ce en collaboration avec des partenaires au niveau national et international, nous allons présenter dans le point ci- contre.

Section 03 : Les partenaires extérieurs de la CNAC

La position de la CNAC dans le champ économique et social aspire à la recherche d'une démarche de partenariat national qui implique l'effort et la coordination de nombreuses institutions, administrations, entreprises et organismes.¹³

Par ailleurs, la coopération internationale s'est avérée également indispensable par le transfert et l'adaptation d'expériences nécessaires à l'enrichissement de l'expérience algérienne en matière d'assurance chômage.¹⁴

3.1 Au niveau national

La CNAC a débuté ses premières activités de coopération et de coordination avec d'autres entreprises, notamment dans le domaine de la protection sociale en 1996. Cette activité représente un outil d'amélioration du cadre structurel et des instruments réglementaires qui engendrent un bon fonctionnement de la caisse et qui lui permettent d'avoir une meilleure position afin de satisfaire les besoins des chômeurs.

La CNAC a développé ses relations avec les organismes suivants :

1- Avec la CNAS (*Caisse Nationale d'Assurance Sociale*)

Des relations de travail sont entretenues entre la CNAC et la CNAS notamment les croisements des fichiers par le service contrôle afin de faire sortir les allocations associant avec les salaires, indemnités, pensions et autres.

2-Avec la CNR (*Caisse Nationale de Retraite*)

Pour participer à la prise en charge des allocations CNAC en fin de droit d'assurance chômage n'ayant pas été réinsérés mais répondant aux critères d'admission au régime de la retraite anticipée.

Pour bénéficier d'une retraite anticipée ou proportionnelle, les services de la CNAC doivent déposer les dossiers des bénéficiaires aux services de la CNR.

3-Avec la CASNOS (*Caisse d'Assurance Sociale des Non-Salariés*)

La CASNOS met à la disposition de la CNAC ses fichiers pour identifier les allocataires ayant des registres de commerce ou autres affiliés à la caisse. Dans ce cas la CNAC peut procéder à l'annulation du bénéfice de l'indemnité de chômage et récupérer les paiements.

¹³ Mémoire de master : les politiques de l'emploi en Algérie et la création des PME/PMI par le dispositif CNAC cas CNAC Tizi-Ouzou. Dirigé par Mr BENYAHOU MADJID, Réalisé par M^{lle} HADJ KACI FOUZIA et BOUDALI SOUAD promotion 2010.

¹⁴ www.cnac.dz consulté le 13/06/2019

4-Avec l'ANEM (*Agence Nationale d'Emploi et de Main d'œuvre*)

Tout allocataire d'assurance chômage doit relever chaque mois (entre le 15 et le 25) une attestation de sans emploi auprès des bureaux d'emploi, qu'il doit déposer au niveau de la CNAC donc une convention CNAC/ANEM est établie par deux organismes

5- Avec l'inspection de travail

Dans le cadre de ces nouveaux dispositifs, cette inspection opère dans les relations de travail et assiste la CNAC dans ses missions, notamment par la législation régissant l'assurance chômage.

6-Avec le CRP (*Commission de Recours Préalable*)

Les prestataires doivent être informés du fonctionnement des CRP de la wilaya et du rôle du chef d'antenne en qualité de secrétaire de CRPW.

Cette CRP offre la possibilité aux salariés ayant perdu de façon involontaire leur emploi, de contester les décisions de rejet de la CNAC, ils adressent un recours à la CRPW et le cas échéant, à la CRP nationale, le salarié a la possibilité de faire appel à la justice dans le cas où la décision de la CRP nationale ne le satisfait pas.

7-Avec les bureaux d'études

Dans le cadre de son nouveau dispositif, la CNAC fait appel à des bureaux d'études, comme aux commissaires aux comptes, la société nationale de comptabilité des spécialistes des activités agricoles ; elle charge chacune de ces bureaux d'une activité bien déterminée.

Depuis la fin de septembre 2005 la caisse nationale d'assurance chômage de Tizi-Ouzou a cessé les relations avec les bureaux d'études par décision de la direction régionale.

3.2 Au niveau international

Depuis octobre 1998, la CNAC est affiliée à l'association internationale de la sécurité sociale, un privilège d'un perfectionnement du personnel technique et administratif de son dispositif est engendré par cette affiliation. Cette adhésion contribue également au rapprochement entre les membres de l'association et des institutions internationales telles que l'organisation internationale du travail.

Elle entretient aussi des relations avec des organismes de même nature relevant de plusieurs pays(*le Canada, l'Italie et la France*) pour consolider leur savoir au travail indépendant d'une part et pour aider les organes ventraux et régionaux à acquérir de nouvelles connaissances d'une part et à capitaliser les expériences d'autre part.

Conclusion

Depuis la fin des années 1980, tous les gouvernements algériens ont compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissants du pays, par conséquent, le recours au secteur privé a été une nécessité absolue. Et c'est dans un contexte de transition d'une économie dirigée vers une économie de marché, que la PME s'est imposée, par sa diversité, sa flexibilité et sa capacité à créer des emplois, comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise nationale. Pour développer ces entreprises de dimension réduite, les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de dispositifs : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, Agence Nationale du Gestion de Micro-crédit, l'Agence National de Développement de l'Investissement et la Caisse Nationale d'Assurance chômage.

La Caisse national d'Assurance chômage est un dispositif de filet social et de lutte contre le chômage qui avait comme mission primaire l'indemnisation du chômage pour répondre aux besoins des travailleurs qui sont involontairement devenus chômeurs. Puis elle est devenue organisme de soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs âgés de 30 à 50 ans qui veulent investir dans des activités de production de biens et / ou de services et cela en bénéficiant de divers facilitées qui les avantagent des autres entrepreneurs, la CNAC de T.O marque ainsi son dynamisme en matière de création d'activité et aide ses entrepreneurs à mieux s'intégrer dans la vie entrepreneuriale par son accompagnement et financement d'un nombre considérable de projet.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Introduction :

La CNAC de Tizi Ouzou propose un accompagnement personnalisé par des conseillers qui mettent à disposition des promoteurs leur expérience et leur savoir-faire afin de les aider pour la réalisation des projets d'investissements qu'ils portent et ce, de la formulation de l'idée du projet jusqu'au poste création.

Tout au long de ce chapitre, nous présenterons des statistiques recueillies auprès de la direction régionale de Tizi-Ouzou ; elles nous permettront d'appréhender la contribution du dispositif en matière de création d'activité et d'emplois et de mettre ainsi en exergue l'efficacité du dispositif.

Dans la première section nous présenterons la direction régionale de T.O à travers son organigramme et le procédé suivi pour la création d'entreprises ; dans la deuxième section nous nous attarderons sur l'étude prévisionnelle établie en amont pour les projets retenus afin d'être financés par ce dispositif en abordant les critères retenus pour l'élaboration de cette étude et puis nous présenterons une étude de cas avec ses différents postes et insuffisances. La troisième et dernière section concerne les réalisations du dispositif CNAC T.O dans la création d'activité, des statistiques porteront sur les financements accordés par cet organisme depuis sa création en 2004 jusqu'à l'année 2019, par année et par secteur ainsi que les contraintes subies par les promoteurs de la CNAC T.O.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

SECTION 01 : Présentation de la direction régionale de T.O

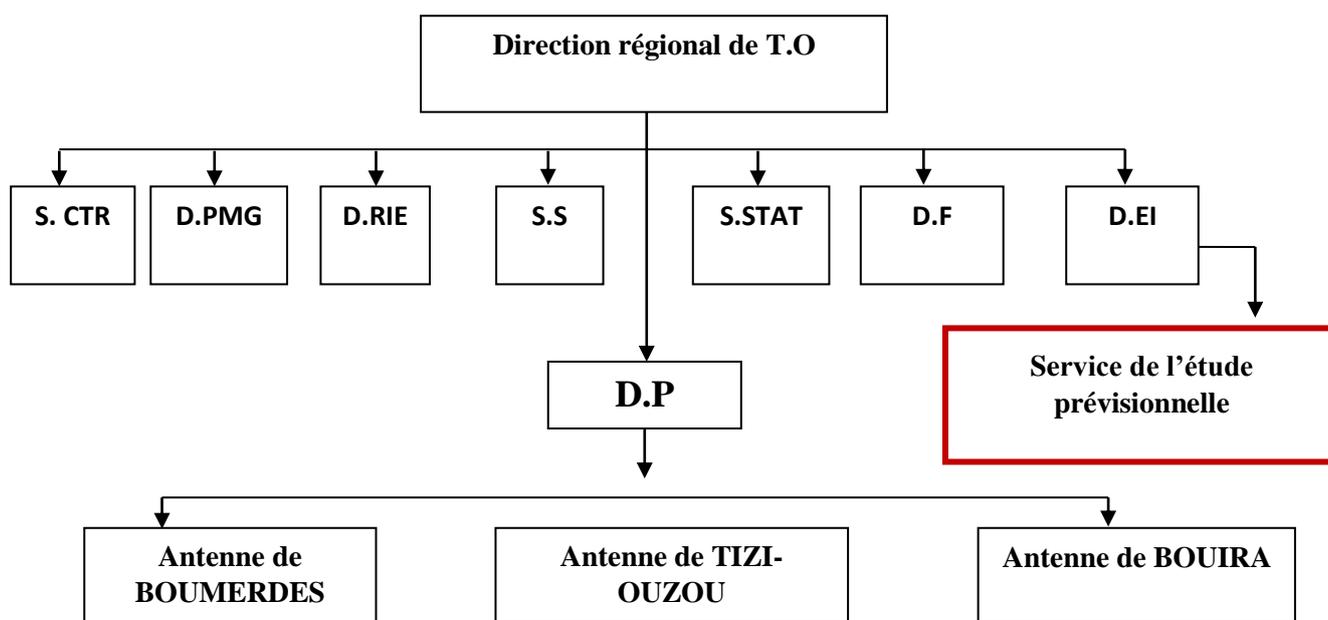
Cette section aura comme objectif la présentation de la direction régionale de T.O en déterminant d'abord les services de cette dernière ainsi son organigramme, par la suite nous analyserons le procédé qu'un porteur de projet va suivre afin de créer sa propre entreprise au sein dispositif CNAC T.O.

1. Organigramme de la direction régionale de T.O

La direction régionale de T.O regroupe trois antennes à savoir : l'antenne de BOUMERDES, l'antenne de TIZI-OUZOU et l'antenne de BOUIRA. Cette direction régionale veille sur la prestation des services au niveau régional, elle est subdivisée en :

- Département d'étude d'investissement ;
- Département des statistiques ;
- Département des finances ;
- Département des prestations ;
- Service contrôle ;
- Département réinsertion ;
- Département personnel et moyens généraux

Comme le présente l'organigramme suivant :



- **D.EI** : Département d'étude d'investissement ;
- **S.S** : Service des statistiques ;

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

- **D.F** : Département des finances ;
- **D.P** : Département des prestations ;
- **S.CTR** : service contrôle ;
- **D.REI** : Département réinsertion ;
- **D.PMG** : Département personnel et moyen généraux.

2. Le procédé suivi pour la création d'entreprise

Afin de comprendre l'accompagnement de la CNAC de T.O pour un porteur de projet nous avons mené une visite auprès des bureaux concernés et procéder à l'analyse du parcours de la création d'une micro entreprise au niveau interne de cet organisme.

Suite aux entrevues effectuées et les notes prises par nous-mêmes, nous avons pu résumer le parcours du promoteur comme suit :

▪ **Etape 01 : Elaboration du projet**

Durant cette étape, des entrevues individuelles sont programmées entre l'accompagnateur et le porteur du projet et qui porteront sur les aspects liés :

- Au marché ;
- Aux éléments techniques du projet ;
- Aux éléments financiers du projet.

Ces aspects permettront la réalisation de l'étude technico-économique du projet, que nous allons détailler dans la deuxième partie de cette section.

Une fois l'étude technico-économique finalisée, l'accompagnateur prépare le chômeur promoteur pour présenter son projet devant les membres du comité de sélection de validation et de financement(CSVF).

▪ **Etape 02 : Transmission et examen du projet par le CSVF**

La présente étape définit le processus d'acheminement du dossier au CSVF en vue de son examen :

▪ **Description de l'étape :**

A-Transmission du dossier

L'étude technico-économique finalisée, accompagnée de la fiche technique, doit être transmise au secrétariat du comité dans un délai n'excédant pas les dix (10) jours à compter de la date du dépôt du dossier ;

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

B-Examen du projet

Lecomité étudie les projets qui lui sont soumis à l'effet de se prononcer sur la viabilité, la pertinence et le financement du projet ;

- **Validation du projet** : avis favorable du comité : établissement d'une attestation d'éligibilité et du financement ;
 - **Ajournement du projet** : le comité peut procéder à l'ajournement d'un projet pour différentes réserves émises. Le promoteur est tenu de lever la ou les réserves émises avant la réexamination de son projet lors de la prochaine session du comité ;
 - **Rejet du projet** : avis défavorable : établissement d'une décision notifiant le rejet du dossier concerné mais le promoteur peut introduire un recours après rejet du comité.
- **Etape 03 : Demande du crédit bancaire**

La présente étape définit les dispositions à appliquer pour l'introduction du dossier de demande du crédit bancaire du chômeur promoteur par les services de la CNAC auprès des banques.

Dès l'obtention de l'attestation d'éligibilité et de financement et constitution du dossier de demande de crédit bancaire par les chômeurs promoteurs, le chargé des relations bancaires de l'agence de wilaya au niveau de la CNAC est tenu de l'introduire auprès de la banque concernée.

▪ **Etape 04 : Formation des chômeurs promoteurs**

Cette étape consiste en la mise en œuvre du programme de formation liée aux techniques de gestion de micro entreprise en direction des chômeurs promoteurs détenteurs de notification d'accord bancaire.

▪ **Etape 05 : Formalisation du dossier PNR**

Cette étape définit les modalités de formalisation du dossier du prêt non rémunéré (PNR) permettant la mobilisation du crédit bancaire.

Le chargé des décisions procède à l'établissement et à l'édition en deux (02) exemplaires de la convention PNR et du cahier de charge.

Le dossier PNR finalisé est soumis au responsable de la structure « *prestation* » pour mandatement et transmission au responsable de la structure « *finances* ».

Une fois le dossier financé, le chargé des décisions procède à l'établissement et à l'édition de la décision de financement d'octroi d'avantage phase réalisation (D.O.A.R).

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

▪ Etape 06 : Suivi de l'utilisation des crédits mobilisés

L'accompagnateur doit s'enquérir auprès du chômeur promoteur de l'acquisition des équipements et/ou matériels ou cheptel prévus dans l'annexe DOAR après remise du dernier ordre d'enlèvement.

▪ Etape 07 : Recueil des garanties

Le chômeur promoteur doit :

- Souscrire à une assurance tout risque sur le matériel roulant ou multirisque sur les équipements neufs ou cheptel acquis avec subrogation au 2^{eme} rang au profit de la CNAC ;
- Procéder à l'établissement du nantissement des équipements et/ou matériels neufs acquis au 2^{eme} rang au profit de la CNAC ;
- Procéder au gage du matériel roulant au 2^{eme} rang au profit de la CNAC.

▪ Etape08 : Les conditions réglementaires d'entrée en activité

Cette étape définit les conditions réglementaires d'entrée en activité de micro entreprise.

Une fois les garanties recueillies, l'accompagnateur informe le chômeur promoteur des démarches suivantes à suivre :

- De se rapprocher de l'administration des impôts pour la déclaration d'existence en phase d'exploitation ;
- Payer sa cotisation à la CASNOS.

▪ Etape 09 : Conditions d'octroi des avantages fiscaux en titre de la phase d'exploitation

Le promoteur à travers cette étape est sensé de constituer d'un dossier pour obtenir la décision d'octroi des avantages fiscaux en phase exploitation (DOAE) et sortir de la DOAR.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Section 02 : L'étude prévisionnelle du projet soumis à financement

Les cadres du département d'étude d'investissement appelé conseiller ou encore accompagnateur procède à l'élaboration d'une fiche technico-économique, cité auparavant, afin de vérifier et prouver la faisabilité et la rentabilité du projet puis une étude prévisionnelle chiffrée sera ainsi effectuée pour pouvoir concrétiser le projet.

1. Présentation des critères retenus pour avaliser les projets

La faisabilité du projet est évaluée selon les éléments suivants :

Tableau N°10 : Les déterminants de la faisabilité d'un projet

Critères	Faisabilité
Faisabilité technique	Est-ce que le produit/service est produit facilement ?
Faisabilité juridique	Est-ce que vous pouvez créer, exploiter, commercialiser votre produit facilement et sans contraintes juridiques ?
Faisabilité commerciale	Votre produit /service intéresse t'il quelqu'un ? existe-il un marché ou une demande à votre produit/service ?
Faisabilité financière	Votre projet est-il coûteux à réaliser ? est-il rapidement rentable ? cette rentabilité est-elle stable ?

Source : Etabli à partir d'une documentation propre à un accompagnateur au sein de la CNAC T.O.

L'étude technico-économique élaborée par l'accompagnateur pour évaluer les différents aspects du projet comporte plusieurs phases à savoir :

Phases	Contenu
Promoteur	<ul style="list-style-type: none">▪ Identification du promoteur ;▪ Niveau d'instruction et expérience professionnelle qui peuvent déterminer les compétences métier pour pouvoir réaliser le projet.
Projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Activité ;▪ Forme juridique (<i>EURL, SARL, SPA, SNC</i>) ;▪ Régime fiscal (<i>IFU, réel</i>) ;▪ Lieu d'implantation (<i>lieu du projet</i>) ;▪ Zone implantation (<i>urbaine, rurale</i>) ;▪ Secteur d'activité (<i>agriculture, service, industrie, BTPH, transport, profession libérale, artisanat</i>) ;▪ Moyens humains : nombre d'employés dans l'entreprise et leurs aptitudes

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Marché	<ul style="list-style-type: none">▪ Délai prévu du démarrage d'activité ;▪ Impact économique du projet (l'activité va répondre ou pas aux besoins de la population locale) ;▪ Impact sur l'environnement (le projet va-t-il avoir des effets positifs ou négatifs sur l'environnement) ;▪ Nombre d'emplois à créer (combien de postes va générer ce projet) ;▪ Description précise du produit /service ;▪ Population cible et territoire d'intervention (local, régional, national) ;▪ La demande (faible, moyenne, importante) ;▪ L'offre (suffisante, insuffisante) ;▪ Avantages concurrentiels (Etat du matériel, qualité du produit/service, tarification...etc.).
Aspects techniques du projet	<ul style="list-style-type: none">▪ Equipements de production (l'accompagnateur conseille le porteur de projet sur la nature et le nombre d'équipements à utiliser dans son projet) ;▪ Infrastructure d'accueil, qui comporte :<ul style="list-style-type: none">▪ Nature ;▪ Superficie ;▪ Adresse ;▪ Propriétaire ou locataire ;▪ Durée de location ;▪ Montant prévisionnel de la location.

Source : Etabli par nous-mêmes à partir d'une fiche technico-économique vierge délivré par un accompagnateur au sein de la CNAC T.O.

2. Présentation d'une étude de cas

Le conseiller procède à l'élaboration d'une étude prévisionnelle chiffrée, il utilise un même canevas pour toutes les études qu'il effectue. Nous allons présenter un cas pratique se rapportant à un projet de création d'une agence de communication et de publicité, élevage de vache laitiers et une entreprise de travaux de bâtiment.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

2.1 Les différents postes de l'étude prévisionnelle

2.1.1 Cas d'une agence de communication et de publicité

a- Structure d'investissement

Frais préliminaires	42 253.66
Agencements	0.00
Matériels et outillage	605 750.00
Cheptel	0.00
Véhicules	1 228618.53
Informatique	217000.00
Mobilier et autres	326980.00
Assurances	66821.81
Fond de roulement	62576.00
Total structure d'investissement	2 550000

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

a- Structure de financement

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	1%	25500.00
Prêt CNAC	29%	739500.00
Crédit bancaire	70%	1 785000.00
Total	100%	2 550000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

c- Amortissement des investissements

	Montant	Durée	1	2	3	4	5	6	7	8
Frais préliminaire	42253.66	5	8450.73	8450.73	8450.73	8450.73	8450.73	-	-	-
Agencements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et outillage	605750.00	5	121150.00	121150.00	121150.00	121150.00	121150.00	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Véhicules	1228618.53	5	245723.71	245723.71	245723.71	245723.71	245723.71	-	-	-
Informatique	217000.00	3	72333.33	72333.33	72333.33	-	-	-	-	-
Tél/fax	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et autre	326980.00	5	65 396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00
Total			513053.77	513053.77	513053.77	440720.44	440720.44	65396.00	65396.00	65396.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T

d- Charges d'exploitation

	1	2	3	4	5	6	7	8
Matières et fournitures	1080000	1080000	1260000	1260000	1260000	1260000	1260000	1260000
Autre consommable	118000	120360	123970.80	128929.50	135375.80	143498.20	1412806.4	1425030.9
Total consommable	1198000	1200360	1383970.80	1388929.50	1395375.80	1403498.20	1412806.40	1425030.90
Total services extérieurs	196830.81	199430.8	203408.80	208872.	215975	221940.8	229697.2	236211.8
Frais personnel	712800	712800	712800	712800	712800	712800	712800	712800
Total impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	84000	84000	84000	84000	84000
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total dotations aux amortissements	513053.77	513053.77	513053.77	440720.44	440720.44	65396.00	65396.00	65396.00
Total général	2620684.58	2625644.57	2813233.37	2835321.94	2848871.24	2487635.00	2504699.60	2523438.70

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

e- Calcul du chiffre d'affaire :

	Année 1			Année 2			Année3			Année4			Année5			Année6			Année7			Année8		
	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT
Vidéo	6	200 00	1200 00	6	200 00	1200 00	7	200 00	1400 00	7	200 00	140 000	7	200 00	140 000									
Pu b	6	300 000	1800 00	6	300 00	1800 00	7	300 00	2100 00	7	300 00	210 000	7	300 00	210 000									
CA	3600000/an			3600000/an			4200000/an																	

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.

f- Bilan d'ouverture :

Actif	Montant	Passif	Montant
Investissement	2487424.00	Fonds propres	25500.00
Frais préliminaires	42253.66	Apports personnel	25500.00
Agencements	0.00		
Matériel et outillage	605750.00		
Cheptel	0.00		
Véhicules	1228618.53		
Informatique	217000.00		
Tél/fax	0.00		
Mobilier et autre	326980.00		
Assurances	66821.81		
Créances	0.00	Dettes d'investissement	2524500.00
		Emprunts bancaires	1785000.00
Disponibilité	62576.00	Emprunts CNAC	739500.00
Fonds de roulement	62576.00		
TOTAL	2550000.00	TOTAL	2550000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

g- TCR prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Chiffre d'affaire	3600000	3600000	4200000	4200000	4200000	4200000	4200000	4200000
Consommable matière première	1080000	1080000	1260000	1260000	1260000	1260000	1260000	1260000
Autres consommable	118000	120360	123971	128930	135376	143498	152806	165031
Total consommable	1198000	1200360	1323971	1388930	1395376	1403498	1412806	1425031
Services	196831	199431	203409	208872	215975	221941	229697	236212
Valeur ajoutée	2205169.19	2200209.20	2612620.40	2602198.50	2588649.20	2574561.00	2557496.40	2538757.30
Impôt et taxe	-	-	-	84000.00	84000.00	84000.00	84000.00	84000.00
CASNOS	32400.00	32400.00	32400.00	32400.00	32400.00	32400.00	32400.00	32400.00
Frais de personnel	680400.00	680400.00	680400.00	680400.00	680400.00	680400.00	680400.00	680400.00
Dotations aux amortissements	513053.77	513053.77	513053.77	440720.44	440720.44	65396.00	65396.00	65396.00
Charges financières								
Total charge d'exploitation	1225853.77	1225853.77	1225853.77	1237520.44	1237520.44	862196.00	862196.00	862196.00
Résultat brut d'exploitation	979315.42	974355.43	1386766.63	1364678.06	1351128.76	1712365.00	1695300.40	1676561.30
IRG	0.00	0.00	0.00	349403.00	345338.00	971327.00	965355.00	958796.00
Résultat net d'exploitation	979315.42	974355.43	1386766.63	1015275.14	1005790.63	741037.75	729945.88	717765.35
Dotation aux amortissements	-	513053.77	513053.77	440720.44	440720.44	65396.00	65396.00	65396.00
Cash flow brut	979315.42	1487409.20	1899820.40	1098995.58	1089511.07	449433.75	438341.88	426161.35
Remboursement principal de l'emprunt	-	-	-	357000.00	357000.00	357000.00	357000.00	357000.00
Cash flow net	979315.42	1487409.20	1899820.40	1098995.58	1089511.07	449433.75	438341.88	426161.35
Taux de matière et marchandise utilisées	40%							

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

h- Bilan prévisionnel sur 08ans

Actif	1 ^{ère} année			2 ^{ème} année			3 ^{ème} année			4 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
2- Investissement	2420602.19	513053.77	1907548.42	2420602.19	1026107.54	1394494.65	2420602.19	1539161.31	881440.88	2420602.19	1979881.75	440720.44
Frais préliminaires	42253.66	8450.73	33802.93	42253.66	16901.46	25352.20	42253.66	25352.20	16901.46	42253.66	33802.93	8450.73
Agencement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels et outillages	605750.00	121150.00	484600.00	605750.00	242300.00	363450.00	605750.00	363450.00	242300.00	605750.00	484600.00	121150.00
Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Véhicules	1228618.53	245723.71	982894.82	1228618.53	491447.41	737171.12	1228618.53	737171.12	491447.41	1228618.53	982894.82	245723.71
Informatique	217000.00	72333.33	144666.67	217000.00	144666.67	72333.33	217000.00	217000.00	0.00	217000.00	217000.00	0.00
Tél/fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mobiliers et autres	326980.00	65396.00	261584.00	326980.00	130792.00	196188.00	326980.00	196188.00	130792.00	326980.00	261584.00	65396.00
3-stocks												
MF												
4-créances			1621767.00			3109176.20			4029681.18			4511321.33
Banque			1135236.90			2176423.34			2820776.83			3157924.93
Caisse			486530.10			932752.86			1208904.35			1353396.40
Total (actif)			3529315.42			4503670.85			4911122.06			4952041.77
Passif												
1-fonds propres			25500.00			25500.00			25500.00			25500.00
Resultat en inst d'affec						979315.42			974355.43			1386766.63
5-dettes d'investi			2524500.00			2524500.00			2524500.00			2524500.00
Emprunts bancaires			1785000.00			1785000.00			1785000.00			1785000.00
Autres emprunts (cnac)			739500.00			739500.00			739500.00			739500.00
Dettes frs												
DCT												
Détention pour compte			0.00			0.00			0.00			0.00
Dd'exploitation			0.00			0.00			0.00			0.00
Résultats			979315.42			974355.43			1386766.63			1015275.14
Total (passif)			3529315.42			4503670.85			4911122.06			4952041.77

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Suite

Actif	5 ^{ème} année			6 ^{ème} année			7 ^{ème} année			8 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net									
2 Investissement	2420602.19	2420602.19	0.00									
Frais préliminaire	42253.66	42253.66		42253.66	42253.66	0.00	42253.66	42253.66	0.00	42253.66	42253.66	0.00
Agencement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels et outillages	605750.00	605750.00	0.00	605750.00	605750.00	0.00	605750.00	605750.00	0.00	605750.00	605750.00	0.00
Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Véhicules	1228618.53	1228618.53	0.00	1228618.53	1228618.53	0.00	1228618.53	1228618.53	0.00	1228618.53	1228618.53	0.00
Informatique	217000.00	217000.00	0.00	217000.00	217000.00	0.00	215000.00	217000.00	0.00	217000.00	217000.00	0.00
Tél/fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mobiliers et autres	326980.00	326980.00	0.00	326980.00	32980.00	0.00	326980.00	326980.00	0.00	326980.00	326980.00	0.00
3-stocks												
Matières et fournitures												
4-créances			4214065.78			2841790.63			1479000.00			1122000.00
Banque			2949846.04			1989253.44			1035300.00			785400.00
Caisse			1264219.73			852537.19			443700.00			336600.00
Total (actif)			4214065.78			2841790.63			1479000.00			1122000.00
Passif												
1-fonds propres			25500.00			25500.00			25500.00			25500.00
Résultat en inst d'affec			1015275.14			1005790.63			0.00			0.00
5-dettes d'investi			2167500.00			1810500.00			1453500.00			1096500.00
Emprunts bancaires			1428000.00			1071000.00			714000.00			357000.00
Autres emprunts (cnac)			739500.00			739500.00			739500.00			739500.00
Dettes frs												
Dettes à court terme												
Détention pour compte			0.00			0.00			0.00			0.00
Dettes d'exploitation			0.00			0.00			0.00			0.00
Résultats			1005790.63			0.00			0.00			0.00
Total (passif)			4214065.78			2841790.63			1479000.00			1122000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

2.1.2 Cas de l'élevage de vaches laitières

a- Structure d'investissement :

Frais préliminaires	136 045.08
Agencements	0.00
Matériels et outillage	1 852 621.00
Cheptel	3 139 200.00
Véhicules	3 230 554.00
Informatique	0.00
Mobilier et autres	0.00
Assurances	403 190.92
Fond de roulement	198 380.00
Total structure d'investissement	8 960 000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

b- Structure de financement :

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	2%	179 200.00
Prêt CNAC	28%	2 508 800.00
Crédit bancaire	70%	6 272 000.00
Total	100%	8 960 000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

c- Amortissement des investissements

	Montant	Durée	1	2	3	4	5	6	7	8
Frais préliminaire	136 054.08	10	13 605.41	13 605.41	13 605.41	13 605.41	13 605.41	13 605.41	13 605.41	13 605.41
Agencements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et outillage	1 852 621.00	5	370 524.20	370 524.20	370 524.20	370 524.20	370 524.20	-	-	-
Cheptel	3 139 200.00	2	1 596 600.00	1 596 600.00	-	-	-	-	-	-
Véhicules	3 230 554.00	10	323 055.40	323 055.40	323 055.40	323 055.40	323 055.40	-	-	-
Informatique						-	-	-	-	-
Tél/fax	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et autre										
Total			2 276 785.01	2 276 785.01	707 185.01	707 185.01	707 185.01	13 605.41	13 605.41	13 605.41

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

e- Charges d'exploitation

	1	2	3	4	5	6	7	8
Matières et fournitures	2 357 200	3 584 800	4 054 200	4 264 000	4 264 000	4 264 000	4 264 000	4 264 000
Autre consommable	44 004.00	44 884.00	46 230.40	48 079.50	50 483.70	53 512.90	55 785.80	60 248.70
Total consommable	2 401 204	3 629 684	4 100 430.40	4 312 079.50	4 314 483	4 317 512	4 319 785	4 324 248
Total services extérieurs	602 196	606 176	612 266	620 629	631 501	640 633	652 505	662 478
Frais personnel	304 560	304 560	623 254	444 960	444 960	444 960	444 960	444 960
Total impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total dotations aux amortissements	2 276 785	2 276 785	707 185	707 185	13 605	13 605	13 605	13 605
Total général	5 584 745	6 817 205	6 043 136	6 084 853	6 098 130	5 416 711	5 430 857	5 445 292

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

e- Calcul du chiffre d'affaire

	Année 1			Année 2			Année3			Année4			Année5			Année6			Année7			Année8		
	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT
Lait	300	32	9600	450	32	14400	500	32	16000	500	32	16000	500	32	16000	500	32	16000	500	32	16000	500	32	16000
Velle	5	80000	400 000	7	80000	560 000	8	80000	640 000	10	80000	800 000	10	80000	800 000	10	120000	1200000	10	80000	800 000	10	8000	800 000
Veau	5	120000	60 000	7	120000	840 000	8	120000	960 000	10	120000	1200000	10	120000	1200000	10	120000	1200000	10	120000	1200000	10	120000	1200000
Lait	300	12	3600	450	12	5400	500	12	6000	500	12	6000	500	12	6000	500	12	6000	500	12	6000	500	12	6000
Velle	6	10000	60000	7	10000	70000	17	1500	25500	20	1500	30000	20	1500	30000	20	1500	30000	20	1500	30000	20	1500	30000
Insemination	10	1500	15000	10	1500	15000	17	1500	25500	20	1500	30000	20	1500	30000	20	1500	30000	20	1500	30000	20	1500	30000
CA	5893000			8962000			10135500			10660000			10660000			10660000			10660000			10660000		

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

f- Bilan d'ouverture

Actif	Montant	Passif	Montant
Investissement	8 761 620.00	Fonds propres	179 200.00
Frais préliminaires	136 054.08	Apports personnel	179 200.00
Agencements	0.00		
Matériel et outillage	1 852 621.00		
Cheptel	3 139 200.00		
Véhicules	3 230 554.00		
Informatique	0.00		
Tél/fax	0.00		
Mobilier et autre	0.00		
Assurances	403 190.92		
Créances	0.00	Dettes d'investissement	8 780 800.00
		Emprunts bancaires	6 272 000.00
Disponibilité	198 380.00	Emprunts CNAC	2 508 800.00
Fonds de roulement	198 380.00		
TOTAL	8 960 000.00	TOTAL	8 960 000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

g- TCR prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Chiffre d'affaire	5893000	8962000	10135500	10660000	10660000	10660000	10660000	10660000
Consommable matièrepremière	2357200	3584800	4054200	4264000	4264000	4264000	4264000	4264000
Autres consommable	44004	44884	46230	48080	50484	53513	55786	60249
Total consommable	2401204	3629684	4100430	4312080	4314484	4317513	4319786	4324249
Services	410202	410342	410556	410850	411234	411555	411974	412325
Valeur ajoutée	3081594.08	4921974.10	5624513.50	5937070.30	5934282.50	5930932.00	5928240.40	5923426.70
Impôt et taxe	-	-	-					
CASNOS	32400	32400	351094.36	172800.00	172800.00	172800.00	172800.00	172800.00
Frais de personnel	272160.00	272160.00	272160.00	272160.00	272160.00	272160.00	272160.00	272160.00
Dotations aux amortissements	2276785.01	2276785.01	707185.01	707185.01	707185.01	13605.41	13605.41	13605.41
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total charge d'exploitation	2581345.01	2581345.01	1330439.37	1152145.01	1152145.01	458565.41	458565.41	458565.41
Résultat brut d'exploitation	500249.07	2340629.09	4294074.13	4784925.25	4782137.49	5472366.59	5469674.99	5464861.29
IRG	0.00	0.00	0.00	533000.00	533000.00	533000.00	533000.00	533000.00
Résultat net d'exploitation	500249.07	2340629.09	4294074.13	4251925.29	4249137.49	4939366.59	4936674.99	4931861.29
Dotation aux amortissements	-	2276785.01	707185.01	707185.01	707185.01	13605.41	13605.41	13605.41
Cash flow brut	500249.07	4617414.10	5001259.14	4959110.30	4956322.50	4952972.00	4950280.40	4945466.70
Remboursement principal de l'emprunt	-	-	-	1254400.00	1254400.00	1254400.00	1254400.00	1254400.00
Cash flow net								

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

Taux de matière et marchandise utilisées	40%							
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

g- Bilan prévisionnel sur 08ans

	1 ^{ère} année			2 ^{ème} année			3 ^{ème} année			4 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
Actif												
2- Investissement	8358429.08	2276785.01	6081644.07	8358429.08	4553570.02	3804859.06	8358429.08	11539155.02	-3180725	8358429.08	15385540.3	-7027110
Frais préliminaires	136054.08	13605.41	122448.67	136054.08	27210.82	108843.26	136054.08	40816.22	95237.86	136054.08	54421.63	81635.45
Agencement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels et outillages	1852621.00	370524.20	1482096.80	1852621.00	741048.40	1111572.60	1852621.00	1111572.60	741048.40	1852621.00	1482096.80	370524.20
Cheptel	3139200.00	1569600.00	1569600.00	3139200.00	3139200.00	0.00	3139200.00	9417600.00	-6278400	3139200.00	12556800.00	-9417600
Véhicules	3230554.00	323055.40	2907498.60	3230554.00	646110.80	2584443.20	3230554.00	969166.20	2261387	3230554	1292221.60	1938332
Informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Tél/fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mobiliers et autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3-stocks												
MF												
4-créances			3378605.00			7996019.10			18775429			24533110
Banque			2365023			5597213.37			13142800			17173177
Caisse			1013581.50			2398805			5632628			7359933
Total (actif)			9460249			11800878			15594703			17505999
Passif												
1-fonds propres			179200			179200			179200			179200
Resultat en inst d'affec												
5-dettes d'investi			8780800			878800			8780800			8780800
Emprunts bancaires			6272000			6272000			6272000			6272000
Autres emprunts (cnac)			2508800			2508800			2508800			2508800
Dettes frs												
DCT												
Détention pour compte			0.00			0.00			0.00			0.00
Dd'exploitation			0.00			0.00			0.00			0.00
Résultats			500249.07			2340629.09			4294074			4251925
Total (passif)												

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Suite

Actif	5 ^{ème} année			6 ^{ème} année			7 ^{ème} année			8 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
2 -Investissement	8358429.08	19231925.04	-10873495	8358429	22371125	-14012695	8358429	25510325	-17151895	8358429	28649525	-20291095
Frais préliminaire	136054	68027	68027	136054	68027	68027	136054	68027	68027	136054	68027	68027
Agencement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels et outillages	1852621	1852621	0.00	1852621	1852621	0.00	1852621	1852621	0.00	1852621	1852621	00
Cheptel	3139200	15696000	-12556800	3139200	18835200	-15696000	3139200	21974400	-18835200	3139200	25113600	-21974400
Véhicules	3230554	1615277	1615277	3230554	1615277	1615277	3230554	1615277	1615277	3230554	1615277	1615277
Informatique												
Tél/fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mobiliers et autres												
3-stocks												
Matières et fournitures												
4-créances			27080158			24713033			22348695			24233495
Banque			18956111			17299123			15644087			16963447
Caisse			8124047			7413910			5196800			3942400
Total (actif)			16206662			10700337			5196800			3942400
Passif												
1-fonds propres			179200			179200			179200			179200
Résultat en inst d'affec												
5-dettes d'investi			4251925			4249137			0.00			0.00
Emprunts bancaires			7526400			6272000			5017600			3763200
Autres emprunts (cnac)			5017600			3763200			2508800			2508800
Dettes frs												
Dettes à court terme												
Détention pour compte			0.00			0.00			0.00			0.00
Dettes d'exploitation			0.00			0.00			0.00			0.00
Résultats			4249137									0.00
Total (passif)			16206662			10700337			5196800			3942400

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

2.1.3 Cas d'une entreprise de bâtiment

A-Structure d'investissement

Frais préliminaires	85940.71
Agencements	0.00
Matériels et outillage	2 629702.58
Cheptel	0.00
Véhicules	2 750 000.00
Informatique	0.00
Mobilier et autres	0.00
Assurances	134 356.71
Fond de roulement	00.00
Total structure d'investissement	5 600 000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

B-Structure de financement

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	2%	112 000.00
Prêt CNAC	28%	1 568 000.00
Crédit bancaire	70%	3 920 000.00
Total	100%	5 600 000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

C-Amortissement des investissements

	Montant	Durée	1	2	3	4	5	6	7	8
Frais préliminaire	85 940.71	10	8594.07	8594.07	8594.07	8594.07	8594.07	8594.07	8594.07	8594.07
Agencements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et outillage	2 629 702.58	5	525940.52	525940.52	525940.52	525940.52	525940.52	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Véhicules	2 750 000.00	10	275 000.00	275 000.00	275 000.00	275 000.00	275 000.00	-	-	-
Informatique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tél/fax	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau	326980.00	5	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00	65396.00
Total			809534.59	809534.5977	809534.59	809534.59	809534.59	283594.07	283594.07	283594.07

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

D-Charges d'exploitation

	1	2	3	4	5	6	7	8
Matières et fournitures	2 880 000.00	2 880 000.00	2 880 000.00	4 320 000.00	4 320 000.00	4 320 000.00	4 320 000.00	4 320 000.00
Autre consommable	59 000.00	60 180.00	61 985.40	64 464.80	67 688.10	71 749.40	75 298.70	81 322.70
Total consommable	2 939 000.00	2 940 180.00	2 941 985.40	4 384 464.80	4 387 688.10	4 391 749.40	4 395 298.70	4 401 322.70
Total services extérieurs	432 362.71	438 322.70	447 441.50	459 964.60	476 245.40	489 920.70	507 699.20	522 632.60
Frais personnel	848 880.00	1 185 662.66	1 134 947.26	989 280.00	989 280.00	989 280.00	989 280.00	989 280.00
Total impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	216 000.00	216 000.00	216 000.00	216 000.00	216 000.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total dotations aux amortissements	809 534.59	809 534.59	809 534.59	809 534.59	809 534.59	8 594.07	8 594.07	8 594.07
Total général	5 029 777.30	5 373 699.94	5 333 908.75	6 859 243.99	6 878 748.09	6 095 544.17	6 116 871.97	6 137 829.37

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

e- Calcul du chiffre d'affaire

	Année 1			Année 2			Année3			Année4			Année5			Année6			Année7			Année8		
	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT	Q	PU	MNT
Réalisation de R+2	3	400000		3	400000		3	400000		3	600000		3	600000		3	600000		3	600000		3	600000	
CA	7 200 000.00			7 200 000.00			7 200 000.00			10 800 000.00			10 800 000.00			10 800 000.00			10 800 000.00			10 800 000.00		

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

e- Bilan d'ouverture

Actif	Montant	Passif	Montant
Investissement	5 600 000.00	Fonds propres	112 000.00
Frais préliminaires	85 940.71	Apports personnel	112 000.00
Agencements	0.00		
Matériel et outillage	2 629 702.58		
Cheptel	0.00		
Véhicules	2 750 000.00		
Informatique	0.00		
Tél/fax	0.00		
Mobilier et autre	0.00		
Assurances	134 356 .71		
Créances	0.00	Dettes d'investissement	5 448 000.00
		Emprunts bancaires	3 920 000.00
Disponibilité	0.00	Emprunts CNAC	1 568 000.00
Fonds de roulement	0.00		
TOTAL	5 600 000.00	TOTAL	5 600000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

g- TCR prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Chiffre d'affaire	7 200 000	7 200 000	7 200 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Consommable matière première	2 880 000	2 880 000	2 880 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000
Autres consommable	59 000	60 180	61 985	64 465	67 688	71 749	75 299	81 323
Total consommable	2 939 000	2 940 180	2 941 985	4 384 465	4 387 688	4 391 749	4 395 299	4 401 323
Services	141 368	141 508	141 722	142 016	142 400	142 721	143 140	143 490
Valeur ajoutée	4 119 632.29	4 118 312.30	4 116 292.70	6 273 519.20	6 269 912.30	6 265 529.70	6 261 561.70	6 255 186.90
Impôt et taxe	-	-	-	216 000	216 000	216 000	216 000	216 000
CASNOS	32400.00	369 182.66	318 467.26	172 800.00	172 800.00	172 800.00	172 800.00	172 800.00
Frais de personnel	816 480.00	816 480.00	816 480.00	816 480.00	816 480.00	816 480.00	816 480.00	816 480.00
Dotations aux amortissements	809 534 .59	809 534 .59	809 534 .59	809 534 .59	809 534 .59	8 549.07	8 549.07	8 549.07
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charge d'exploitation	1 658 414.59	1 995 197	1 994 481.85	2 014 814.59	2 014 814.59	1 213 874.07	1 213 874.07	1 213 874.07
Résultat brut d'exploitation	2 461 217.70	2 213 115.06	2 171 810.85	4 258 704.61	4 255 097.71	5 051 655.63	5 047 687.63	5 041 312.83
IRG	0.00	0.00	0.00	1 828 011	1 821 796	2 598 352	2 588 731	2 328 772
Résultat net d'exploitation	2 461 217.70	2 213 115.06	2 171 810.85	2 430 693.52	2 433 301.29	2 453 303.46	2 458 956.63	2 712 541.19
Dotation aux amortissements	-	809 534 .59	809 534 .59	809 534 .59	809 534 .59	8 549.07	8 549.07	8 549.07
Cash flow brut	2 461 217.70	2 932 649.64	2 981 345.44	3 240 228.11	3 242 835.88	2 461 897.53	2 467 550.70	2 721 135.26
Remboursement principal de l'emprunt	-	-	-	784 000.00	784 000.00	784 000.00	784 000.00	784 000.00
Cash flow net	2 461 217.70	2 932 649.64	2 981 345.44	2 456 228.11	2 458 835.88	1 677 897.53	1 683 550.70	1 937135.26

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Taux de matière et marchandise utilisées	40%							
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

g- Bilan prévisionnel sur 08ans

	1 ^{ère} année			2 ^{ème} année			3 ^{ème} année			4 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
Actif												
2- Investissement	5 465 643.29	809 534.59	4 656 108.70	5 465 643.29	1 619 069.17	3 846 574.12	5 465 643.29	2 428 603.76	3 037 039.53	5 465 643.29	3 238 138.35	2 227 504.94
Frais préliminaires	85 940.71	8 594.07	77 346.64	85 940.71	17 188.14	68 752.57	85 940.71	25 782.21	60 158.50	85 940.71	34 376.28	51 564 .43
Agencement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels et outillages	2 629 702.58	525 940.52	2 103 762.06	2 629 702.58	1 051 881.03	1 577 821.55	2 629 702.58	1 577 821.55	1 051 881.03	2 629 702.58	2 103 762.06	525 940.52
Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Véhicules	2 750 000.00	275 000.00	2 475 000.00	2 750 000.00	550 000.00	2 200 000.00	2 750 000.00	825 000.00	1 925 000.00	2 750 000.00	1 100 000.00	1 650 000.00
Informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Tél/fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mobiliers et autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3-stocks												
MF												
4-créances			3 405 109.00			6 337 758.64			6 857 886.38			7 974 999.44
Banque			2 383 576.30			4 436 431.05			4 800 520.47			5 582 499.61
Caisse			1 021 532.70			1 901 327.59			2 057 365.91			2 392 499.83
Total (actif)			8 061 217.70			10 184 323.76			9 894 925.91			10 202 504.38
Passif												
1-fonds propres			112000			112000			112000			112000
Resultat en inst d'affec						2 461 217.70			2 123 115.06			2 171 810.85
5-dettes d'investi			5 488000.00			5 488000.00			5 488000.00			5 488000.00
Emprunts bancaires			3 920 000.00			3 920 000.00			3 920 000.00			3 920 000.00
Autres emprunts (cnac)			1 568 000.00			1 568 000.00			1 568 000.00			1 568 000.00
Dettes frs												
DCT												
Détention pour compte			0.00			0.00			0.00			0.00
D d'exploitation			0.00			0.00			0.00			0.00
Résultats			2 461 217.70			2 123 115.06			2 171 810.85			2 430 693.52
Total (passif)			8 061 217.70			10 184 323 ?76			9 894 925.91			10 202 504.38

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Suite

Actif	5 ^{ème} année			6 ^{ème} année			7 ^{ème} année			8 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net									
2 – Investissement	5 465 643.29	4 047 672.94	1 417 970.36	5 465 643.29	4 047 672.94	1 417 970.36	5 465 643.29	4 047 672.94	1 417 970.36	5 465 643.29	4 047 672.94	1 417 970.36
Frais préliminaire	85 940.71	42 970.36	42 970.36	85 940.71	42 970.36	42 970.36	85 940.71	42 970.36	42 970.36	85 940.71	42 970.36	42 970.36
Agencement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels et outillages	2 629 702.58	2 629 702.58	0.00	2 629 702.58	2 629 702.58	0.00	2 629 702.58	2 629 702.58	0.00	2 629 702.58	2 629 702.58	0.00
Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Véhicules	2 750 000.00	1 375 000.00	1 375 000.00	2 750 000.00	1 375 000.00	1 375 000.00	2 750 000.00	1 375 000.00	1 375 000.00	2 750 000.00	1 375 000.00	1 375 000.00
Informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Tél/fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mobiliers et autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3-stocks												
Matières et fournitures												
4-créances			8 262 024.46			5 047 330.94			1 830 029.65			1 046 029.65
Banque			5 783 417.12			3 533 131.66			1 281 020.75			732 220.75
Caisse			2 478 607.34			1 514 199.28			549 008 .89			313 808.89
Total (actif)			9 679 994.82			6 465 301.29			3 248 000.00			2 464 000.00
Passif												
1-fonds propres			112000.00			112000.00			112000.00			112000.00
Résultat en inst d'affec			2 430 693.58			2 433 301.29			0.00			0.00
5-dettes d'investi			4 704 000.00			3 920 000.00			3 136 000.00			2 352 000.00
Emprunts bancaires			3 136 000.00			2 352 000.00			1 568 000.00			784 000.00
Autres emprunts (cnac)			1 568 000.00			1 568 000.00			1 568 000.00			1 568 000.00
Dettes frs												
Dettes à court terme												
Détention pour compte			0.00			0.00			0.00			0.00
Dettes d'exploitation			0.00			0.00			0.00			0.00
Résultats			2 433 301.29			0.00			0.00			0.00
Total (passif)			9 679 994.82			6 465 301.29			3 248 000.00			2 464 000.00

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

2.2 Les insuffisances relevées de l'étude prévisionnelle

2.2.1 Les insuffisances relatives à l'étude de cas de l'agence de communication et de publicité

- Le mobilier et autres est amorti sur une durée de 10 ans mais l'annuité est calculée sur une période de 05 ans ;
- La durée d'amortissement du mobilier et autres est de 10 ans mais sur le tableau une indication de 05 ans et une prolongation de 08 ans d'amortissement ;
- Le total des dotations aux amortissements est faux cause des erreurs que portent les calculs des amortissements ;
- Une omission de la dotation d'amortissement durant l'année 01 dans le TCR prévisionnel.
- Dans le TCR prévisionnel, le total des charges d'exploitation est erroné à cause de l'inclusion des dotations aux amortissements dans le calcul de ces dernières ce qui influence directement le total des cash-flows net ;
- Le total des charges d'exploitation est faux cause des erreurs des calculs faites auparavant.
- Les ratios financiers permettent de procéder à l'analyse financière de l'entreprise, l'étude prévisionnelle est moins efficace en terme de ratios qui peuvent indiquer sur la pérennité d'entreprise comme :
 - Rentabilité économique (ROA) qui est égale au résultat brut rapporté au total actif ;
 - Capacité d'endettement qui est égale à l'endettement net rapporté à la capacité d'autofinancement.

2.2.2 Les insuffisances relatives à l'étude de cas des entreprises d'Elevage de vaches laitières et des travaux de bâtiment

- Le véhicule est amorti sur une durée de 10ans mais la constatation de l'annuité s'arrête à la 5eme année ;
- Une omission de la dotation d'amortissement durant l'année 1 dans le TCR prévisionnel ;
- Dans le TCR prévisionnel, le total des charges d'exploitation comporte des erreurs à partir de la 6eme année cause de la non constatation de l'annuité, par conséquent, le résultat brut d'exploitation est aussi erroné, ce résultat influence directement le résultat obtenu des cash-flows net ;
- Au niveau du bilan prévisionnel, la constatation du même montant net à partir de la 6eme année ;
- Une hausse estimation du chiffre d'affaire est constatée.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Pour conclure, l'étude prévisionnelle élaborée par la CNAC de T.O a, d'une part, un impact positif sur la faisabilité du projet notamment en matière de détermination du total d'investissement prévisionnel pour l'élaboration du projet, l'orientation des promoteurs par les conseillers sur la qualité et la quantité du matériel, enfin il permet l'élaboration d'un montage financier du projet à savoir l'apport personnel, le prêt CNAC et le crédit bancaire. D'autre part cette étude a également un impact négatif qui influence la faisabilité et la rentabilité du projet car il reflète faiblement ces derniers, les résultats donnés par cette étude ne sont pas fiable par cause des insuffisances que porte cette dernière et elle n'est pas contrôlée par des auditeurs.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Section 03 : Les réalisations du dispositif CNAC de Tizi-Ouzou dans la création d'activité en Algérie

Nous allons présenter les données collectées auprès du dispositif CNAC de T.O afin d'évaluer la contribution de ce dernier dans la création d'activité et d'emplois en Algérie.

1. Les financements accordés par le dispositif CNAC T.O :

Nous allons présenter différentes statistiques réalisées par le dispositif CNAC de Tizi-Ouzou à partir de l'année 2004.

1.1 Analyse des dossiers financés

Nous allons donner des statistiques sur le nombre des dossiers financés par année et par secteur d'activité.

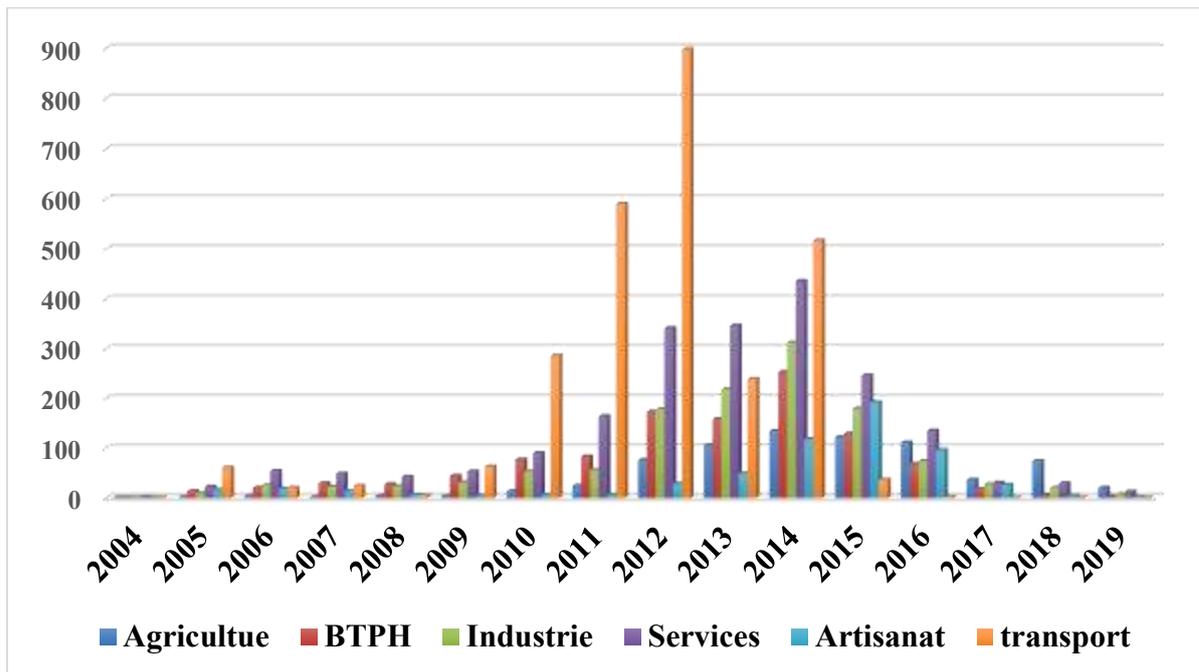
Tableau N°11 : Répartition des dossiers financés par année et par secteur d'activité

Désignation	Agriculture et pêche	BTPH	Industrie	service	artisanat	transport	TOTAL
2004	00	00	00	01	00	00	01
2005	01	13	09	22	16	61	122
2006	03	20	25	54	18	20	140
2007	01	29	22	48	13	24	137
2008	04	27	23	42	06	05	107
2009	03	44	31	53	04	63	198
2010	13	77	53	90	06	286	525
2011	24	83	56	164	06	590	923
2012	76	173	178	341	28	898	1694
2013	106	158	218	346	49	1239	2116
2014	134	253	312	436	118	517	1770
2015	122	129	180	246	192	36	905
2016	111	68	74	135	96	02	486
2017	36	17	27	30	26	00	136
2018	74	06	20	29	04	00	133
2019	20	03	07	12	01	00	43
TOTAL	728	1100	1235	2049	583	3741	9436

Source : Etabli par nous-mêmes sur la base de données collectées auprès du dispositif CNAC de T.O.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Graphe n°05 : Les dossiers financés par année et par secteur d'activité par le dispositif CNAC T.O



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau n° 11.

On remarque d'après la lecture du tableau n°11 et l'observation du graphe n°05 que le nombre de dossiers financés évolue avec une croissance aléatoire depuis l'année 2004 jusqu'à l'année 2009 pour tous les secteurs d'activité.

Par contre une croissance remarquable pendant la période 2010-2014 principalement pour le secteur des transports et celui des services. Cette forte évolution est due aux directives reçues par les banques aux banques pour la levée de toutes les entraves liées aux financements des projets.

Mais à partir de l'année 2015 à nos jours le nombre des dossiers financés ne cesse de baisser pour tous les secteurs notamment le transport qui est devenu même nul.

1.2 Analyse des dossiers financés en exploitation

A. Les dossiers financés en exploitation par secteur d'activité

Nous allons donner quelques statistiques sur le nombre des dossiers financés en exploitation et donc les entreprises financées en exploitation par secteur d'activité.

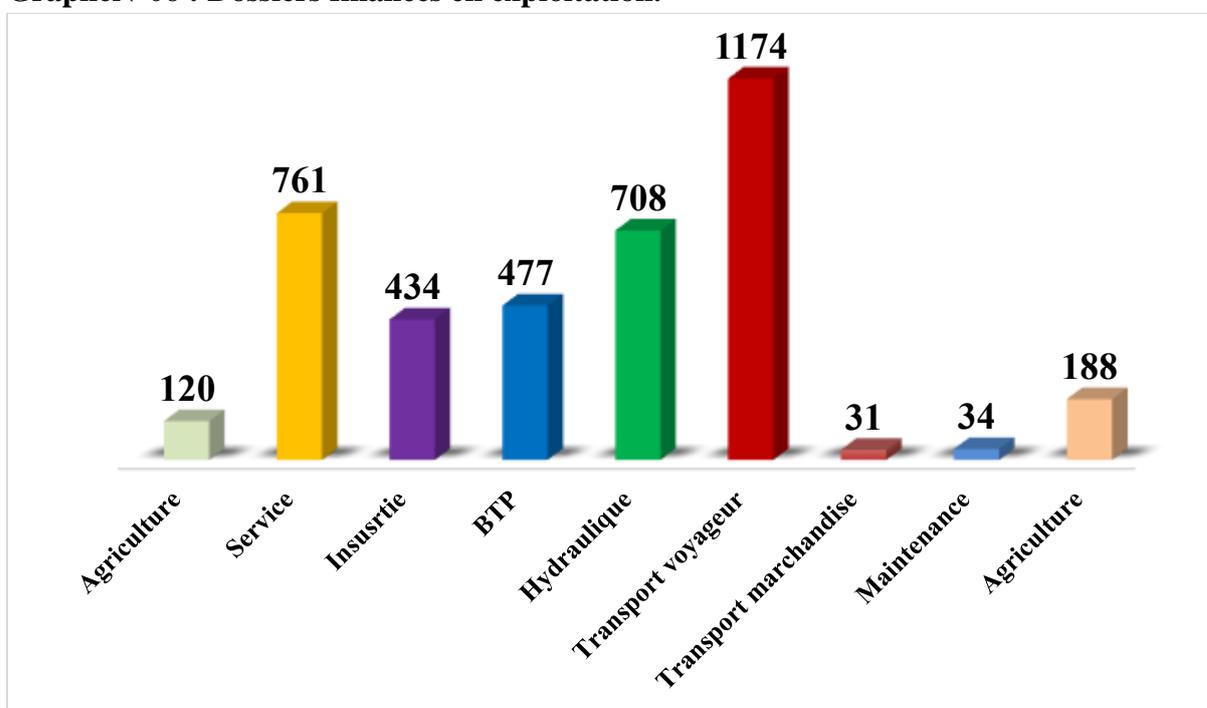
Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Tableau N°12 : Répartition des dossiers financés en exploitation par secteur d'activité de 2004 à 2019

Désignation	Total
Agriculture	120
Services	761
Industrie	434
BTPH	477
Hydraulique	708
Transport de voyageurs	1174
Transport de marchandises	31
Maintenance	34
Artisanat	188
TOTAL	3927

Source : Etabli par nous-mêmes sur la base de données collectées auprès du dispositif CNAC T.O

Graph N°06 : Dossiers financés en exploitation.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau n°12.

Le tableau n°12 et le graphe n°06 nous montrent que les secteurs de transport de voyageur et celui des services sont les secteurs les plus financés et qui sont en exploitation, la raison est qu'il n'y a pas de qualification exigée, puis en deuxième position le secteur de l'hydraulique puis celui de l'industrie. Les secteurs artisanat, et l'agriculture sont moyennement financés et en exploitation, il s'agit d'une catégorie qui sollicite le moins le dispositif CNAC de Tizi-Ouzou.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

B. Les dossiers financés en exploitation par année

Les statistiques suivantes présentent le nombre d'entreprises financées et qui sont en exploitation par année.

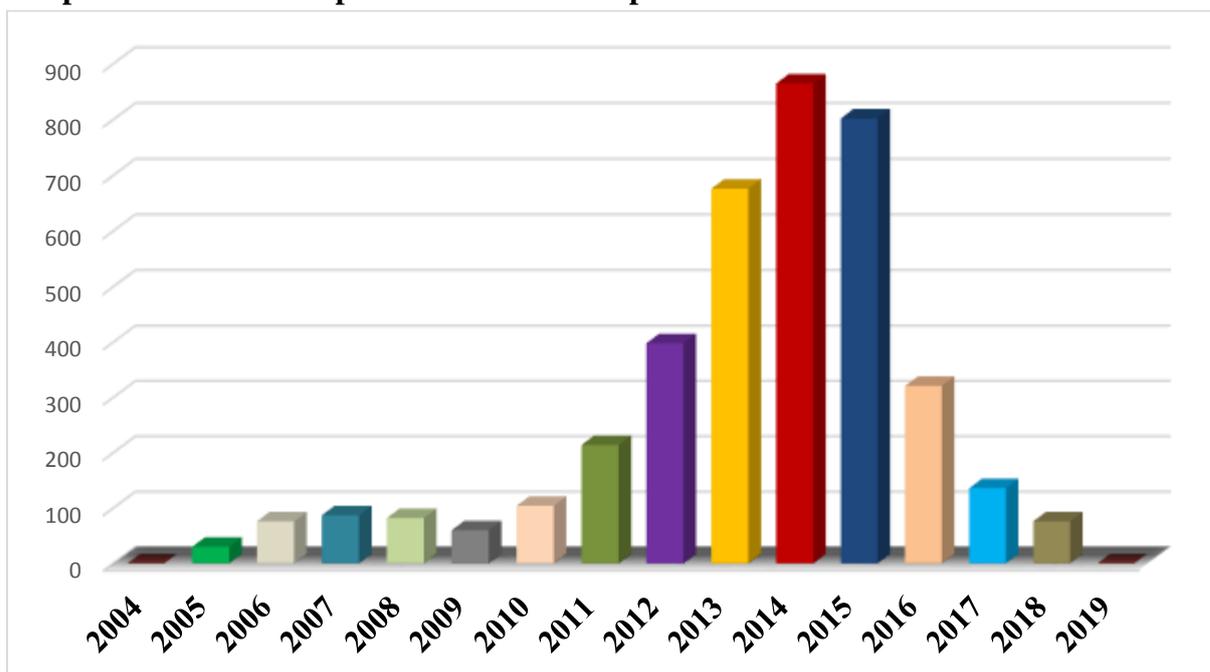
Tableau N°13 : Les entreprises financées et en exploitation par année

Année	Entreprise en exploitation
2004	00
2005	30
2006	76
2007	87
2008	82
2009	60
2010	104
2011	214
2012	398
2013	676
2014	865
2015	802
2016	321
2017	136
2018	76
2019	00
TOTAL	3927

Source : Etabli par nous-mêmes sur la base de données collectées auprès du dispositif CNAC T.O

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Graphe N°07 : Les entreprises financées en exploitation



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau n°13.

Le tableau n°13 et le graphe n°07 nous renseignent sur le nombre d'entreprises financées par année depuis 2005 jusqu'à l'année 2018 et qui sont en activité. Nous pouvons remarquer une légère évolution des entreprises de l'année 2005 à l'année 2011 où les promoteurs commencent à prendre connaissance du dispositif et de ses avantages.

Une forte évolution est enregistrée allant de 2011 jusqu'à 2014 qui peut être expliquée par l'amélioration et la facilitation des procédures de ce dispositif. Une forte baisse est enregistrée à partir de l'année 2015.

1.3 Analyse des dossiers financés en hors exploitation

Le tableau suivant résume le cumul des entreprises financées en hors exploitation pendant la période 2004-2019

Tableau N°14 : Les entreprises financées en hors exploitation par année (2004/2019)

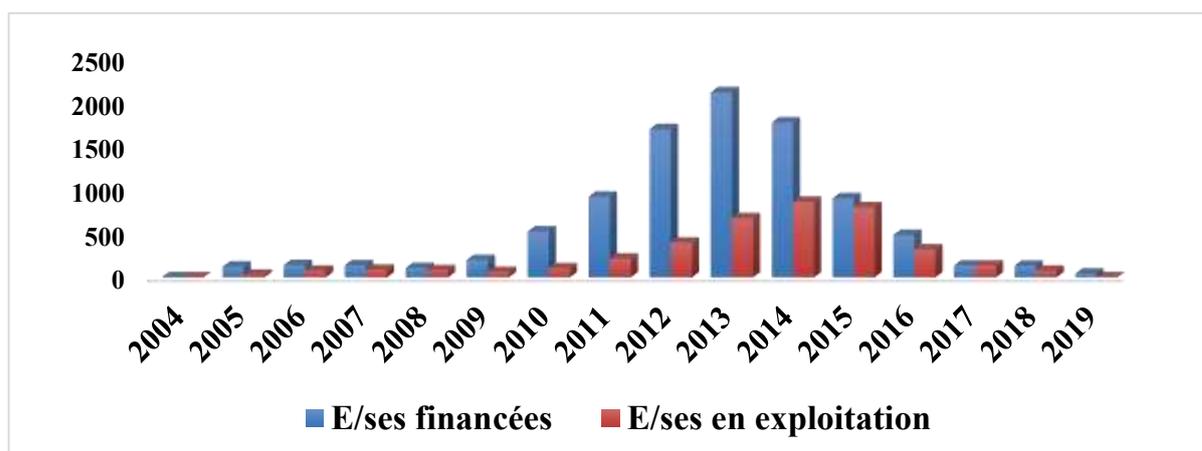
Année	Entreprises financées	Entreprises en exploitation	Entreprises hors exploitation
2004	01	00	01
2005	122	30	92
2006	140	76	64
2007	137	87	50
2008	107	82	25

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

2009	198	60	138
2010	525	104	421
2011	923	214	709
2012	1694	398	1296
2013	2116	676	1440
2014	1770	865	905
2015	905	802	103
2016	486	321	165
2017	136	136	00
2018	133	76	57
2019	43	00	43
Total	9436	3927	5509

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des tableaux n°11 et n°13.

Graphe N°08 : Evolution des entreprises hors exploitation



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données du tableau n°14.

Le tableau n°14 et le graphe N°08 nous montrent clairement qu'un écart global important de 5509 entreprises financées sur les années cumulées par le dispositif CNAC de T.O n'arrive pas à démarrer leurs activités. En 2019 aucune entreprise financée n'a pu démarrer son activité, cette différence considérable peut être expliquée par l'existence de plusieurs contraintes, auxquelles le promoteur fait face. Nous allons les présenter par secteurs d'activités dans un prochain point.

1.4 Analyse des emplois créés par le dispositif

Nous avons présenté auparavant les réalisations du dispositif CNAC de Tizi-Ouzou en terme d'activité classées soit par année ou par secteur d'activité, à partir de ces réalisations la CNAC a généré des postes de travail et créé des emplois. Les statistiques

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

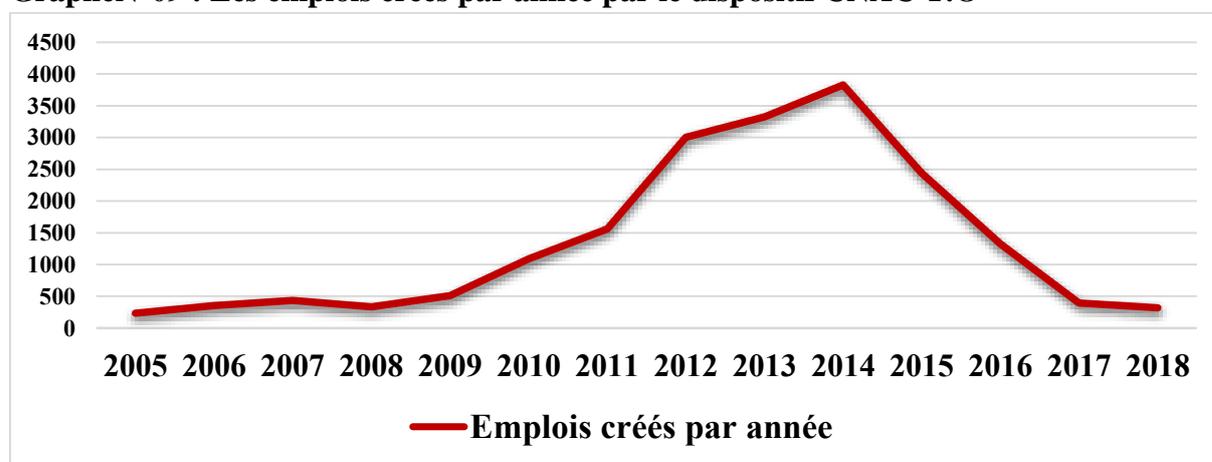
suivantes présentent les réalisations de la CNAC de Tizi-Ouzou en terme d'emploi par année de 2005 à 2018.

Tableau N°15 : Total d'emplois créés par année par le dispositif CNAC T.O

Désignation	Total emplois
2005	235
2006	353
2007	433
2008	336
2009	511
2010	1088
2011	1558
2012	3002
2013	3325
2014	3828
2015	2438
2016	1324
2017	393
2018	321
TOTAL	19145

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données collectées du dispositif CNAC T.O

Graph N°09 : Les emplois créés par année par le dispositif CNAC T.O



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données du tableau n°15.

La lecture du tableau n°15 et le graphe n°09 nous permet d'observer l'évolution des emplois créés par année dans la CNAC de T.O où une augmentation remarquable est enregistrée de l'année 2005 à 2009 qui peut s'expliquer par l'augmentation des entreprises financées par ce dispositif et qui sont en activité et donc qui ont généré des emplois.

La forte augmentation des entreprises en activité durant les années 2010 à 2014 a eu pour conséquence une forte création d'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou mais qui a chuté à partir de l'année 2015 et ce, pour le même motif lié à la baisse des entreprises en exploitation financées par ce dispositif. L'efficacité du dispositif en terme de génération

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

d'emplois est lié d'une façon directe à l'évolution soit à la hausse ou à la baisse du nombre d'entreprises en exploitation financées par le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2. Les contraintes subies par les promoteurs de la CNAC de T.O

2.1 Les entraves rencontrées par les promoteurs sur le marché :

Malgré l'efficacité du dispositif CNAC de T.O en terme de création d'activité et d'emplois, en effet il finance 9436 projets depuis l'année 2004 jusqu'à l'année 2019. 3927 projets seulement entrent en exploitation. Une différence de 5509 entreprises plus de la moitié n'arrivent pas à débiter leur activité. Cet écart est expliqué par la confrontation de ces dernières à plusieurs obstacles liés notamment au promoteur lui-même, au marché ou encore au niveau interne du dispositif CNAC de Tizi-Ouzou, c'est-à-dire à l'étude préliminaire de la faisabilité du projet.

Durant nos investigations, nous avons prévu de nous déplacer nous-mêmes et faire des entrevues avec un échantillon d'entreprises et des porteurs de projets sur les contraintes qui les empêchaient de débiter leur activité, nous nous sommes confrontés à des difficultés sur le terrain, pour rencontrer ces chefs d'entreprise. Nous nous sommes rapproché par la suite du service post création chargé de l'accompagnement des promoteurs en phase d'exploitation dont le personnel effectue des entretiens et rencontres avec les promoteurs et se déplace même à leur siège d'activité. Nous avons donc utilisé les résultats de ces rencontres et essayer d'établir des conclusions et recommandations concernant les difficultés que rencontre chaque secteur d'activité et qui peuvent influencer d'une manière directe ou indirecte la pérennité d'entreprise. Nous les présentons ci-contre sous forme d'un tableau:

Contraintes par secteur	Recommandations
Agriculture/élevage et pêche (102) micro entreprises visitées : *Enregistrement de la mortalité des cheptels suite à des maladies. *Problème de fonds de roulement. *Manque de professionnalisme chez des promoteurs, dans le secteur. *Manque de main d'œuvre qualifiée. *Cherté de la matière première. *L'assurance qui ne répond pas correctement, suite à des vices de contrat et par négligence de la part des promoteurs qui n'assurent pas en tous risques. *Manque d'espace de vente (foires locales) *Le problème de non renouvellement des contrats de location pour les terres agricoles et étables d'élevage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Il faut assurer le travail en tous risques.▪ Les agriculteurs doivent se concerter pour demander à l'Etat pour réserver des espaces pour vendre leurs produits et pour lutter contre la spéculation.▪ Les agriculteurs doivent se renseigner et se former sur les techniques professionnelles dans leurs domaines d'activités et la gestion de l'exploitation agricole.▪ L'Etat doit installer un organe de régulation agricole.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

<p>Artisanat (97) micro entreprises visitées :</p> <p>*La cherté et le manque de matières premières (farine de glands, corail, argent...).</p> <p>*Manque d'espaces d'exposition et de commercialisation.</p> <p>*Manque de mains d'œuvre qualifiée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les artisans doivent s'organiser en coopérative pour contrer les problèmes de matière première et la commercialisation de leurs produits. ▪ L'Etat doit réserver des espaces d'expositions pour ces produits artisanaux et autres produits de terroirs. ▪ Faire des formations qualifiantes pour le personnel afin de mieux maîtriser le métier.
<p>BTPH (434) micro entreprises visitées :</p> <p>*Manque de main d'œuvre qualifiée et son instabilité.</p> <p>*Manque du professionnalisme, dans la gestion des chantiers, malgré une maîtrise d'activité.</p> <p>*L'application faible de la loi de réservation de 20% des marchés publics pour les entrepreneurs issus des dispositifs de création d'activité.</p> <p>*La fluctuation des prix de la matière première, entraînant la baisse d'activité.</p> <p>*Le monopole pris par les grandes entreprises pour des raisons obscures et les conditions de la sous-traitance ne sont pas favorables pour les micros entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut penser à envisager des parrainages avant même le financement de la micro entreprise. ▪ Il ne faut pas négliger la réalisation des petits travaux de maçonneries sans fournitures. ▪ Améliorer la gestion administrative et de chantiers. ▪ L'Etat doit amener les grandes entreprises à accorder de la sous-traitance pour la micro entreprise, par une politique appropriée.
<p>Industrie (299) micro entreprises visitées :</p> <p>*Le manque de mains d'œuvre qualifiée, malgré l'existence de marchés.</p> <p>*L'activité souffre de la concurrence dans certaines localités.</p> <p>*Les clients ne sont pas très solvables ce qui entraîne le manque de fonds de roulement.</p> <p>*Cherté de la location des locaux et de la matière première.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chercher des locaux moins chers. ▪ Faire de la prospection de nouveaux marchés. ▪ Améliorer la gestion et la négociation de marchés. ▪ Si le fonds de roulement est négatif, il faut demander un crédit d'exploitation ou un découvert. ▪ Rémunérer mieux son personnel. ▪ Il faut se constituer en coopératives pour des achats groupés et la commercialisation des produits et lutter contre la baisse des prix de vente dans le gros qui rend la rentabilité faible.
<p>Services autre (05) micro entreprise visitées :</p> <p>*Problème de la contrefaçon pour la production notamment audiovisuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le service et fidéliser la clientèle. ▪ Faire une bonne action publicitaire pour mieux faire connaître la qualité des produits. ▪ Faire la prospection de nouveaux marchés.
<p>Transport de voyageurs et de m/ses (1577) micro entreprises visitées :</p> <p>*les pannes des véhicules.</p> <p>*beaucoup de charges</p> <p>*Difficultés de remboursement CNAC, malgré la bonne maîtrise du métier</p> <p>*Forte concurrence</p> <p>*Pour l'activité de transport pour voyageur (TPV) et Taxi le problème de stations non sécurisés</p> <p>*L'activité de location de véhicules rencontre des difficultés de patiner suite à une baisse importante d'activité, suite à la concurrence et aux vols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la gestion administrative et ne pas mélanger le patrimoine de la micro entreprise avec le patrimoine personnel. ▪ Rentrer dans le secteur le plus rentable pour les taxis. ▪ La direction de transport doit faire l'équilibre entre les localités dans l'attribution des lignes de transport. ▪ Les autorités doivent sécuriser les stations de taxi et TPV transport. ▪ Les transporteurs doivent s'organiser pour lutter contre le banditisme et les circuits informels.

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données collectées auprès de la CNAC Tizi-Ouzou

2.2 Les insuffisances du dispositif CNAC T.O

Ce dispositif est certes une valeur ajoutée pour l'entrepreneuriat en Algérie grâce à sa création d'activité et génération d'emplois dans la wilaya de Tizi-Ouzou qu'on compte à 19145 emplois, depuis l'année 2004 jusqu'à l'année 2019. Cependant, nous avons dénombré des insuffisances internes qui affectent d'une manière directe ou indirecte la pérennité d'une entreprise financée à savoir :

- Manque de sensibilisation du promoteur sur la gestion d'entreprise ;
- La non poursuite judiciaire pour les prêts non remboursés ;
- L'insuffisance de la communication existante entre le promoteur et le dispositif après la réalisation du projet ;
- La négligence de la qualification du promoteur en termes de niveau et d'expérience dans le domaine demandé ;
- L'étude prévisionnelle effectuée n'est pas exhaustive pour refléter la faisabilité et rentabilité du projet.

Conclusion

Nous avons effectué durant 4 mois un travail d'investigation au niveau de la direction régionale de la CNAC de T.O. Le premier constat est l'efficacité du dispositif, en terme de création d'activité et d'emplois, En effet et ce, depuis sa création en 2004 jusqu'à l'année 2019, 9436 entreprises ont été financées tous secteurs confondus. Avec 19145 emplois créés, ce qui est non négligeable. Néanmoins, dans les statistiques que nous avons recueillies nous avons trouvé que le nombre des entreprises financées par le dispositif ne correspond pas à celui des entreprises qui ont réussi à démarrer leur activité. Plus de la moitié du chiffre global notamment 5509 entreprises peinent à démarrer leur activité et ce malgré le fait qu'elles aient été financées. A défaut de mener une étude micro-économique, en ciblant les bilans des entreprises en activité mais en difficulté financière et des entrevues avec les entreprises qui peinent à démarrer leur activité, nous avons repris un résumé des enquêtes effectuées par le dispositif CNAC de T.O auprès de ces entreprises. Il en ressort les difficultés des promoteurs à intégrer la vie entrepreneuriale que ce soit des difficultés par rapport au marché : aux matériels de production, aux matières premières ou alors en rapportant avec le promoteur lui-même : sa qualification, ses motivations et son environnement.

Additivement aux contraintes du marché qui influencent directement un projet, il existe également des contraintes internes c'est-à-dire des insuffisances au niveau du

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC T.O quant à la création d'activité entrepreneuriale

dispositif lui-même. Notamment, l'orientation du promoteur et l'efficacité de l'étude prévisionnelle du projet qui n'est pas exhaustive.

Pour conclure, nous pouvons avancer que le dispositif CNAC de la wilaya de Tizi-Ouzou est efficace en terme de création d'entreprise et d'emplois à travers tous les avantages mis à la disposition d'un porteur de projet, seulement il doit apporter des corrections à des insuffisances pour mieux répondre aux attentes des demandeurs d'aide.

L'entrepreneuriat jouit d'une grande attention de la part de plusieurs acteurs, une telle attention s'explique par la reconnaissance de son rôle primordial dans le développement économique des pays. Plusieurs auteurs se sont intéressés à l'entrepreneuriat qui au sens strict est considéré comme l'action de créer de la richesse et de l'emploi par la création ou la reprise d'une entreprise. Joseph SCHUMPETER met en avant le rôle majeur des innovations dans l'impulsion et la mise en mouvement de l'économie sous l'action de l'entrepreneur par la fabrication de produits nouveaux, l'adoption de procédés et de techniques inédites, la conquête de nouveaux débouchés, ainsi que, la mise en place d'une nouvelle organisation c'est-à-dire l'entrepreneur développe des idées innovantes et explore des possibilités nouvelles. Celui-ci ne se contente pas de créer une entreprise qui existe déjà dans les mêmes concepts et les mêmes fonctions.

L'entrepreneuriat en Algérie est né grâce aux réformes engagées par les pouvoirs publics il y'a un peu plus de 20 ans. En effet c'est à partir des années 1990, à la suite de l'adoption par l'Algérie d'un nouveau système économique qui est l'économie de marché qu'il ya eu une réglementation qui n'a cessé de se progresser pour encourager et développer l'entrepreneuriat privé. L'activité entrepreneuriale dès lors a pris de l'essor, avec une liberté pour les entrepreneurs de créer des entreprises dans des secteurs de leurs choix, et ce, grâce à la levée du monopole de l'Etat sur l'activité économique qui a duré pendant plus de 30 ans en libérant les initiatives privées.

Comme pour les autres pays, en Algérie les PME constituent la grande partie du tissu économique, les aides financières en faveur de cette catégorie d'entreprise se sont multipliées depuis 2001 avec la loi de promotion de la PME. En effet, plusieurs organismes et programmes d'aides à la création, au développement, à la garantie des crédits et la mise à jour des PME ont vu le jour à savoir : l'ANSEJ, L'ANDI, l'ANGEM et la CNAC.

Pour notre étude, nous avons choisi un dispositif à savoir la CNAC et plus précisément la direction régionale de T.O, pour apporter une réponse à notre questionnement principal. En quinze années, quelle a été l'efficacité de ce dispositif dans la création d'une dynamique entrepreneuriale en Algérie ?

Au vu des statistiques recueillies, le premier constat est une dynamique positive dans la création d'entreprises et d'emplois. Toutefois, avec un financement de 9436 entreprises sur période allant de 2004 à 2019 seulement 3927 ont pu débiter leurs activités, un écart important de 5509 entreprises ne sont pas en exploitation. Plusieurs obstacles se sont murés devant ces entreprises. Même celles qui sont en activité ne cessent de faire face à des difficultés et contraintes qui freinent la pérennité de l'entreprise. Ces contraintes peuvent être

liées au projet lui-même, des difficultés d'acquisition du matériels production, matières premières, à la gestion de la micro entreprise ou au promoteur lui-même. Des insuffisances liées au dispositif ont aussi été relevées et qui influencent le démarrage ou la durabilité de l'entreprise comme le manque de sensibilisation du promoteur sur la gestion d'entreprise, la négligence de sa qualification du promoteur en terme de niveau et d'expérience dans le domaine demandé ou l'étude prévisionnelle effectuée n'est pas exhaustive pour refléter la faisabilité et rentabilité du projet

Le dispositif CNAC peut améliorer sa contribution au renforcement et l'épanouissement de l'activité entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi Ouzou et au niveau national par la correction d'insuffisances, dans le traitement adéquat en amont des dossiers qui lui sont soumis. A cet effet, nous recommandons que :

- Les promoteurs doivent être formés pour améliorer la gestion de leurs micros entreprises, sur les plans : administratif, productif et commercial ;
- Les études prévisionnelles des projets doivent être auditées par des comptables financiers ou des cadres qualifiés dans le domaine ;
- Les cadres versés qui s'occupent du suivi post création peuvent subir des formations (*coaching, communication, techniques de gestion afin de gagner la confiance des chefs des micros entreprises*) ;
- LA CNAC doit travailler sur la communication de masse pour assurer une large diffusion de la culture d'entreprise et une meilleure sensibilisation des chefs d'entreprises sur l'importance du suivi en phase d'exploitation par le biais des médias lourds : télévisions et radios ;
- La sensibilisation des promoteurs sur la nécessité de rembourser le crédit à l'échéance ;
- Il faut distribuer aux chefs de micros entreprises un modèle de gestion de budget de trésorerie et dresser quelques facteurs clés de réussite ;

Dans un prochain avenir, il serait intéressant d'élargir le champ de l'étude sur tous les dispositifs d'aide à la création d'activité sur le territoire national, ceci permettra d'avoir une vision plus large afin de mieux appréhender l'efficacité de tous les dispositifs et pouvoir corriger d'avantages les contraintes rencontrés et améliorer la vie entrepreneuriale en Algérie.

Bibliographie

Ouvrages

- BEAUD Michel, « *l'art de la thèse : Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du NET* », édition la découverte, Paris.
- CAMMANT Daniel, « *Les études de marchés 3^{ème} édition* », éd Dunod, Paris, 2007.
- DAHAK Abdenour, KARA Rabah, « *Le mémoire de master* », éd El Amel, T.O 2015.
- DAHMANI.M : « *Atlas économique et social de la grande Kabylie* », OPU, Alger, 1990.
- DROESBEKE Jean-jacques, FICHET bernard, TASSI philippe, « *Les sondages* »,ed Economica, 1987.
- DROESBEKE Jean-Jacques, LEBART ludovic, « *enquêtes, modèles et applications* », éd Dunod, paris, 2001.
- FAYOLLE Alain, « *Entrepreneuriat apprendre à entreprendre* », édition Dunod, paris 2004.
- FAYOLLE Alain, jean Michel DEGEORGE, « *Dynamique entrepreneuriale, le comportement de l'entrepreneur* », édition de Boeck, Bruxelles 2012.
- GOLDFARB Bernard, catherine PARDOUX, « *introduction à la méthode statistique* », éd Dunod, Paris, 1993.
- GRAIS Bernard, « *méthodes statistiques 3^{ème} édition* », éd DUNOD, Paris, 2000.
- JENSSEN, T. VERSTREAT, L.E. JOUISSA : « *Entreprendre : une introduction à l'entrepreneuriat* », Boeck, Bruxelles, 2009.
- JOYAL André, Mohamed SADEG, olivier TORRES, « *La PME algérienne et le défi de l'internationalisation* », édition l'HARMATTAN, 2017.
- LARGILLIER Bernard, « *Entrepreneuriat et culture d'entreprise, il ne suffit pas d'entreprendre* », édition EMS management et société, France 2015.
- LARGILLIER Bernard, sous la direction de GODEFROY kizaba, « *entrepreneuriat et accompagnement, outils, actions et paradigmes nouveaux* », édition l'HARMATTAN, 2008.
- SILBERZAHN Philipe, « *Effectuation des principes de l'entrepreneuriat pour tous* », édition PEARSON.

Articles et revues

- AKNINE SOUIDI Rosa, Pr FERFERA M. Yacine, « *Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises.* », 2014.
- BERRAH Kafia, BOURIF Moussa, « *La problématique de la création des petites et moyennes entreprises en Algérie* », Revue algérien de développement économique n°2, Juin 2015.
- JANSSEN Frank, SURLEMONT Bernard, « *l'entrepreneur : ses caractéristiques et ses motivations.* »
- LEGHIMA Amina, DJEMA Hassiba, « *PME et innovation en Algérie : Limites et perspectives.* » édition L'HARMATTAN, 2014.

- MELBOUCI Laila, « *L'entrepreneuriat en Algérie et internationalisation : une approche par le capital social* », Faculté SEGC de Tizi Ouzou, 2008.
- MELBOUCI Leila, « *le modèle des entreprises publiques Algériennes, échec en fin de mission* », édition EL –AMEL, 2008.
- MOUSSAOUI Abdelhakim, « *Les déterminants de création d'entreprises dans la wilaya de Tizi-Ouzou* », 2018.
- OUSSALEM Mohand Ouamar, « *Entrepreneuriat privé et développement local, Elément d'analyse à partir du cas de Tizi Ouzou.* », édition Insaniyat n°16, janvier- Avril 2002.
- OUSSALEM Mohand Ouamar, « *Le développement local dans la wilaya de Tizi Ouzou, potentialité, contraintes et perspectives.* ».
- PESQUEUX Yvon, « *Entrepreneur, entrepreneuriat (et entreprise) : de qui s'agit-il ?* », Paris, 22fevrier 2011.
- REDOUANE Abdellah, MOULOUD Abdenour, « *Les dispositifs publics d'aide à la création d'entreprise en Algérie : quelle pertinence ?* », Revues EcoNatures –N02/2015.
- SCHUTZ Nelly, GAUTER Joseph, « *entrepreneuriat et création d'emplois : des innovations pour créer son entreprise ?* »,2010
- SEKIOU Anwar, BOUHALA Amine, BOUZIDI Narimane, « *Entrepreneuriat en Algérie, Réalité et perspective.* », 2017.
- SETTI Zakia « *L'entrepreneuriat en Algérie : Un entrepreneur de jeunes* », 2012.
- STEINER Philippe, « *La théorie de l'entrepreneur chez Jean Baptiste Say et la tradition Cantillon Knight* », université de Paris Sorbonne, 2016.
- TABEL AOUEL Wassila – LACHACHI AOUEL, « *Le processus entrepreneurial en Algérie : une adaptation du modèle de GARTNER* », 2014.
- TABEL AOUEL Wassila, « *La théorie de l'entrepreneur : une approche fonctionnelle cas de l'entrepreneur Algérien* », université de Tlemcen.
- VAN CAILLIE Didier, LAMBRECHT claire, « *l'entrepreneur, ses motivations, sa vision stratégique, ses objectifs* », 1995.
- ZEIRILI Radhia, HAMMACHE Souria, « *le contexte entrepreneurial en Algérie : quelles opportunités et contraintes pour les jeunes entrepreneurs* », Revue du contrôle de la comptabilité et de l'audit, université de Tizi-Ouzou, 2018.

Thèses et mémoires

- AMRANE Taieb, SALMI Said, « *analyse de la structure financière de l'entreprise nationale des industries de l'électroménagère ENIEM* », mémoire de licence en finance, UMMTO, 2009.
- AT SAID Souad, « *analyse entrepreneuriale et création d'entreprise dans la wilaya de Bejaia* », mémoire de master en science de gestion (management économique des territoires et entrepreneuriat), université de Bejaia, 2015.
- BELKACEM Asma, « *impact du dispositif CNAC sur le développement territorial et l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou* », mémoire de master en science économique (management des services publics territoriaux), UMMTO, 2014.
- BENATA Mohammed, « *Influence de la culture et de l'environnement sur l'intention entrepreneuriale : Cas de l'Algérie* », Thèse de Doctorat en sciences économiques université de Tlemcen, 2015.
- BERBER Nawal, « *l'entrepreneuriat en Algérie* », mémoire de magister en management, université d'Oran, 2014.

- BOUSLAHENE Merouane, Benkhanouche Lounis, « *Contribution à l'étude de l'efficacité des dispositifs de lutte contre le chômage dans la wilaya de Bejaia cas : ANSEJ, CNAC et ANGEM* », mémoire en sciences économiques (économie du développement), université de Bejaia ,2018.
- BUFAID m'hamed, BOUAKOUK ouardia, « *l'appui à la création des petites et moyennes entreprises : cas de la CNAC de Tizi-Ouzou* », mémoire de licence en économie et gestion d'entreprise, UMMTO, 2013.
- CHEBINE Sabah, BENREZZOU Lila, « *l'apport des PME à la création d'emplois dans la wilaya de Bejaia* », mémoire de master en sciences de gestion (management économique des territoires et entrepreneuriat), université de Bejaia, 2016.
- DADENE Fatma, CHELLALI razika, « *La CNAC (caisse nationale d'assurance chômage) : création et perspective* », mémoire de licence en gestion, UMMTO, 2000.
- HADJ KACI Fouzia, BOUDALI Souad, « *les politiques de l'emploi en Algérie et la création des PME, PMI par le dispositif CNAC, cas CNAC Tizi-Ouzou* », mémoire licence en science de gestion option finance, UMMTO, 2010.
- IGUER Dyhia, OUKAR Kahina, « *le financement de l'emploi à travers les dispositifs d'aide à la création des entreprises (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI) : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou* », mémoire de master en science économique (monnaie finance et banque), UMMTO,2017.
- KICHOU Djedjiga, SAHMOUNE Lydia, « *Impact de la CNAC sur la création des PME cas de wilaya de Tizi-Ouzou* », mémoire de licence en finance, UMMTO, 2012.
- MEDONÇA Ricardo Caetano, « *Contribution à la compréhension des conceptions, caractéristiques et intentions entrepreneuriales chez les étudiants de fin de formation, étude pratique : les étudiants de la faculté de SEGC à l'université de Bejaia* », Mémoire de Master en sciences sociales (Sociologie du travail et des ressources humaines), Université de Bejaia, 2014.
- ZAIDI Smail, ZEROUROU Mourad, « *la création de la micro entreprise dans le cadre du dispositif CNAC* », mémoire de master en science de gestion (comptabilité), UMMTO, 2007.

Manuels et rapports

- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi Ouzou, 2014, direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi Ouzou, 2017, direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2015, direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Tizi Ouzou.
- Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2016, direction de la programmation et suivi budgétaire de la wilaya de Tizi-Ouzou.
- Bulletin d'information statistique de la PME n°26,2014, direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information.
- Bulletin d'information statistique de la PME n°33,2018, direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information.
- Bulletin d'information statistique n°30, Mai 2017, Direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information.

Sites internet

- www.cnac.dz
- www.ansej.dz
- www.création-entreprise.fr
- www.entrepreneuriat.com
- www.ons.dz
- www.pme.gouv.fr
- www.mipmepi.gov.dz
- www.andi.dz
- www.angem.dz

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des sigles	
Liste des tableaux.	
Listes des figures.	
Sommaire	
Introduction générale.....	01

Chapitre I : Le phénomène entrepreneurial

Introduction	03
Section 01 : l'entrepreneuriat et l'entrepreneur, définitions.....	04
1. L'entrepreneuriat.....	04
1.1 Le concept de l'entrepreneuriat.....	04
1.2 Les paradigmes dominants de l'entrepreneuriat.....	06
1.3 Les formes de l'entrepreneuriat.....	09
2. L'entrepreneur.....	11
2.1 Définitions selon plusieurs auteurs	12
2.2 La particularité d'un entrepreneur.....	13
3. Importance et impact de l'entrepreneuriat	14
3.1 Importance de l'entrepreneuriat	14
3.2 Impact de l'entrepreneuriat	15
Section 02 : L'évolution de l'entrepreneuriat et la création de l'entreprise en Algérie.....	17
1. L'entrepreneur de l'Algérie indépendante	17
1.1 L'Etat entrepreneur :(<i>les décennies 60-70</i>)	17
1.2 Désengagement de l'Etat et essor de l'entreprise privée (Les décennies 80-90).....	18
2. L'entrepreneur de l'Algérie en transition vers l'économie de Marché	18
3. Développement des PME en Algérie	19
4. Evolution des PME en Algérie.....	21
Section 03 : La genèse de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	23
1. La montée de l'activité entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	23
1.1 La fin de la période coloniale : une émergence difficile.....	23
1.1.1 Le démarrage de l'entrepreneuriat privé durant la période 1962-1975.....	24
1.1.2 L'essor de l'entrepreneuriat privé durant la période 1980-1990.....	25
1.1.3 La situation paradoxale de l'entrepreneuriat privé durant la période 1990-2000	26
2. Les emplois créés par les PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou	27
2.1 Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	27
2.2 Répartition des emplois.....	27
2.2.1 Emplois créés selon le secteur juridique (2014-2017).....	28
2.2.2 Emplois créés selon le secteur d'activité.....	28
Conclusion.....	30

Chapitre II : La création d'entreprise et le dispositif CNAC

Introduction	31
Section 01 : Les mesures visant la création d'emplois.....	32
1. Les acteurs de la dynamique entrepreneuriale	32
1.1 Les acteurs publics	32
1.2 Les acteurs privés	33
2. Les organismes d'aide à la création d'entreprise	34

2.1 Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	34
2.1.1 Les missions de l'ANSEJ	34
2.1.2 Les conditions d'éligibilité.....	35
2.1.3 Les modes de financement de l'ANSEJ	35
2.2 L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).....	36
2.2.1 Le passage de l'APSI vers ANDI	36
2.2.2 Les missions de l'ANDI.....	37
2.2.3 Avantages dédiés à l'investissement.....	37
2.2.3.1 Communs aux investisseurs éligibles.....	37
2.2.3.2 Supplémentaires	39
2.2.3.3 Exceptionnels	40
2.3 L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM).....	40
2.3.1 Les missions de L'ANGEM	41
2.3.2. Les conditions d'éligibilité.....	41
2.3.3. Les modes de financement de l'ANGEM	42
2.4 Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	42
Section 02 : Organisation et fonctionnement du dispositif CNAC	43
1. Historique du dispositif	43
1.1 Les différents textes réglementaires	43
1.2 L'évolution des missions de la CNAC	45
2. Les principales missions du dispositif CNAC.....	46
2.1 L'assurance chômage	46
2.2 Le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans.....	47
2.2 Les mesures d'encouragement d'aide à l'emploi.....	47
3. La structure de la CNAC.....	49
3.1 Le conseil d'administration.....	49
3.2 La direction générale.....	50
3.3 Les directions régionales.....	51
4. Le fonctionnement du dispositif CNAC.....	54
4.1 Les conditions d'accès au dispositif.....	54
4.2 Les avantages consentis	54
4.3 Le mode et le montage financier du projet	56
4.3.1 Le financement triangulaire	56
4.3.2 L'Auto financement	56
Section 03 : Les partenaires extérieures de la CNAC	58
1. Au niveau national	58
2. Au niveau international	59
Conclusion.....	60

Chapitre III : Evaluation de l'efficacité du dispositif CNAC de Tizi-Ouzouquant à la création d'activité entrepreneuriale.

Introduction	61
Section 01 : Présentation de la direction régionale de T.O	62
1. Organigramme de la direction régionale de T.O.....	62
2. Le procédé suivi pour la création d'entreprise.....	63
Section 02 : L'étude prévisionnelle du projet soumis au financement.....	66
1. Présentation des critères retenus pour avaliser les projets	66
2. Présentation d'une étude de cas	67
2.1 Les différents postes de l'étude prévisionnelle	68

2.2 Les insuffisances relevées de l'étude prévisionnelle.....	86
2.2.1 Les insuffisances relatives à l'étude de cas de l'agence de communication et de publicité	86
2.2.2 Les insuffisances relatives à l'étude de cas des entreprises d'élevage et de vaches laitières et des travaux de bâtiment	86
Section 03 : Les réalisations du dispositif CNAC T.O dans la création d'activité en Algérie	88
1. Les financements accordés par le dispositif CNAC	88
1.1 Analyse des dossiers financés	88
1.2 Analyse des dossiers financés en exploitation	89
1.3 Analyse des dossiers financés en hors exploitation	92
1.4 Analyse des emplois créés par le dispositif	93
2. Les contraintes subies par les promoteurs de la CNAC de T.O	95
2.1 Les entraves rencontrées par les promoteurs sur le marché	95
2.2 Les insuffisances du dispositif CNAC T.O	97
Conclusion	97
Conclusion générale	99
Bibliographie.....	100
Annexes.	
Table des matières.	

Résumé

L'entrepreneuriat est considéré comme une source de satisfaction des besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique. Après le passage de l'Algérie d'une économie administrée à une économie de marché, les PME privées prennent leur essor à partir des années 90. C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics mettent en place un ensemble de dispositifs pour encourager la création des PME qui contribuent de façon importante à la création d'emplois. Parmi ces dispositifs figure celui de la CNAC qui a pris une lourde tâche de soutenir et de conseiller les jeunes dans la catégorie d'âge entre 30 et 50ans dans le but de créer leurs propres petites entreprises dans tous les secteurs d'activités qui participe tous à la dynamique entrepreneuriale du pays.

Notre travail portera sur l'efficacité du dispositif CNAC de la wilaya de T.O en matière de création d'activité et d'emploi. Effectivement, cet organisme arrive à financer un nombre important d'entreprises et crée de l'emploi. En revanche une partie très importante d'entreprises financées n'arrivent pas à débiter leurs activités, ce que nous avons expliqué par la fréquentation de ces dernières à plusieurs entraves rencontrées à savoir celles liées aux promoteurs, celles liées au marché et tout de même au niveau interne du dispositif en question.

Le dispositif CNAC de Tizi Ouzou est tenu de porter des corrections pour ses insuffisances interne afin de mieux s'appuyer sur son efficacité.